

JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
DÉBATS PARLEMENTAIRES  
**ASSEMBLÉE NATIONALE**

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9<sup>e</sup> Législature

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990**

(120<sup>e</sup> SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

**1<sup>re</sup> séance du mardi 12 décembre 1989**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. MICHEL COFFINEAU

#### 1. Politique énergétique de la France. - Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 6343)

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

*Commission de la production et des échanges*

Mme Huguette Bouchardeau.

M. Jean-Marie Bockel, président.

*Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques*

M. Jean-Yves Le Déaut, président.

M. Christian Bataille.

MM. Martin Malvy,  
Claude Birraux,  
Claude Gaillard,

Pierre Goldberg,  
Franck Borotra,  
Michel Destot,  
Claude Gatignol,  
Jean Tardito,  
Robert Galley,  
Pierre Brana,  
Michel Pelchat,  
Didier Migaud,  
René Cazenave,  
Gaston Rimareix,  
François-Michel Gonnot,  
Charles Metzinger.

M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.

M. le ministre.

Clôture du débat.

#### 2. Ordre du jour (p. 6374)

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. MICHEL COFFINEAU, vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

## POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DE LA FRANCE

### Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur la politique énergétique de la France et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, notre situation énergétique est certainement bien meilleure, globalement, que celle qui prévalait il y a huit ans, lors du précédent débat parlementaire sur l'énergie. Nous étions alors sous le coup du second choc pétrolier. Le baril de pétrole valait 36 dollars ; il en vaut 18 aujourd'hui. La France achetait à l'extérieur les deux tiers du total de ses besoins et consacrait à ses achats l'équivalent de plus du quart de ses exportations. Aujourd'hui, elle n'importe plus que la moitié de sa consommation et, la baisse des prix aidant, la facture énergétique n'a plus représenté l'an dernier que 1,4 p. 100 du P.I.B. contre 6 p. 100 en 1981.

Le maintien durable de cette embellie n'est malheureusement pas acquis, car la situation de nos ressources naturelles n'a pas changé : des gisements charbonniers limités, d'accès malaisé, peu de gaz, moins encore de pétrole, et le poids de la France dans les réserves mondiales est, sauf en ce qui concerne l'uranium, partout négligeable.

La politique menée après 1973 a donc très logiquement visé trois objectifs qui, tous, concouraient à réduire notre vulnérabilité énergétique : développer la production nationale susceptible de l'être dans des conditions économiques, c'est-à-dire, en clair, la production nucléaire ; diversifier à la fois par type d'énergie et par pays fournisseur notre approvisionnement énergétique ; enfin, économiser l'énergie.

Cette politique a été menée avec continuité et avec succès puisque, quinze ans après, les résultats sont les suivants :

Le taux d'indépendance énergétique, qui était de 22 p. 100 en 1973, a atteint 48 p. 100 l'an dernier.

Nous avons réalisé d'importantes économies d'énergie ; sans elles, notre consommation serait aujourd'hui supérieure de près de 20 p. 100. Cela signifie que les agents économiques - les entreprises, les ménages - devraient chaque année consacrer environ 80 milliards de francs supplémentaires à leurs achats d'énergie.

Le pétrole, qui représentait 69 p. 100 du bilan énergétique, a vu sa part baisser à 43 p. 100.

Aucun pays industriel dans le monde n'a réduit sa dépendance énergétique dans de telles proportions. La somme des économies d'énergie réalisées - environ 40 millions de

tonnes équivalent pétrole - et de la consommation de combustibles fossiles évitée grâce au programme nucléaire, environ 60 millions de T.E.P., représente environ 100 millions de T.E.P. par an : c'est l'équivalent de la production pétrolière de pays comme le Koweït ou le Venezuela.

Je ne me risquerai pas à tracer maintenant les perspectives énergétiques de la planète. Elle sont obscures. Elles sont en partie inquiétantes. Mais, de toute manière, la prévision à très long terme est un exercice trop risqué pour que nous puissions nous y livrer aujourd'hui. Je pense qu'il faut être vigilant, mais que la vigilance ne peut être l'alpha et l'oméga de notre politique énergétique, qui devra répondre à deux défis.

Le premier, c'est évidemment l'Europe. Pour le pétrole et le charbon, le marché unique est déjà une réalité, mais, en ce qui concerne le gaz et l'électricité, bien des barrières restent à abattre avant que ces deux formes d'énergie puissent circuler sans entraves au sein de la Communauté. Toutefois, il est clair que cette situation se produira un jour et que cette perspective est une chance. Notre parc de production d'électricité est particulièrement compétitif. Voyez Dunkerque comme exemple de relocalisation en France. Nous disposons en ce domaine d'un avantage structurel et non pas seulement d'une surcapacité temporaire nous amenant à écouler des surplus. Nos exportations d'électricité, quasi nulles jusqu'en 1982, ont représenté 7,7 milliards de francs l'an dernier. Un doublement de ce niveau n'est nullement hors de portée si nous arrivons à surmonter les obstacles de tous ordres qui freinent encore la progression des échanges. Le conseil des ministres de l'énergie qui s'est tenu durant la présidence française a permis de progresser dans cette voie. Les principaux contours du cadre juridique futur du transit de l'électricité et même du gaz en Europe ont été fixés. Je suis sûr que les procédures de transparence des prix de l'électricité et du gaz vont progresser au cours des prochains mois.

Dans le cadre de cette préparation du marché unique, il est nécessaire d'approfondir les solidarités européennes. Je suis étonné que cela n'ait pas été suffisamment relevé : notre coopération énergétique avec la République fédérale d'Allemagne a connu depuis un an un renforcement sans précédent, alors qu'il s'agit d'un domaine dans lequel, traditionnellement, les antagonismes entre les deux pays étaient nombreux. C'est ainsi que j'ai signé deux accords en juin et en octobre derniers, respectivement avec M. Toepfer et M. Haussmann.

Le premier fixe le cadre de notre coopération future dans le domaine nucléaire ; cet accord est important, car sa dynamique nous conduit à réfléchir ensemble sur des concepts communs de sûreté. Le second traite des autres aspects de nos politiques énergétiques, en particulier l'avenir des productions charbonnières, le développement des échanges d'électricité et l'harmonisation de nos positions vis-à-vis des dossiers communautaires. Les entreprises françaises et allemandes relayent cette action avec des accords Framatome-Siemens, Cogéma-Veba.

Le second défi à relever est celui de l'environnement.

Trois grandes menaces se présentent : la dégradation de la couche d'ozone, le réchauffement prévisible de la planète provoqué par « l'effet de serre » et la menace, plus ancienne, des pluies acides sur les forêts et les lacs.

L'énergie n'est pas directement impliquée dans le premier phénomène ; mais elle joue un rôle déterminant dans les deux derniers, en raison de leurs liens très étroits avec les émissions polluantes dues à la combustion des énergies fossiles.

A l'évidence, le défi à surmonter n'est pas le même selon qu'on parle de pollution acide ou d'effet de serre.

Contre les polluants acides, tels que le dioxyde de soufre ou les oxydes d'azote provenant de la combustion des énergies fossiles, on a pu déployer une palette de mesures efficaces : économies d'énergie, limitations de vitesse sur les routes, désulfuration des fumées, passage à des formes d'énergies moins polluantes, recours à l'énergie nucléaire.

Nous avons pu ainsi obtenir des résultats significatifs. Par exemple, les émissions de dioxyde de soufre, principales responsables des pluies acides, ont été réduites de plus de 60 p. 100 depuis 1980. Les émissions du parc électrique, rapportées aux kilowatts-heure produits, ont été divisées par dix en dix ans.

Mais si le défi des pollutions acides a été pris en compte, la menace liée à l'accumulation de gaz à effet de serre - et en premier lieu du gaz carbonique - reste entière. La France a déjà réduit ses émissions de CO<sub>2</sub> de près de 40 p. 100 entre 1980 et 1988, alors que les autres pays ont continué sur la dérive ancienne. Pour vous donner un exemple, la France émet chaque année deux tonnes de CO<sub>2</sub> par habitant alors que, par exemple, les Etats-Unis en émettent plus de cinq et la R.F.A. trois ; mais il est clair que nos efforts n'ont de sens que s'ils sont relayés par ceux de l'ensemble des pays industrialisés.

M. Lalonde vous exposera les initiatives prises ou envisagées pour apporter des solutions à ces problèmes. Il est clair, en tout cas pour moi, que les choix énergétiques - cela n'est pas nouveau - doivent devenir des compromis entre le prix de l'énergie, le tribut payé à la protection de l'environnement et la sécurité d'approvisionnement.

Je ne voudrais d'ailleurs pas conclure sur ce point sans évoquer des risques auxquels parfois nous ne faisons même plus attention et qui n'en sont pas moins réels. Il en est ainsi des transports d'hydrocarbures par route ou par oléoduc ; des centres de stockage, comme le stockage de gaz de Chémery dans le Loir-et-Cher. De même, certaines nuisances, comme les lignes électriques à haute tension, peuvent causer à l'environnement des torts considérables. M. Lalonde et moi-même avons décidé de constituer un groupe de travail sur ce thème des lignes électriques. Voilà le décor. Je voudrais en quelques mots dire maintenant quelles sont les actions à mener sur ces bases auprès des différentes composantes de l'offre et de la demande d'énergie.

Je commencerai par la demande. La question n'est plus de savoir s'il faut économiser l'énergie - chacun en convient ; elle est de savoir comment. Nous avons un gisement que l'A.F.M.E. nous aide à exploiter. Je m'y suis rendu ces jours derniers. Je suis convaincu que ce gisement reste encore considérable, malgré les efforts entrepris depuis quinze ans. Si nous procédons avec continuité à des investissements d'économie d'énergie, en nous limitant d'ailleurs aux plus rentables, c'est-à-dire à ceux qui comportent avec certitude un temps de retour inférieur à trois ou quatre ans, nous pouvons réduire de 5 à 7 p. 100 à la fin du siècle notre consommation d'énergie, et cela avec des hypothèses relativement optimistes de croissance économique.

En ce qui concerne le secteur consommateur, la situation est différente. L'industrie, qui représente 30 p. 100 de la consommation totale, pas plus - c'est un chiffre qu'il faut avoir en tête -, a déjà fait des progrès considérables. En revanche, le logement et le tertiaire représentent près de 40 p. 100 du total, les transports représentent 20 p. 100, et ce sont deux secteurs qui connaissent une croissance préoccupante.

Un exemple m'a frappé et vous frappera aussi : malgré la baisse des consommations des véhicules neufs, la consommation réelle du parc automobile, rapportée aux kilomètres parcourus, n'a pas varié. Nous effectuons de plus en plus de trajets courts : la moitié des kilomètres parcourus s'effectue sur des trajets de moins de sept kilomètres et cette modification de nos comportements a annulé ce que le progrès technique des véhicules nous aurait fait gagner. Si nous prenions l'habitude, sur ces trajets courts, de marcher à pied, notre hygiène personnelle y gagnerait, notre consommation d'énergie aussi.

Vous savez que les moyens consacrés à la maîtrise de l'énergie, sur la proposition du Gouvernement, et le Parlement en a statué ainsi, ont augmenté. Le budget d'intervention de l'A.F.M.E. s'est accru de 40 millions de francs. Vous

avez pris une mesure fiscale importante d'incitation à l'isolation des logements. Je pense qu'il faut, sur ce plan-là, renforcer l'intérêt du public. Ce débat devrait y contribuer.

Nous réfléchissons aux autres mesures susceptibles d'être prises pour favoriser les économies d'énergie. M. Pierre Brana a remis cet été au Premier ministre un rapport extrêmement complet, sur la base duquel nous allons continuer à travailler. Je pense en particulier - c'est un sujet qui est presque absent des préoccupations de l'opinion publique - au recyclage des matières premières, qui nous éviterait de dépenser de l'énergie pour les produire : le verre, le métal. Parallèlement à la mise en place d'actions nouvelles, il n'est pas interdit de réévaluer périodiquement les outils existants. C'est ainsi que Mme Ségolène Royal a engagé une mission de réflexion sur l'heure d'été dont les conclusions doivent m'être remises avant le prochain changement d'heure en mars prochain.

Je voudrais passer en revue très rapidement les différentes composantes de l'offre d'énergie.

Les énergies renouvelables, que nous avons tort de traiter comme quantités négligeables puisque la principale d'entre elles, l'énergie hydraulique, assure près de 8 p. 100 de nos besoins énergétiques ; son potentiel de développement est malheureusement aujourd'hui limité. Le bois occupe également une part significative, 4 p. 100 du bilan total ; en ce qui concerne l'énergie solaire, peut-être aurons-nous l'occasion d'en parler, les consommations sont, en revanche, beaucoup plus limitées ; la géothermie et l'énergie éolienne ont connu des déboires.

Je pense que, malgré certaines difficultés actuelles, les perspectives de développement, à condition que nous sachions être sélectifs, ne sont pas négligeables. En particulier, certains n'hésitent pas à prédire pour le prochain siècle l'émergence de la biomasse. Dans l'état actuel de la technique, et dans nos pays, la production de carburants dérivés de la biomasse pourrait se faire à un prix de deux ou trois fois, seulement, si je puis dire, le prix actuel du pétrole, soit 40 à 60 dollars le baril. L'utilisation à grande échelle de ce carburant n'est certainement pas pour demain, mais peut-être pour après-demain ou pour après après-demain, compte tenu de l'évolution du prix du combustible et de celle des techniques végétales.

Je me suis rendu, il y a peu de temps, à Soustons où l'Institut français des pétroles et l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie exploitent un pilote industriel de fabrication de biocarburants. Je crois que c'est le seul en Europe à cette échelle et il fonctionne très bien. Il y a là toute une série de pistes à explorer.

J'en viens maintenant au nucléaire, qui est évidemment l'essentiel. Notre programme est désormais arrivé à maturité. Le contexte mondial est marqué par l'incertitude sur le redémarrage des programmes nucléaires, mais je pense que tous les experts sont d'accord pour dire que ce redémarrage interviendra. C'est sur la date que subsistent les incertitudes les plus sérieuses.

Nous avons à affronter dans les meilleures conditions possibles un certain nombre d'années de vaches maigres. Vous savez que M. Rouvillois a travaillé sur ce problème avant de devenir lui-même administrateur général du C.E.A.

Il va sans dire - mais vous ne manquerez pas de le dire les uns et les autres - que nous devons maintenir en même temps une exigence très forte en matière de sûreté et de transparence de l'information. C'est là notre première et plus impérative priorité.

La seconde priorité concernant le nucléaire consiste à achever ce qu'on appelle « l'aval » du cycle, c'est-à-dire le stockage des déchets, et à étudier le démantèlement futur des installations. Nous avons vingt ans pour apporter une solution au problème des déchets, qui se pose en tout état de cause ; essayons de l'aborder en y projetant davantage de lumières - au sens du XVIII<sup>e</sup> siècle - et moins d'émotion qu'on ne le fait parfois.

Enfin, troisième priorité : préparer l'avenir, c'est-à-dire le renouvellement de l'outil à l'horizon du prochain siècle. C'est la mission du C.E.A., avec lequel M. Curien et moi-même concluons à cette fin un contrat d'objectifs. Le champ est vaste : il s'agit de préparer les réacteurs de demain, d'étudier le nouveau procédé d'enrichissement par laser et, à nouveau, de travailler sur le conditionnement et le stockage des déchets.

Troisième composante de l'offre d'énergie : les hydrocarbures. Ils représentent au total 55 p. 100 de notre approvisionnement énergétique : 43 p. 100 pour le pétrole, 12 p. 100 pour le gaz. La sécurité d'approvisionnement doit rester dans ce domaine notre préoccupation dominante. Elle passe par un certain rééquilibrage entre ces deux formes d'énergie, dont les réserves mondiales sont à peu près équivalentes. Le gaz apporte une contribution très utile, et qui sera peut-être croissante, à la diversification de notre bilan énergétique ; ses atouts en matière d'environnement devraient lui permettre à l'avenir de nouveaux développements.

S'agissant des produits pétroliers, la sécurité repose aussi, et c'est essentiel, sur le maintien d'une puissante industrie du raffinage. Le raffinage français, après des années de pertes très lourdes qui n'ont laissé subsister que 13 raffineries sur les 24 que nous avions il y a dix ans, va beaucoup mieux ; on ne peut pour autant le considérer comme sauvé. Nous sommes devenus importateurs nets de produits raffinés. Toute nouvelle fermeture de raffinerie ne ferait qu'aggraver la situation.

Les données du problème charbonnier sont si bien connues de tous que j'ai à peine besoin de les rappeler. Alors que le charbon est, au plan mondial - il ne faut pas l'oublier - l'énergie fossile de loin la plus abondante et la moins coûteuse, ce qui lui laisse un grand avenir pour le siècle suivant, nos exploitations charbonnières, elles, connaissent, malgré de gros efforts de productivité, des déficits considérables. Je pense donc qu'il n'y a pas d'alternative à la politique de réduction de la production nationale que nous poursuivons. La priorité doit être donnée à la reconversion des régions minières, et nous nous y employons.

Je voudrais conclure cette première intervention par deux remarques.

La première a trait à l'importance que revêt la dimension internationale dans le domaine de l'énergie. Le pétrole reste un enjeu géopolitique, et nous le rappellera peut-être encore plus vite que nous le pensons ; la construction d'un marché unique de l'énergie, le rapprochement des politiques françaises et allemandes sont autant de données qu'il faut garder à l'esprit. Notre poids, sur cette scène internationale, n'est nullement négligeable. La France a su mobiliser, pour mener sa politique, des ressources humaines et financières importantes. C'est un pays « producteur » de technologie qui, par un effort persévérant, est devenu un producteur d'énergie. Nous pesons ainsi sur les grands équilibres du monde. Là où une politique de laisser-faire nous aurait conduits à accroître notre ponction sur les ressources épuisables du monde, nous l'avons au contraire réduite. Nous avons réduit nos émissions de soufre et de gaz carbonique. Ce faisant, nous avons le sentiment de contribuer à la correction du déséquilibre entre le Nord et le Sud pour l'accès aux ressources, ou des déséquilibres écologiques de la planète.

Seconde remarque - et j'exprime là une conviction personnelle très forte - l'intervention de la puissance publique est au cœur de notre politique énergétique. La tradition est ancienne : sans la loi de 1928, qui est tout sauf libérale, aurions-nous construit notre industrie pétrolière ? Plus récemment, le programme nucléaire et les programmes d'économies d'énergie ont reposé sur une implication de l'Etat et d'opérateurs publics ; elle a, je crois, prouvé son efficacité.

Je tiens enfin à remercier les élus de votre assemblée qui ont consacré à la préparation de ce débat un important travail ; je citerai notamment les membres de la mission d'information, son président, M. Bockel, et son rapporteur, Mme Bouchardeau, ainsi que ceux de l'office parlementaire d'évaluation des choix technologiques.

J'espère que ce débat ne sera qu'une première étape ; nous n'épuiserons pas tous les sujets aujourd'hui, et je forme le vœu que le dialogue entre l'Assemblée et le Gouvernement sur ce sujet soit intensifié à l'avenir ; il ne faut pas que le prochain débat ait lieu dans huit ans ! Nous devons également prolonger cette réflexion au niveau régional ; je souhaite que les assemblées régionales puissent se saisir prochainement de ces questions. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** Merci, monsieur le ministre.

Je rappelle que le débat sur la déclaration du Gouvernement est prévu pour la seule séance de ce matin. Compte tenu des temps de parole des orateurs et des réponses du Gouvernement, je pense que nous terminerons aux alentours

de treize heures trente, mais il n'est pas certain que nous y parvenions. Voilà pourquoi je vous demande, mes chers collègues, de comprendre la vigilance avec laquelle je vous inviterai à respecter votre temps de parole.

J'indique à l'Assemblée que la conférence des présidents a attribué, dans ce débat, un temps de parole à la commission de la production et des échanges, ainsi qu'à l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Nous entendrons donc, à ce titre, avant les orateurs des groupes :

Mme Huguette Bouchardeau, orateur désigné par la commission de la production et des échanges, et M. Jean-Marie Bockel, président de cette commission.

Puis, M. Jean-Yves Le Déaut, président de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, et M. Christian Bataille, au titre, également, de cet office.

La parole est à Mme Huguette Bouchardeau.

**Mme Huguette Bouchardeau.** Je me réjouis, monsieur le président, que le Gouvernement ait choisi d'être représenté ici non seulement par M. le ministre de l'industrie, qui nous a permis d'organiser ce débat, mais aussi par M. le secrétaire d'Etat à l'environnement. Je vois dans la présence de ces deux ministres le symbole de l'ouverture de ce débat consacré à l'énergie. M. le ministre de la recherche devait d'ailleurs être également présent et seules des occupations concurrentes l'ont empêché de nous rejoindre.

Je tiens donc à remercier M. Fauroux et M. Lalonde, ainsi que les nombreux participants aux auditions qu'a organisées la commission de la production et des échanges : les membres de l'administration des industries concernées, bien sûr, mais aussi les nombreux animateurs, souvent bénévoles, des mouvements écologistes, qui ont bien voulu nourrir de leurs réflexions les travaux de notre commission d'information.

Il y a deux mois, quand cette discussion fut mise à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, on parla dans les gazettes d'un grand débat sur l'énergie. Au fil des semaines, le projet devait se réduire jusqu'à ces trois petites heures d'un mardi matin, traditionnellement peu encombré dans notre hémicycle. Et votre rapporteur, après six semaines de travail et une soixantaine d'heures d'auditions et de réunions diverses, voyait son intervention, initialement prévue pour trois quarts d'heure puis une demi-heure, se réduire à un quart d'heure.

Chacun savait que le seul fait de parler de politique énergétique au sein de la représentation nationale gardait de toute façon une valeur symbolique. Mais les symboles sont fragiles. J'ose donc espérer que la discussion de ce matin, élevée à la hauteur d'un symbole, ne deviendra pas symbolique au sens de « sans rapport avec la réalité ».

Aussi bien, pour ne pas être déçus, avons-nous décidé d'être modestes mais volontaristes, et de formuler au nom de la représentation nationale diverses propositions. Je les ferai précéder de quelques remarques.

Peu de dossiers en ce domaine exigent aujourd'hui des décisions immédiates. La situation actuelle a presque fait disparaître les inquiétudes quantitatives que l'on a pu avoir en 1974 et les réflexions politiques sur une nouvelle orientation des choix qui avaient présidé au débat en 1981. Aujourd'hui, la France continue sur la lancée de ses choix antérieurs et, du fait de la pesanteur des décisions en matière énergétique, rien ne laisse prévoir la nécessité de déterminer de nouvelles orientations majeures avant le milieu de la décennie 90. Le débat se focalise à nouveau sur deux thèmes déjà largement évoqués lors de la discussion de 1981 : une nouvelle relance de la politique de maîtrise de l'énergie et la fermeture du cycle du combustible nucléaire.

Le contexte est cependant différent de celui de 1981 pour deux raisons.

Premièrement, la dimension internationale des politiques énergétiques s'est encore renforcée après l'accident de Tchernobyl, qui a fait prendre conscience de l'impossibilité de considérer le nucléaire comme un problème ne relevant que de chaque Etat concerné. En effet, les problèmes de sûreté et les conséquences d'un éventuel accident ignorent, nous le savons tous, les frontières. Dans ces conditions, toute décision de construction d'une nouvelle centrale nucléaire ou

d'une installation liée au nucléaire a des répercussions non seulement dans l'Etat qui la prend mais aussi chez tous ses voisins, voire sur l'ensemble de la planète.

Cette dimension planétaire est encore plus évidente pour la préservation de l'environnement. C'est le second aspect nouveau du débat que nous abordons aujourd'hui.

De fait, la perspective d'un bouleversement, dès le milieu du XXI<sup>e</sup> siècle, des climats de la planète à cause de l'effet de serre ainsi que l'existence des pluies acides font l'objet d'un vaste débat public et politique international. Un tel renforcement de ces préoccupations ne peut rester sans effet sur les problèmes énergétiques puisque les combustibles fossiles sont responsables de près de 80 p. 100 des émissions d'oxydes de soufre ou d'azote et de gaz carbonique, suspectées d'être responsables de l'effet de serre. Cette nouvelle donne dans le débat remet en honneur la maîtrise de l'énergie, selon le principe extrêmement simple que l'énergie la moins polluante est celle qui n'est pas consommée. Les partisans de l'énergie nucléaire y voient l'occasion de faire oublier Tchernobyl en vantant la propreté d'une énergie toujours contestée.

En tout état de cause, les acteurs énergétiques ont quelque peu délaissé les craintes d'une pénurie de l'énergie au profit des inquiétudes nées d'un excès de rejets dans l'atmosphère.

Ajoutons à ces remarques quelques questions.

L'avis général prévaut certes que le marché mondial de l'énergie va rester excédentaire jusqu'au milieu des années 90 et peut-être durablement au-delà. Pour fondée qu'elle soit, cette vision optimiste passe sous silence quelques incertitudes majeures concernant notamment la stratégie future des Etats-Unis. Vont-ils relancer leur programme nucléaire ? Vont-ils commencer à réduire leurs gaspillages de consommation ? De même la politique d'exportation de l'U.R.S.S., l'évolution de la situation politique au Proche-Orient et l'attitude de l'O.P.E.P. face à un éventuel accroissement significatif de la consommation, en particulier de la part des pays en développement, suscitent autant d'interrogations. Enfin, et nous ne pouvons pas éluder cette question, comment prévoir les conséquences d'un éventuel nouvel accident nucléaire majeur ?

Je passe sur les chiffres de la consommation internationale et française. Ils figurent dans nos rapports. Une remarque mérite cependant d'être formulée à ce propos.

Si, depuis 1973, la consommation d'énergie finale totale augmente à un rythme ralenti - 12 p. 100 en quinze ans -, cette évolution est fort variable selon les secteurs. Entre 1973 et 1988, la consommation d'énergie de la sidérurgie a baissé de 40 p. 100, tandis que dans l'industrie, hors secteur de l'énergie, la consommation n'a diminué que très faiblement. Dans le même temps, le secteur résidentiel-tertiaire est devenu, de loin, le plus gros consommateur. Depuis quinze ans, sa consommation a augmenté de 25 p. 100 en raison du développement des chauffages centraux et des services. Quant à la consommation du secteur des transports, elle a crû de façon régulière depuis le premier choc pétrolier. L'accroissement du parc de véhicules particuliers, entraînant une forte hausse de la consommation de carburant, en est l'une des principales causes.

Cette présentation de départ étant faite, il importe de savoir de quoi peut parler ici celui qui parle. De tout, me fait signe un de mes chers collègues, mais le Parlement de la cinquième République, nous le savons tous, voit ses possibilités d'intervention passablement limitées. C'est sans doute encore plus vrai en matière de politique énergétique, où force est de reconnaître que les principaux choix ont été faits en dehors de lui, sans qu'il puisse exercer le contrôle que l'on peut espérer dans un système démocratique.

Si Tchernobyl est certes un accident de la technologie soviétique, nous savons que ce pays est capable de conduire des recherches de pointe dans des secteurs de technologie hautement avancée et l'on ne dira donc jamais assez que Tchernobyl est aussi un accident de la démocratie en Union soviétique. Si la démocratie avait pu exiger une meilleure sécurité, l'appareil technologique s'y serait très probablement résolu. Nous sommes donc convaincus que nous devons, nous parlementaires, nous emparer davantage de ces questions.

La mission d'information et son rapporteur n'ont pas l'ambition de définir dès aujourd'hui les axes de la politique énergétique française à l'horizon du siècle prochain. Plus modestement, nous considérons le débat d'aujourd'hui comme l'occasion de désigner des pistes sur lesquelles une

réflexion plus approfondie est nécessaire au cours des prochains mois ou des prochaines années. Au-delà des recommandations à court terme qui concernent la maîtrise de l'énergie, nous en ferons d'autres concernant les débats à prévoir : des débats portant sur les orientations et, si possible, des débats emportant des décisions du Parlement en matière de contrôle de la sécurité et de démocratie de la politique énergétique.

Nous tenons à encourager à la fois la réhabilitation de la maîtrise de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables.

Améliorer la maîtrise de l'énergie est une nécessité qu'il nous faut réaffirmer et que vous avez vous-même soulignée, monsieur le ministre. En France, le premier acte de cette politique remonte à 1974. Elle découlait évidemment du contexte économique d'alors. Des moyens immédiats et importants ont été mis en place, puis renforcés en 1981.

Nous connaissons tous les instruments des politiques de maîtrise de l'énergie et les résultats obtenus sont significatifs. On évalue à 34 millions de T.E.P. les économies annuelles d'énergie réalisées en France. En d'autres termes, si la France avait aujourd'hui les mêmes consommations unitaires qu'en 1973, elle consommerait 34 millions de T.E.P. en plus, dont une large fraction de pétrole. Au prix actuel de ce dernier, cela représenterait environ 30 milliards de francs d'importations supplémentaires.

On constate, en France, une baisse de 25 p. 100 de la consommation moyenne des voitures neuves en douze ans, une diminution de moitié de la consommation d'énergie d'un logement construit selon les normes 1989 par rapport à un logement neuf de 1974 et une réduction de 25 p. 100 de l'énergie nécessaire à la fabrication d'une tonne d'acier depuis 1973.

Ces efforts ont été malencontreusement interrompus. Le contre-choc pétrolier et une relative abondance pétrolière, joints à la mise en œuvre d'une philosophie libérale, ont amené le Gouvernement à réduire, voire à supprimer, dès 1986, les instruments de la politique de maîtrise de l'énergie : le fonds spécial de grands travaux a été supprimé le 31 décembre 1987 ; les mesures d'incitation fiscale aux économies d'énergie dans l'habitat n'ont pas été reconduites ; les effectifs de l'A.F.M.E. ont été réduits de plus de 160 personnes, etc. Mais je préfère ne pas m'appesantir sur ces mesures malheureuses.

Les conséquences de cette diminution des efforts de maîtrise de l'énergie ne se sont pas fait attendre. Le rapport Brana contient à ce sujet des précisions intéressantes sur le relâchement du comportement des consommateurs. Il relève en particulier le développement mal contenu du gaspillage énergétique dans le secteur résidentiel et tertiaire ainsi que l'explosion de la consommation des transports. Ce dernier phénomène se traduit non seulement par un gaspillage d'énergie, mais aussi par de graves atteintes à l'environnement. C'est donc un point sur lequel nous devons faire porter une bonne partie de notre effort.

La réflexion de la mission d'information s'est fortement appuyée sur les propositions du rapport Brana. Celle concernant le renforcement de la coordination des différents partenaires au niveau régional doit retenir toute notre attention. En effet, le rôle d'animation, d'information, de conseil et de démonstration suppose une proximité avec les consommateurs, et seuls des échelons décentralisés pourvus de moyens suffisants peuvent remplir cette condition. Par ailleurs, ils permettraient de mobiliser, en plus des crédits de l'Etat, des ressources des collectivités territoriales mises au service des économies d'énergie.

Il serait aussi intéressant de voir comment concilier sur le terrain les efforts de l'A.F.M.E. et de l'A.N.R.E.D.

La deuxième proposition concerne le renforcement des moyens d'intervention de l'A.F.M.E., qu'il s'agisse des moyens centraux donnés par l'Etat ou de ceux qui peuvent être mobilisés par des organisations comme les Sofergies, lesquelles financent par crédit-bail mobilier ou immobilier les investissements d'économies d'énergie. Vous me permettrez, monsieur le ministre, mes chers collègues, de n'évoquer que brièvement ces propositions qui sont décrites en détail dans notre rapport.

Je tiens cependant à souligner qu'au-delà des mesures prises dans le cadre d'une politique de maîtrise de l'énergie, le discours des pouvoirs publics se doit de rester cohérent.

Dès lors on peut s'interroger sur la pertinence, au regard de l'objectif d'une meilleure maîtrise de l'énergie, de deux évolutions majeures observées depuis plusieurs années.

La première concerne la libération des prix des carburants. A ce sujet, nous avons proposé que les efforts d'harmonisation sur les taxations au niveau européen n'aboutissent pas à une trop forte libération de la consommation de carburant sur le continent européen, tout particulièrement en France.

En deuxième lieu, nous avons souligné, parmi les incohérences du passé, le développement du chauffage électrique. Comme le soulignait, à la fin de l'année dernière, la direction générale de l'énergie et des matières premières, ce développement qui a bénéficié d'une tarification particulièrement attractive, constitue une particularité bien française. Marginale il y a quinze ans, la part de l'électricité sur le marché du chauffage du logement neuf est devenue prépondérante, passant de 4 p. 100 en 1972 à 70 p. 100 en 1987. Or nous voulons en souligner deux conséquences.

D'abord son caractère fortement saisonnier fait que ce chauffage fonctionne avec de l'électricité produite en heures de pointe qui n'est plus l'électricité « propre », dont on nous dit qu'elle est celle des centrales nucléaires, mais avec celle fournie par le recours aux ressources fossiles.

Ensuite ce sont les consommateurs les plus défavorisés qui sont très fortement pénalisés par le choix du chauffage électrique. En effet, l'investissement n'est généralement pas réalisé par eux mais par les propriétaires bailleurs qui préfèrent financer un investissement peu coûteux. Ce sont alors les consommateurs défavorisés qui paient de lourdes notes de chauffage lourdes.

Vous voudrez bien m'excuser de résumer en termes aussi rapides et d'éliminer ainsi ce que la longueur de l'exposé qui figure dans le rapport met de nuances dans cette appréciation.

Plus généralement, la politique de bas prix de l'électricité, définie par le récent contrat de plan liant l'Etat à E.D.F., n'est peut-être pas tout à fait cohérente avec le souci de limiter, de décourager les comportements énergétivores et d'afficher clairement l'importance accordée à la maîtrise de l'énergie.

En dernier point, relatif à la maîtrise de l'énergie, je veux souligner que nous avons insisté sur l'apport des énergies renouvelables, sans doute marginales pour le marché intérieur français, mais très importantes dans les marchés à l'exportation et pour les pays en voie de développement. Il est donc important de conserver notre capacité industrielle en la matière et même de prévoir des possibilités de développement en France.

Notre deuxième grand chapitre concerne l'avenir du nucléaire. A ce sujet, nous n'avons pas, dans l'immédiat, à formuler de proposition de décision, parce que les programmes sont réalisés et qu'ils n'appellent pas de renouvellement d'ici à cinq ou six ans.

Je me contenterai donc, monsieur le ministre, d'insister sur les pistes de réflexion qu'a explorées notre commission.

En premier lieu, nous avons relevé que la politique énergétique en matière nucléaire a été menée d'une manière telle que si l'on a pu, au bout de quelques années, se féliciter de la qualité de l'appareil de production français, avec ses caractéristiques bien particulières, de sa fiabilité, de sa sécurité, de ses capacités de ressources, on a dû en même temps - cela nous a été répété constamment - reconnaître que cet appareil avait été surdimensionné et que les orientations de la politique nucléaire n'avaient pas suffisamment été discutées en cours de route. Nous pensons qu'il convient d'introduire de deux manières le rôle du Parlement dans l'avenir de la politique énergétique.

En ce qui concerne d'abord la définition du réacteur de l'avenir, nous aimerions que notre office d'évaluation des choix technologiques puisse être consulté pour la définition des nouveaux programmes. Nous souhaiterions également que, sur le point très sensible que reste le traitement des déchets - avec des questions sur leur avenir et sur les choix de la politique de retraitement - il puisse y avoir intervention nouvelle du Parlement.

Nous savons tous que, dans le monde, existent deux façons de traiter le problème des déchets : le traitement simple dans certains grands pays et le retraitement dans l'option française comme dans l'option japonaise.

Puisque nous avons devant nous un grand nombre d'années de répit, nous devons remettre sur le chantier ces politiques et nous proposons que le Parlement soit saisi de ces sujets de deux manières : d'une manière rétrospective en produisant - nous demandons que notre office en soit chargé - une évaluation rétrospective des choix en matière énergétique, tout particulièrement dans le domaine du retraitement des déchets et quant à la filière du surgénérateur aujourd'hui fort discutée, et d'une manière prospective tant sur le plan économique que sous l'angle technologique.

Telles sont les grandes orientations que nous voudrions que suive le débat parlementaire pour les étapes à venir dont vous avez bien voulu, monsieur le ministre, reconnaître la nécessité.

Enfin, vous ne vous étonnez pas, monsieur le ministre, que la représentation nationale se soit beaucoup intéressée aux problèmes de la sécurité.

En ce domaine de gros progrès ont été accomplis depuis l'époque où l'on pouvait entendre - cela a été dit un peu partout en France - que le front cohérent du nucléaire ne présentait aucune faille.

Différents intervenants ont souligné que l'Etat à la fois producteur et contrôleur à travers des organismes très liés entre eux, avec des personnels passant de l'un à l'autre, n'était pas toujours suffisamment impartial à l'égard de sa propre politique énergétique.

Nous tenons beaucoup à ce que l'on puisse, à l'avenir, parler de démocratie en matière de sécurité nucléaire. Pour cela il faut accomplir des progrès peut-être moins quant à l'appareil de sûreté et quant aux décisions concernant la sûreté elle-même, que dans la lisibilité de cette politique.

Nous avons ainsi été très choqués de lire certains rapports émanant d'organismes qui font partie de l'appareil d'Etat, en particulier du service central des protections contre les radiations ionisantes. Ce service s'est montré peu coopératif dans les années précédentes et la manière dont l'information n'a pas été diffusée à la suite de l'incident de Tchernobyl reste présente dans toutes les mémoires.

Aussi bien la représentation nationale s'était-elle inquiétée de ce problème après l'incident de Tchernobyl. A ce sujet une proposition de loi avait été déposée proposant la création d'une haute autorité de la sécurité nucléaire.

**M. le président.** Madame Bouchardeau, il vous faut conclure !

**Mme Huguette Bouchardeau.** Nous allons conclure, monsieur le président.

Depuis, différentes instances ont été mises en place. Nous nous réjouissons en particulier qu'en matière de sûreté il faille désormais les deux signatures du ministre de l'environnement et du ministre de l'industrie pour entériner les décisions.

Nous considérons néanmoins toujours qu'il serait important que notre assemblée, dans la mesure où elle en aura la capacité, puisse examiner une proposition de loi sur ce sujet. Quant à savoir si elle ne devrait concerner que la création d'une haute autorité de la sécurité nucléaire ou porter sur la sécurité en général ou si cette haute autorité devra avoir pouvoir de décision sur les ouvertures et les mises en marche de centrales, c'est peut-être une autre affaire. En tout cas nous devrions en discuter ici et je propose, au nom de la mission, que cela soit fait lors de la session de printemps.

En conclusion, nous avons proposé dix orientations.

**M. le président.** Je vous demande, madame Bouchardeau, de bien vouloir résumer au maximum.

**Mme Huguette Bouchardeau.** Cela tient en une page, monsieur le président.

**M. le président.** Vous avez déjà dépassé largement votre temps de parole.

**Mme Huguette Bouchardeau.** Je cite ces orientations.

Renforcer les moyens de l'A.F.M.E. afin que celle-ci puisse, notamment, conforter son action au niveau local en coopération avec les collectivités territoriales et les partenaires locaux concernés ;

Coordonner l'action de l'A.F.M.E. avec celle des autres agences intervenant en matière d'environnement, telles que l'Agence pour la qualité de l'air et l'Agence nationale pour la récupération des déchets ;

Veiller à ce que les progrès de l'harmonisation fiscale au sein de la C.E.E. n'aboutissent pas à une réduction trop forte des taxes existantes, réduction qui ne favoriserait pas la promotion de comportements plus économes en énergies, notamment fossiles ;

Eviter que l'aisance actuelle en matière de production d'électricité ne conduise à développer des consommations mal maîtrisées pour des utilisations dont l'efficacité énergétique ou l'opportunité sont contestées ;

Créer un fonds de soutien aux énergies renouvelables destiné à promouvoir le développement des technologies en ce domaine.

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** Très bien !

**Mme Huguette Bouchardeau.** S'agissant de l'avenir de la politique nucléaire, la mission d'information estime possible de se donner le temps de la réflexion, sinon de l'exposé. Si elle considère inévitable le recours, pour longtemps encore, à l'énergie nucléaire, elle formule néanmoins les recommandations suivantes :

Procéder à une évaluation économique, dont les résultats seraient rendus publics, des décisions antérieures en ce qui concerne le rythme et le mode de financement du programme d'équipement nucléaire, l'exploration de la filière surgénératrice, le choix de l'option du retraitement des combustibles irradiés et les conséquences qui en découlent quant à la gestion du plutonium et des déchets qui en résultent ;

Exposer publiquement, notamment vis-à-vis de l'étranger, les bases techniques des recherches en cours concernant le stockage des déchets radioactifs de haute activité ;

Engager la réflexion, à propos de l'organisation des autorités de sûreté, sur une modification éventuelle du statut du S.C.S.I.N. ou de l'I.P.S.N., dont nous suggérerions l'autonomie ;

Favoriser la mise en place d'un réseau indépendant de contrôle de la radioactivité de l'air ; nous avons été fort intéressés par les exposés de la C.R.I.I.-RAD en la matière ;

Inviter le Parlement à se saisir d'une proposition de loi créant une haute autorité, reconnue pleinement indépendante par l'opinion.

J'ai en fini, monsieur le président, et je vous remercie. *(Applaudissements et exclamations sur les bancs des groupes socialiste, du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

**M. Charles Ehrmann.** Quel souffle !

**M. André Rosalnot.** Quelle santé !

**M. Claude Gaillard.** Belle performance !

**M. le président.** Mes chers collègues, j'ai constaté que vous étiez très sensibles aux propos de Mme Bouchardeau. C'est pourquoi je l'ai laissée pratiquement doubler son temps de parole. Vous comprendrez que je sois désormais plus strict. *(« Non ! Non ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

Si ! Si vous êtes encore tous présents à quatorze heures, mes chers collègues, pour entendre les ministres répondre, bravo. Mais j'essaierai de faire en sorte que l'on n'aille pas jusque-là !

**M. Richard Cazenave.** Non, non et non !

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marie Bockel, président de la commission de la production et des échanges, pour cinq minutes.

**M. Jean-Marie Bockel, président de la commission.** Monsieur le président, comme vous avez été très libéral avec Mme Bouchardeau, qui a accompli un énorme travail et qui méritait d'avoir le temps nécessaire pour en exposer les résultats, je vais renoncer à mon intervention pour me contenter de vous en donner la conclusion.

Dans mon introduction, j'aurais souligné - comme vous l'avez indiqué, monsieur le ministre - que ce débat ne devait pas être uniquement une parenthèse et qu'il fallait lui donner des prolongements avant 1997. Nous en sommes bien d'accord.

Ma conclusion vous paraîtra lapidaire puisqu'elle n'aura pas été amenée par quatre minutes d'intervention, mais, comme vous êtes tous au courant, nous nous comprendrons. Elle porte sur la principale proposition de Mme Bouchardeau, à savoir la création d'une haute autorité.

J'adhère totalement à cette proposition qui me semble être bien passée lors du débat en commission, même si je ne peux me prononcer pour l'ensemble des commissaires. Elle procède d'une réflexion tendant à assurer un meilleur contrôle du contrôle à laquelle nous adhérons.

Nous attendons votre réponse à ce sujet, monsieur le ministre. Soit elle sera immédiatement claire et positive, soit elle constituera un engagement à réfléchir à cette proposition. En ce cas, il serait souhaitable qu'un premier pas soit accompli vers la création de cette haute autorité que nous appelons de nos vœux et que le Parlement puisse pleinement jouer son rôle en la matière, d'autant que l'instance susceptible d'exercer un contrôle parlementaire en attendant cette création existe : il s'agit de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, commun aux deux assemblées. Il a déjà accompli un travail énorme et il pourrait jouer ce rôle et conduire la réflexion sur cette haute autorité que nous appelons de nos vœux.

En terminant je me sens un peu frustré, mais j'ai moi-même choisi d'être aussi bref.

Demain plus qu'hier, l'acceptation de la transparence, de l'ouverture du débat et du dialogue, sera indispensable pour assurer l'avenir du nucléaire dans notre pays. Je sais, monsieur le ministre, que vous en êtes convaincu. Si la discussion d'aujourd'hui permettait de progresser dans cette voie, elle n'aurait pas été vaine et elle donnerait tort à tous ceux qui craignaient un exercice purement formel et sans conséquence. Mme Bouchardeau vient d'ailleurs de donner la preuve qu'il n'en serait rien ce matin. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Franck Borotra.** Cela fait tout de même presque cinq minutes ! *(Sourires.)*

**M. Jean-Marie Bockel, président de la commission.** Pas tout à fait !

**M. le président.** Merci, monsieur le président, de votre concision qui, j'en suis persuadé, va faire école.

La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut, président de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Monsieur le président, monsieur le ministre, c'est la première fois que le président de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques intervient en tant que tel en séance publique et je tiens à remercier M. le président de la commission de la production et des échanges Jean-Marie Bockel d'avoir soutenu cette initiative.

La loi qui a créé l'office l'a chargé d'informer le Parlement des conséquences de ses choix, de leur caractère scientifique et technologique, afin d'éclairer ses décisions. Nous devons, pour cela, fournir des informations précises aux autres organes de l'Assemblée et contribuer ainsi à ce que nos discussions s'engagent sur des bases solides et aussi objectives que possible.

L'expérience passée de l'office montre que le Parlement peut, en faisant largement appel à l'expertise, traiter sérieusement de tous les problèmes scientifiques et techniques.

Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, les habitants des pays industrialisés vont connaître, au cours de leur vie, plusieurs mutations technologiques qui vont transformer non seulement le monde qui les entoure, mais aussi leurs rapports avec les sociétés dans lesquelles ils vivent. Or qui est mieux à même de prévoir et d'organiser démocratiquement ces transformations que le Parlement ?

Nous devons donc être lucides. Si nous ne nous donnons pas les moyens de traiter les problèmes liés au progrès scientifique et technologique, d'autres le feront à notre place. Les compétences naturelles du Parlement continueront à glisser peu à peu vers Bruxelles, vers les pouvoirs locaux ou encore vers les comités d'experts. Nous devons réagir contre cette dérive car les travaux du Parlement ont un caractère irremplaçable qui les distingue de ceux de toutes les autres instances : leur transparence.

Tous les propos tenus ici sont publics et chacun peut, grâce à notre intermédiaire, avoir accès à des informations qui, bien souvent, resteraient au fond des tiroirs des spécialistes.

Plusieurs organisations ont saisi cette opportunité et, comme le faisait remarquer le dernier éditorial de la revue *La Recherche*, ces auditions de l'office ont eu le mérite de démontrer que la transparence est le meilleur moyen de rechercher la juste voie en politique.

Lors de la préparation du rapport sur les problèmes liés à l'exploitation des ressources minérales de l'Antarctique, j'ai décidé d'aller un peu plus loin que ce qui se faisait habituellement au Parlement.

Les auditions publiques existaient déjà, mais j'ai organisé, cette fois, des auditions ouvertes, c'est-à-dire que toute personne ayant des arguments à faire valoir n'a pu librement venir les proposer devant l'office.

Elles ont constitué une grande première en France et nous pouvons espérer que cette expérience se renouvelera, notamment sur les études en cours sur les C.F.C., sur les biotechnologies ou sur la politique spatiale.

Malgré les délais extrêmement courts, tout juste un peu plus d'un mois, qui ont été accordés pour les quatre études sur l'énergie qui vous seront présentées tout à l'heure, les rapporteurs de l'Office ont pu organiser des auditions.

M. Christian Bataille, M. Claude Birraux, M. Michel Destot et M. Michel Pelchat vous parleront des rapports qui ont été étudiés spécifiquement par l'Office.

S'il est un domaine où le Parlement doit être mieux associé que par le passé à la définition des grandes orientations, c'est bien en effet celui de l'énergie.

Nous devons reconnaître que le Parlement, comme l'ensemble de la population, a trop souvent été mis, dans ce domaine, devant le fait accompli, ce qui explique aujourd'hui le grave problème d'acceptabilité lors de la construction de nouvelles installations de production d'énergie, qu'elles soient nucléaires ou non.

Or il n'y a pas de sujets tabous. Tous les citoyens doivent être en mesure, par l'intermédiaire de leurs représentants, de décider de ce qu'ils veulent en matière de politique énergétique mais il faut, pour cela, qu'ils soient largement et objectivement informés des avantages et des inconvénients de chacune des solutions possibles.

Les organismes qui sont chargés de la production d'énergie ont, certes, fait des progrès en matière d'information et de transparence, mais il reste encore beaucoup à faire.

De nombreuses questions restent en suspens, et Mme Bouchardeau en a rappelé certaines tout à l'heure :

Quel sera l'avenir du surgénérateur ?

La part du nucléaire dans la production d'électricité ne risque-t-elle pas de devenir trop importante ?

**M. Marie-Noëlle Lienemann.** C'est déjà fait !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Comment allons-nous stocker les déchets nucléaires à vie longue ? C'est un débat de fond avant les prises de décision françaises et mondiales.

Qu'allons-nous faire des centrales déclassées ?

Les énergies renouvelables ont-elles un véritable avenir, notamment dans les pays en voie de développement ? Un chiffre, monsieur le ministre, qui rappelle le problème des pays du sud dans ce domaine : trente prises électriques pour un ménage aux Etats-Unis, dix pour un ménage en France, une prise électrique pour dix ménages en Ethiopie. A mon avis, les énergies renouvelables sont un thème sur lequel nous devons nous entretenir.

Quelles seront les conséquences de la lutte contre la pollution atmosphérique sur la production énergétique ?

L'effet de serre aura-t-il une influence sur nos choix en matière de production d'énergie ?

Ce sont autant de questions sur lesquelles nous sommes prêts à engager des études, et j'ai noté avec satisfaction les propositions de Mme Bouchardeau.

De mes entretiens avec vous, monsieur le ministre de l'industrie, avec l'administrateur général du C.E.A. et avec le directeur général d'E.D.F., je retire l'impression que le moment est effectivement venu de réfléchir sereinement à la politique énergétique de la France et que le débat très limité que nous avons aujourd'hui - trop court, comme on l'a rappelé - ne constitue qu'une entrée en matière.

Un sujet mérite toute notre attention, c'est celui de la création d'une haute autorité de la sûreté nucléaire. La création de cette instance avait été demandée par M. Laurent Fabius dans une proposition de loi, mais elle fait également partie des conclusions du rapport de l'office sur les conséquences de l'accident de Tchernobyl, rédigé par M. Jacques Valade et par M. Jean-Marie Rausch.

Il ne s'agissait pas de transférer à un organisme extérieur les compétences de contrôle qui appartiennent à l'Etat ou aux exploitants de centrales, mais, plutôt, pour reprendre les termes de Jean-Marie Bockel, de mettre en œuvre le contrôle du contrôle.

Je pense, en effet, que la sûreté des installations nucléaires est bien organisée en France, et c'était d'ailleurs l'avis de l'expert étranger qui avait été engagé par l'office, mais il y a, et c'est indéniable, vis-à-vis de la sûreté nucléaire un problème de crédibilité, une partie de la population française n'ayant plus, depuis Tchernobyl, une entière confiance dans les informations qui lui sont données par les autorités.

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Le Déaut !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Je conclus, monsieur le président.

Je pense que le meilleur moyen de restaurer la crédibilité du nucléaire serait, comme le demande Mme Bouchardeau, de créer une haute autorité reconnue pleinement indépendante par l'opinion et qui se porterait garante de l'efficacité et de l'honnêteté des contrôles effectués par les autorités responsables. Cette haute autorité, comme les différents collèges ou comités d'experts dans d'autres domaines, devrait être associée plus directement au Parlement plutôt qu'au Gouvernement. Une association avec l'office d'évaluation des choix, qui dispose d'un conseil scientifique, serait, à mon sens, la bonne solution. Il faut en effet, lutter contre l'« adocratie » qui est en train d'envahir notre pays. Les comités d'experts fleurissent, sans réel contrôle parlementaire. C'est un point sur lequel nous devons réfléchir car le débat offrirait plus d'avantages que d'inconvénients aux exploitants du nucléaire.

Dans ce cadre, il serait important de nommer, au sein de l'office, comme l'avait proposé en 1987 M. Jacques Dominati, alors président de la commission de la production et des échanges, une mission d'information du Parlement chargée de l'informer régulièrement sur le fonctionnement des installations nucléaires civiles. On introduirait, de cette sorte, une notion de veille technologique du Parlement.

Comme vous le voyez, monsieur le ministre, nous ne sommes certainement qu'au début d'un large débat sur la politique énergétique de notre pays mais, de toute façon, soyez certain que nous n'attendrons pas à nouveau sept ans pour réexaminer ces questions au sein du Parlement.

Si nous allons dans ce sens, nous ferons faire un pas à la démocratie dans notre pays. Il conviendra, en effet, plus que par le passé de séparer les pouvoirs d'évaluation, de contrôle et de réalisation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Christian Bataille, pour cinq minutes.

**M. Christian Bataille.** Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, afin d'illustrer le travail qui a été mené par l'Office, je voudrais parler d'une façon très succincte du rapport sur la gazéification *in situ* qui m'a été confié.

C'est une technique séduisante, dont on a beaucoup parlé il y a une dizaine d'années. Il s'agit de transformer en gaz les couches inexploitablement des gisements charbonniers.

C'est une technique qui n'est pas nouvelle. Elle a été mise en œuvre en Union soviétique dès les années 1930 et une expérience pilote a été menée aux Etats-Unis.

Des expériences ont été menées il y a une dizaine d'années à Thulin, en Belgique, mais la faisabilité technique n'a pas été démontrée, à Bruay, dans le Nord-Pas-de-Calais, à Faulquemont, dans le bassin lorrain, où elles sont restées à l'état de projet, ainsi que dans la Haute-Deûle, dans le bassin du Nord-Pas-de-Calais.

Ces travaux ont duré plusieurs années - six ans à Bruay, trois ans en Haute-Deûle - et de nombreux problèmes sont apparus, en contradiction avec l'aspect séduisant que je soulignais tout à l'heure : coût élevé, impact sur l'environnement - pollution, mouvements de terrain, aspect extérieur chaotique

du paysage. Le bilan technologique fait apparaître que, quels que soient les moyens financiers, cette technique n'était pas opérationnelle.

Actuellement, un programme de ce type est encore présenté au Parlement européen par la commission des Communautés européennes.

Dans l'absolu, c'est un moyen idéal. Pourtant, aucune installation industrielle fonctionnant dans les conditions du marché n'existe dans le monde. La gazéification ne semble pas, en tout état de cause, une solution adaptée aux conditions particulières, c'est-à-dire défavorables, du sous-sol français.

Je veux profiter de l'occasion qui m'est donnée pour ajouter quelques mots concernant la maîtrise de l'énergie, en tant qu'élu local et élu régional.

Quatre régions françaises - Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Aquitaine et Nord-Pas-de-Calais - ont créé des agences régionales de l'énergie et ont entrepris de les fédérer. Ces quatre agences régionales vont d'ailleurs très prochainement se fédérer elles-mêmes avec des partenaires européens choisis en République fédérale d'Allemagne et en Espagne. Voilà, monsieur le ministre, un exemple de la volonté des collectivités territoriales d'être des partenaires à part entière.

En matière de maîtrise de l'énergie, la décentralisation prend en quelque sorte tout son sens. Vouloir mener depuis Paris des politiques fines, comme cela sera évoqué tout à l'heure par d'autres collègues, auprès des collectivités territoriales, de la population, des P.M.E., serait une profonde erreur.

J'évoquais, monsieur le ministre, l'exemple de la fédération des agences régionales de l'énergie. De telles initiatives, pas seulement celles des régions mais également celles de collectivités territoriales, me semblent être un atout jusqu'alors insuffisamment utilisé. C'est notamment, je le répète, par une coopération étroite entre l'Etat et les régions qu'une politique de maîtrise de l'énergie trouvera sa pleine efficacité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Nous en arrivons aux orateurs désignés par les groupes.

La parole est à M. Martin Malvy, pour cinq minutes.

**M. Martin Malvy.** Il y a huit ans, ainsi que vous venez de le rappeler, monsieur le ministre, l'Assemblée nationale était appelée à débattre de la politique énergétique de la France. Des orientations étaient alors définies, des objectifs fixés, qui ont été pour l'essentiel atteints que ce soit en matière d'indépendance nationale, de diversification ou d'utilisation rationnelle de l'énergie.

En revanche, si notre réflexion était en début de décennie essentiellement hexagonale, notre action étant alors limitée à la seule politique énergétique nationale, la dimension est aujourd'hui plus vaste.

Je ferai deux remarques.

Construire une politique européenne de l'énergie constitue désormais une véritable perspective et un considérable enjeu. Participer à une politique active de l'environnement nécessite maintenant une approche mondiale du problème. La France a là un rôle essentiel à jouer, que sa crédibilité dans le domaine énergétique, la qualité de sa recherche, de ses techniques et de ses entreprises renforcent et justifient.

L'effet de serre a constitué le thème principal du congrès mondial de Montréal. Or la tendance qui s'y est manifestée est plutôt à différer qu'à accélérer l'acceptation de technologies nouvelles peu polluantes dans les pays qui en auraient les moyens, en oubliant l'appel de ceux où l'homme ne consomme que 0,6 tonne équivalent-pétrole. Pour eux il n'y aura de développement que si les consommations progressent fortement. Sans intervention des pays riches, elles s'appuieront sur les énergies fossiles et la déforestation.

Au milieu du siècle prochain, ces pays pourraient produire 40 p. 100 des rejets de gaz carbonique, autant alors que les pays occidentaux qui auraient alors réduit les leurs de moitié.

La France n'est pas absente du débat. Ses résultats sont enviables. Elle a réduit respectivement de 40 et 63 p. 100 ses émissions de gaz carbonique et de dioxyde de soufre depuis le début de la décennie. Notre action sur la scène internationale, associée à celle de nos partenaires européens et des pays développés les plus conscients du problème, dans la

ligne de la déclaration de La Haye et du sommet de l'Arche, peut être déterminante et passionnante dans les années qui viennent.

Si la relance de la politique de maîtrise de l'énergie est une ardente obligation, n'oublions pas ici la place que peuvent tenir par ailleurs les énergies renouvelables. Ce qui a été fait en Polynésie française a valeur d'exemple et de vitrine pour l'ensemble du Pacifique Sud.

En ce qui concerne la construction européenne, des progrès ont été accomplis. Si le taux d'indépendance énergétique de la France atteint aujourd'hui 50 p. 100, ce qui est considérable pour un pays dépourvu de ressources, celui de l'Europe est passé en quinze ans de 36 à 60 p. 100. L'Europe est riche en énergies, mais ses ressources sont mal utilisées. Le coût de la non-Europe de l'énergie est estimé à 0,5 p. 100 de son produit intérieur brut, soit quelque 120 milliards de francs.

Si la première démarche concerne donc aujourd'hui le marché de l'électricité et du gaz par la reconnaissance d'un véritable droit de transit et une plus grande concertation quant aux investissements, on peut attendre plus et mieux de la construction européenne d'ici à la fin de ce siècle. Je ne doute pas qu'il y ait là aussi une grande ambition française.

Cette construction ne doit aboutir ni à une « Europe forte », ni à une « Europe passoire ».

Nous ne devons pas seulement penser à l'électricité. Le maintien de nos capacités de raffinage - vous l'avez souligné - doit être considéré comme un objectif prioritaire. De 1980 à 1987, elles ont diminué en Europe de 35 p. 100, en R.F.A. de 45 p. 100, en France et en Italie de plus de 40 p. 100.

Dans le même temps, un effort de modernisation considérable a été engagé, qui doit être poursuivi. Or, si l'Europe devait devenir le réceptacle des produits finis en provenance des pays producteurs, il y aurait un risque grave de voir menacer la sécurité de nos approvisionnements à la première crise.

Dimension plus vaste, approche différente des problèmes : ce sera, monsieur le ministre, ma troisième observation. Si les craintes à l'égard du nucléaire ont été ravivées par l'accident de Tchernobyl et la manière dont il a été présenté à l'opinion, celle-ci s'est en revanche habituée peu à peu, au fil des ans, à ce que l'information, parfois trop abondante, d'ailleurs, soit de plus en plus largement diffusée.

Dès lors, le sentiment que cette information et le contrôle de nos installations relèvent pour l'essentiel des partenaires de la chaîne nucléaire - même si cela n'est pas tout à fait exact - conforte ou risque de conforter l'idée selon laquelle la neutralité et la transparence nécessaires pourraient ne pas être toujours respectées.

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** C'est bien le cas !

**M. Martin Malvy.** Personne ici ne mettra en doute ni l'honnêteté intellectuelle, ni les compétences de ceux qui composent, soit le Conseil supérieur de la sûreté et de l'information, soit le service central, soit l'Institut de protection et de sûreté, soit les directions régionales, soit le tout récent Collège de la prévention des risques technologiques.

Vous avez fait allusion au sujet. Mme Bouchardeau, dans son rapport, élargit à l'ensemble du risque industriel le projet que M. Fabius, président de l'Assemblée, réservait au nucléaire. Cela va, je crois, dans le bon sens, celui d'un contrôle démocratique, qui ne doit pas néanmoins conduire à substituer un organisme indépendant à l'Etat pour l'exercice de ses responsabilités naturelles.

Le contrôle démocratique des installations à risques doit être instauré dans ce pays. Il témoignera de la confiance que nous portons à nos techniciens, à notre science, de notre souci d'efficacité, et sera, j'en suis convaincu, et d'abord dans le secteur qui nous intéresse aujourd'hui et au-delà de ses avantages directs, un excellent argument pour nos concepteurs et industriels dans leur démarche internationale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Claude Birraux, pour trente minutes.

**M. Claude Birraux.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la situation tant internationale que nationale permettait de poser les problèmes de fond d'une politique énergétique d'avenir. Le temps imparti à ce débat ne nous permet que d'effleurer le sujet.

Un débat, c'est mieux que pas de débat. L'honneur est sauf pour le Gouvernement, mais la méthode n'est pas satisfaisante, pour ne pas dire frustrante, pour ceux qui ont travaillé beaucoup pour préparer ce débat, tant par la durée que par la date et le moment.

**M. Claude Gaillard.** C'est vrai !

**M. Claude Birraux.** J'ajoute que, si j'étais d'accord pour que M. Le Déaut s'exprime au nom de l'Office, organisme paritaire, je déplore le partage du temps avec un de ses amis politiques comme le fait que l'Office n'ait pas eu un temps de parole plus significatif dans ce débat.

J'aborderai successivement le contexte mondial, le bilan de la politique énergétique française, la donne européenne et les trois thèmes de réflexion de la mission d'information dont Mme Bouchardeau nous a parlé.

Le contexte mondial se caractérise par des prix du pétrole à la hausse, rendant illusoire un retour à l'ère du pétrole bon marché.

La catastrophe de Tchernobyl n'a pas été oubliée, mais on a pris la mesure plus exacte de ses causes et conséquences.

D'autres problèmes sont venus occuper le devant de la scène de l'environnement : les pluies acides et l'effet de serre. Comme le nucléaire ne contribue ni à l'un ni à l'autre, il est en passe de devenir une énergie propre, et la conférence de Montréal a en quelque sorte réhabilité, pour ne pas dire consacré, le nucléaire. Il est vrai qu'elle était dominée par les électriciens.

Quelles sont les perspectives mondiales à l'horizon 2000-2020 ?

La demande d'énergie pourrait croître de 50 à 75 p. 100. La consommation par habitant s'accroît faiblement. Le différentiel de natalité entre pays en développement et pays industrialisés conduit alors à creuser encore plus l'écart entre eux, rendant la situation des plus pauvres encore plus précaire.

Les approvisionnements énergétiques devraient rester très fortement dominés par les combustibles fossiles, ce qui nous confine, si j'ose dire, dans les problèmes d'environnement et de CO<sub>2</sub>.

La défense de l'environnement est au premier plan des préoccupations. On peut le résumer par une phrase de Robert Bourrassa dans son discours d'ouverture : « Il était un temps où il fallait protéger l'homme de la nature, aujourd'hui, il faut protéger cette même nature des forces de l'homme. »

Les choix énergétiques vont être de plus en plus des compromis entre le prix de l'énergie, la sécurité d'approvisionnement, le tribut payé à la protection de l'environnement.

Prévoir la nouvelle donne géopolitique est un exercice périlleux. Niels Bohr faisait ce commentaire : « La prédiction est toujours difficile, surtout quand elle concerne le futur. »

Un coup d'œil rapide sur le siècle écoulé montre que le monde consomme dix fois plus d'énergie et cinq fois plus par habitant. Le bois était la première source. Le pétrole a fait son apparition ainsi que le nucléaire, et on peut mesurer l'évolution des progrès techniques dans ces deux domaines.

Trois contraintes vont peser sur les choix énergétiques :

Il faut satisfaire les besoins des pays du Sud dont le développement démographique est galopant ;

Le nucléaire et le charbon sont les seules formes d'énergie aptes à faire un apport massif au bilan énergétique du XXI<sup>e</sup> siècle. Le nucléaire constitue la meilleure réponse au problème de l'effet de serre ;

Le nucléaire recèle des dangers, même si les probabilités d'accident sont faibles. Il doit rester réservé aux pays développés qui disposent de l'infrastructure scientifique, administrative, industrielle et sociale nécessaire.

Il reste que les pays en voie de développement, même si la thèse soulève des réserves justifiées, devront faire face à leurs besoins en recourant à l'exploitation de leurs ressources locales. L'impact des énergies nouvelles sera négligeable dans le bilan énergétique global, mais son impact social et économique peut être considérable pour les populations concernées.

J'en viens au contexte national. Il est utile de dresser un rapide bilan de la politique énergétique de notre pays à travers trois critères : l'indépendance énergétique et la sécurité d'approvisionnement ; le coût économique en devises de notre facture énergétique ; l'impact sur l'environnement.

Premier point : l'indépendance énergétique. Le choc pétrolier de 1973 a été révélateur de notre fragilité. Notre taux d'indépendance n'était que de 22,5 p. 100. Il passait à 27,4 p. 100 en 1980 pour atteindre près de 50 p. 100 aujourd'hui.

Le ralentissement de la croissance et la politique d'économies d'énergie ont cassé le couple croissance - consommation d'énergie.

La montée en puissance du parc nucléaire a assuré cette indépendance.

L'indépendance énergétique dans la production électrique atteint 75 p. 100.

Deuxième point : le coût en devises de notre facture énergétique.

En 1973, 50 p. 100 du coût de production d'électricité était payable en devises, contre moins de 5 p. 100 en 1987.

On estime à 85 milliards de francs les économies de devises réalisées entre 1980 et 1986, grâce à la mise en service des centrales nucléaires.

Il est équitable de préciser que le parc nucléaire s'est réalisé au prix d'un endettement considérable d'E.D.F.

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** Absolument !

**M. Claude Birraux.** Troisièmement, l'impact sur l'environnement. Il doit être mesuré au regard de deux paramètres : les pluies acides provoquées par les rejets d'oxydes de soufre et d'azote ; l'effet de serre, provoqué par le CO<sub>2</sub>, qui absorbe les rayons infrarouges. Pour fixer les idées, il faut savoir qu'une centrale à charbon d'une puissance de 5 600 mégawatts consomme 12 millions de tonnes de charbon par an, rejette 40 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>, 200 000 tonnes de SO<sub>2</sub>, 50 000 tonnes d'équivalent NO<sub>x</sub>, 30 000 tonnes de poussière et 2 millions de tonnes de cendres.

Je vous donnerai les chiffres des émissions de rejets gazeux en 1988, en France : 1,227 million de tonnes par an de SO<sub>2</sub> et 1,615 million de tonnes par an d'oxyde d'azote d'où la nécessité et l'importance du pot catalytique pour les transports ; le CO<sub>2</sub> représente 279,223 millions de tonnes par an, les poussières 0,280 million de tonnes par an.

Les 5 p. 100 d'électricité nucléaire produits dans le monde auraient conduit, s'ils avaient été produits par du charbon, à une émission annuelle supplémentaire de 2 milliards de tonnes de CO<sub>2</sub>. Ces 5 p. 100 représentent 550 millions de tonnes de charbon ou 350 millions de tonnes de pétrole brut par an. On mesure les quantités énormes de rejets gazeux polluants correspondants.

J'en arrive au contexte européen.

Le « coût du non-Europe » se chiffre actuellement à 0,5 p. 100 du P.I.B. de la Communauté, soit 120 milliards de francs.

Le 30 octobre dernier, le Conseil européen s'est réuni et a adopté le projet Thermie - utilisation rationnelle de l'énergie, énergies renouvelables, amélioration de l'utilisation du charbon et des hydrocarbures. Il a, par ailleurs, examiné le projet de directive sur la transparence des prix et une proposition de directive sur le transit d'électricité.

La Commission européenne a dressé un inventaire des obstacles actuels ou potentiels à l'unification du marché. Les actions prioritaires doivent s'orienter sur : l'élimination des barrières techniques et fiscales du marché ; l'application de la loi communautaire au marché de l'énergie ; l'application des clauses de l'Acte unique pour la protection de l'environnement ; le développement d'initiatives futures dans les domaines des prix et des infrastructures énergétiques.

Pour ma part, j'ai noté un certain nombre de points à examiner.

Premier point, en préalable : une énergie abondante et bon marché renforce la compétitivité des entreprises. Le moindre coût sur la balance des paiements est un atout supplémentaire. La politique conduite depuis 1973 est très positive. E.D.F., de ce point de vue, est un exemple à citer. Elle a le kilowatt-heure le meilleur marché d'Europe, et, de plus, elle exporte.

En préalable également, la sécurité des approvisionnements doit être assurée.

Deuxième point : la politique commune devra harmoniser les normes du point de vue du commerce, mais aussi la protection de l'environnement. Nous devons nous y préparer et

veiller à l'égalité des chances et des traitements, c'est-à-dire concilier croissance économique et protection de l'environnement.

Troisième point : harmonisation des taxes, des charges et - une directive est, à cet égard, en préparation - transparence des tarifs, conditions d'une concurrence égale.

Que compte faire le Gouvernement ? Que deviennent, dans ces hypothèses, les taxes parafiscales proposées par le rapport Brana ?

Quatrième point : la protection de l'environnement est partie intégrante de la politique communautaire. J'y ajouterai la gestion des déchets.

Cinquième point : la coopération européenne doit permettre à nos entreprises, qui sont performantes et compétitives, de trouver de nouveaux champs d'action en jouant la synergie avec des partenaires européens, créant ainsi des pôles européens compétitifs au plan mondial. Je citerai l'exemple de l'accord Framatome-Siemens, associés dans N.P.I.

Autre point : la maîtrise de l'énergie.

Le gisement potentiel représente encore environ 30 millions de T.E.P. Avec la baisse du prix du pétrole, nous avons vu aussi que le rythme des économies d'énergie se ralentissait.

Dans une période où la tension sur le prix de l'énergie n'est pas trop forte, la tendance spontanée n'est pas celle de l'économie par la seule loi du marché. C'est aussi l'illustration d'un principe thermodynamique : l'entropie, qui mesure le degré de désordre du monde, augmente, et il faut dépenser de l'énergie pour remettre de l'ordre.

Je suis d'avis que l'incitation fiscale demeure l'un des meilleurs leviers.

Je suis d'avis que l'A.F.M.E. peut jouer le rôle de conseil, de V.R.P. des économies d'énergie, à condition que ses missions soient bien définies, bien cadrées, afin que les errements dénoncés avec vigueur par la Cour des comptes en 1987 ne se reproduisent pas. Elle doit coopérer avec les partenaires locaux certes, mais aussi avec les agences ou organismes régionaux qui ont le même but, afin que les collectivités, comme les citoyens, n'aient qu'un seul interlocuteur.

Dans le domaine des matières premières, l'A.F.M.E. jouait bien son rôle, mais vous avez supprimé ses crédits dans le budget pour 1990.

Dans le domaine des économies d'énergie, comme dans celui de la protection de l'environnement, la modification des comportements englobe tous les aspects de la vie sociale. C'est un véritable choix culturel différent qui doit s'imposer.

J'aborderai encore trois points dans ce chapitre.

Je ne suis pas persuadé que la pénétration de l'électricité dans le chauffage des logements soit une bonne chose du point de vue du rendement énergétique, d'une part, et, d'autre part, l'électricité doit avoir des utilisations plus nobles. Les réseaux de chaleur me paraissent une solution adaptée, d'autant que l'incinération des ordures - avec dispositifs de dépollution - paraît fournir une source de chaleur, j'allais dire quasi inépuisable. Des perspectives intéressantes sont à développer dans le domaine des énergies nouvelles et des cultures énergétiques.

Il serait peut-être bon que le Gouvernement envisage soit des subventions, soit des incitations fiscales pour développer à la fois l'incinération des ordures et la récupération de chaleur en résultant, les collectivités étant souvent freinées par le coût initial très élevé.

Pour ce qui est des énergies nouvelles, j'ai déjà dit que leur apport global au bilan serait modeste. Il n'empêche que leur utilisation locale, décentralisée, doit être encouragée. Certaines peuvent être d'un grand secours et d'un grand rôle économique et social dans les pays en développement, où un marché existe pour nos entreprises.

Pour soutenir ces énergies nouvelles, il est suggéré la création d'un fonds de soutien, suivant le rapport Brana, par instauration d'une taxe parafiscale. Il est vrai que, dans le rapport Brana, les taxes parafiscales sont en fleurs. Trouvez un mécanisme fiscal ! Baissez la T.V.A. ! C'est simple et efficace. Et laissez les taxes parafiscales en bourgeons. Sauf si la mesure est prise au niveau européen et frappe les pollueurs les plus grands en les incitant à la lutte antipollution. Ne frappez pas inutilement la famille nombreuse qui roule en R 21 diesel !

Le second thème autour duquel la mission a réfléchi est celui de l'avenir du nucléaire.

Disons un fait qui paraît aujourd'hui clair : personne en France ne remet fondamentalement en cause le choix nucléaire. Les préoccupations environnementales des pluies acides et de l'effet de serre lui assurent un regain d'intérêt et un autre regard de la part du public.

Fondamentalement, les choix du passé, au moment du premier choc pétrolier, n'ont pas été remis en cause par l'alternance en 1981. Seul le site de Plogoff a été sacrifié sur l'autel des promesses électorales.

Aujourd'hui, la mise en place du parc électronucléaire touche à sa fin. Nous avons devant nous le temps de la réflexion pour choisir ce que devra être la deuxième génération du parc.

Nous sommes pour le nucléaire, sous conditions de sûreté et de contrôles indiscutables et indépendantes qui permettent aux populations d'accepter le nucléaire, parce qu'elles auront confiance et parce que la transparence sera sans faille.

Les penseurs de l'énergie voyaient deux technologies pour l'avenir : la fusion et les surgénérateurs.

La fusion est une technique sans doute prometteuse, mais qui n'a pas encore produit le moindre kilowatt-heure. Nous devons poursuivre et intensifier les recherches à travers les projets européens actuels, J.E.T., ou futurs, N.E.T., et celui conduit par le C.E.A. Tore-Supra.

Quant au surgénérateur, l'idée de base était intellectuellement séduisante, puisqu'elle consistait à introduire, sans changer la balance globale de combustible, le mouvement perpétuel d'une énergie renouvelable quasiment à l'infini.

Dans les faits qu'en est-il ?

Le ralentissement des programmes électro-nucléaires dans le monde font que l'uranium sera abondant à des conditions commerciales concurrentielles plus longtemps qu'initialement prévu.

Ainsi, aujourd'hui, pour que le prix du kilowatt-heure produit dans Super-Phénix soit compétitif avec celui du P.W.R., il faudrait un prix de l'uranium quatre fois plus élevé.

Le coût d'investissement - 27 milliards de francs - est énorme. La machine est certes un prototype, mais ne marche pas très bien. La direction vient d'annoncer qu'il ne serait que faiblement surgénérateur à partir de 1996. L'Italie aurait décidé de se retirer du programme.

Du point de vue strictement scientifique, c'est une merveilleuse machine, déclarait Gianni Mattioli, chef de file des antinucléaires italiens.

Du point de vue économique, c'est un échec flagrant.

Du point de vue de la sécurité, en dépit des assurances données par E.D.F. et le C.E.A., l'inquiétude n'a pas diminué dans les populations, particulièrement en Suisse et dans la région Rhône-Alpes.

Vous en avez autorisé le redémarrage l'an dernier. Pourquoi ne pas avoir organisé une expertise contradictoire ? Selon les opposants, la pompe de secours destinée à récupérer le sodium dans la cuve secondaire en cas de fuite à la cuve principale était encore dans son emballage au moment de son redémarrage.

Ne serait-il pas plus sage, à la fois pour des raisons économiques et pour des raisons de craintes non apaisées des populations sur la sûreté, d'arrêter un temps Super-Phénix ?

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** Toujours les mêmes désastres !

**M. Claude Birraux.** Nous avons bien arrêté en son temps le programme Concorde. Que comptez-vous faire ? Quelles motivations guident votre choix ?

Les réacteurs du futur, il faut les chercher ailleurs. L'« ailleurs » et le « futur » de ces réacteurs ne peuvent être que des réacteurs dont la sécurité sera toujours plus grande. Ils seront d'autant mieux acceptés par les populations.

Dans le cadre de la saisine de l'office d'évaluation des choix scientifiques, j'ai été chargé d'une étude sur les réacteurs nucléaires à sécurité renforcée. Je vais vous donner lecture de son résumé.

Je ne reviens pas sur les avantages du nucléaire du point de vue de l'effet de serre et des pluies acides, ni sur le coût de l'électricité nucléaire, qui est le meilleur marché.

Il est donc nécessaire que soient mis au point des réacteurs nucléaires plus sûrs. A ce propos, il faut s'élever avec vigueur contre la notion de réacteurs dits « intrinsèquement sûrs » qui fait florès actuellement et qui tend à laisser entendre qu'il serait possible d'avoir des réacteurs nucléaires sûrs de 100 p. 100. Il faut lui préférer, même si cela a un aspect moins publicitaire, la notion de réacteurs à sûreté passive renforcée et, mieux encore, celle de réacteurs à sûreté globale renforcée.

Cette expression nous semble parfaitement refléter les exigences à attendre d'un constructeur de réacteur nucléaire, c'est-à-dire la combinaison de la sûreté active et de la sûreté passive.

Un réacteur à sûreté passive renforcée est un réacteur dont la sûreté est assurée par ses caractéristiques internes et ne dépend pas des actions d'un opérateur. Son objectif est de donner le maximum de délai pour que la machine, en cas de mauvais fonctionnement, n'ait pas besoin d'une intervention humaine pour retrouver des conditions de fonctionnement stables. Ce délai, à l'heure actuelle de quelques dizaines de minutes, pourrait être porté à quelques dizaines d'heures et donnerait ainsi plus de latitude à l'opérateur pour mettre en service les systèmes de sécurité active - contrôle-commande, interface homme-machine - développés de façon importante, notamment par E.D.F., après Three Mile Island et Tchernobyl.

Les instruments essentiels de la sûreté passive consistent principalement en l'établissement d'une ventilation par convection naturelle et la mise en place d'importantes réserves de sources froides susceptibles d'être mises en œuvre sans intervention de pompes, de valves ou d'énergie électrique. Il faut noter qu'une des conséquences de la mise en œuvre de ces moyens serait une diminution de la puissance unitaire des réacteurs, celle-ci devant se situer dans une gamme de 600 à 900 mégawatts. Cela entraînera donc nécessairement de nouveaux calculs économiques dans la mesure où plus la puissance unitaire est faible, plus le prix du kilowatt-heure installé croît.

De multiples projets de réacteurs à sûreté passive renforcée existent dans le monde. On citera, sans être exhaustif, parmi les réacteurs, à eau, l'AP 600 de Westinghouse, le « réacteur à eau bouillante simplifié » de General Electric, le réacteur P.I.U.S. de Asea Brown-Boveri et le projet anglo-américain S.I.R.

Les réacteurs à haute température ont d'excellentes qualités de sûreté du fait de l'utilisation d'un fluide inerte, l'hélium, d'un combustible, l'uranium-thorium, travaillant très en deçà de ses températures limites et d'un modérateur - le graphite - capable d'emmagasiner une très grande quantité de chaleur.

Cependant, ce type de réacteur possède des défauts importants : impossibilité de démontage du graphite, difficultés du cycle du thorium.

Les réacteurs à neutrons rapides pourraient être des candidats sérieux pour ce nouveau concept de réacteurs, compte tenu de leur stabilité et de leur très grande inertie thermique.

Enfin, les réacteurs à sels fondus parfois évoqués ne semblent pas devoir être retenus, compte tenu de leur extrême complexité de construction.

La France est présente dans ce mouvement d'idées par les études menées sur le palier N4 et surtout par le programme « REP 2000 », associant E.D.F., le C.E.A. et Framatome, qui se propose de faire une évaluation complète de tous les nouveaux projets dans ce domaine afin d'identifier avec précision les concepts d'avenir qui pourront être applicables pour les réacteurs construits à partir des années 2005.

Ce nouveau concept de sûreté passive doit être suivi avec beaucoup d'attention, sans toutefois oublier ou faire passer au second plan la sécurité active, afin que des réacteurs plus sûrs puissent être construits dans l'avenir.

Cette étude pourrait être de toute façon utilement poursuivie par un rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, dans la mesure où les choix en matière de réacteurs devant être construits à partir des années 2005 ne sont pas encore arrêtés. C'est ce que je proposerai jeudi à l'Office.

L'Office d'évaluation pourrait conduire une réflexion sur les enjeux des stratégies et des choix dans le domaine des réacteurs du futur, mais aussi dans les choix concernant le stockage des déchets. Sur ce sujet, je n'ai pas le temps de

vous parler des conclusions d'un colloque organisé par la C.E.E., que j'ai suivi avec le président de l'Office, M. Le Déaut, en juin dernier.

L'évaluation des choix antérieurs, madame Bouchardeau, a certes un intérêt didactique, mais elle ne saurait constituer une fin en soi. Demandons à l'Office de travailler afin de nous éclairer sur les choix de demain, organisons un débat prochain, pour que le Gouvernement et le Parlement choisissent en pleine clarté.

J'en viens au contrôle de la sûreté.

Lorsqu'on aborde ce thème, vos interlocuteurs institutionnels de l'énergie se sentent immédiatement agressés.

Je voudrais que les choses soient claires : je rends hommage à la haute valeur scientifique et technique des travailleurs du nucléaire. Ils sont parmi les plus performants au monde et la collectivité nationale peut être fière du travail qu'ils ont accompli et qu'ils accomplissent chaque jour.

Il y a toutefois un malaise au niveau de l'opinion, qui a l'impression, fautive d'ailleurs, que ceux qui exploitent, qui réglementent et qui contrôlent font partie de la même famille.

Pour que le nucléaire, en particulier, soit crédible et accepté par la population il faut que la transparence soit parfaite. C'est difficile à réaliser, car il se pose à la base un problème de langage compréhensible par tous. Ainsi, lorsqu'un expert parle d'une limite de 2000 becquerels dans les épurateurs après Tchernobyl, l'inconscient populaire imagine 2000 petites bêtes invisibles qui lui dévorent les entrailles. De ce point de vue, la prestation de certains organismes au moment de Tchernobyl a été édifiante et l'« anticommunication » a jeté le discrédit sur tous les organismes de contrôle.

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** Ça oui !

**M. Claude Birraux.** Il faut que le contrôle soit indépendant, que ses résultats soient publiés. Il faut qu'il puisse être contradictoire. De ce point de vue, l'initiative des élus alsaciens de saisir un expert indépendant pour analyser Fessenheim au moment de sa révision est une initiative intéressante, qui doit faire école.

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** Ils ont raison !

**M. Claude Birraux.** Oui, sur le principe, nous sommes favorables à la création d'une haute autorité indépendante, dont la composition serait large et qui pourrait se saisir de toutes investigations, expertises contradictoires, concernant la sûreté. Ses rapports devraient être rendus publics, comme ceux de la Cour des comptes. Le Gouvernement devrait la consulter avant d'arrêter ses choix, et il est bien clair que la décision appartient en dernier ressort au ministre compétent, et à lui seul. Je signale d'ailleurs, pour l'information de l'Assemblée et celle du Gouvernement, que l'office d'évaluation des choix scientifiques, qui est doté d'un conseil scientifique indépendant, peut très bien recevoir cette mission - ou bien le Conseil supérieur de la sûreté et de l'information nucléaire.

J'ajoute que, dans le mot « sûreté », je comprends tous les risques qu'encourent les populations voisines des installations nucléaires ou industrielles.

J'ajoute enfin qu'une discussion sur une haute autorité est une chose sérieuse, qui mérite mieux que la discussion de la seule proposition de loi Fabius faisant réaliser à l'Assemblée nationale une synthèse que le P.S. n'aurait pas réussi à faire pour son congrès. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Rires sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. Michel Destot.** Quelles gracieusetés !

**M. Gaston Rimareix.** Quelle hauteur de vue !

**M. Claude Birraux.** J'en arrive aux entreprises de l'énergie.

E.D.F. est une grande entreprise et l'unicité de son action a permis dans de bonnes conditions le développement du nucléaire, qui contribue puissamment à notre indépendance énergétique.

Mais E.D.F. est très endettée. Par ailleurs, son prix du kilowatt-heure est très compétitif, parmi les moins chers d'Europe, et elle exporte.

N'y a-t-il pas là contradiction ? Je sais que votre collègue de l'économie a l'œil rivé sur l'indice. Ne faudrait-il pas donner un peu d'air à E.D.F. pour la remettre à niveau, plutôt que de voir son bilan négatif, et le faire avant que la Commission de Bruxelles ne s'en occupe ?

Pour l'unicité des conditions de travail et pour le respect des normes de sûreté par tous ceux, même occasionnels ou sous-traitants, qui travaillent dans le nucléaire, avez-vous l'intention, comme vous le demandent les organisations syndicales, d'établir la convention collective des travailleurs du nucléaire ?

S'agissant du pétrole et des compagnies pétrolières, le pétrole restera longtemps encore nécessaire à notre approvisionnement. Notre industrie pétrolière, et surtout parapétrolière, est très performante. Nous devons veiller à conserver son potentiel industriel et technologique.

Dernier point : le C.E.A. J'avais dénoncé, lors de l'examen des crédits de la recherche, la diminution drastique des crédits du C.E.A. Je le répète : ce n'est pas parce que la montée en charge du parc électronucléaire touche à sa fin que nous sommes entrés dans un état de veille technologique. Les recherches sur la sécurité n'ont pas de prix. Nous avons par ailleurs une avance technologique certaine ; ce n'est pas le moment de se laisser aller et de la perdre.

J'en arrive à ma conclusion.

L'énergie englobe tous les aspects de la vie : le choc pétrolier de 1973 a montré que la politique et l'énergie étaient inséparables partenaires. L'énergie paraît aussi nécessaire que la nourriture ou l'eau.

Le coût des ruptures dans le secteur de l'énergie est senti dans tous les domaines de l'activité économique, sociale ou politique.

Après le premier choc de 1973, les politiques mises en œuvre ont consisté à réduire notre dépendance vis-à-vis du pétrole. Ce fut réussi, et très positif.

Le sujet de l'environnement jouera dans les dix ans à venir un rôle primordial dans l'économie mondiale. Le coût environnemental et l'économie énergétique sont maintenant fortement liés.

Alors, quelle est la clé du succès d'une politique énergétique ? La flexibilité !

Il faut pouvoir ajuster la demande en fonction des conditions du marché.

La flexibilité, c'est diversifier ses sources d'approvisionnement pour une énergie donnée. Ce que conduit Gaz de France en ce domaine est positif et s'inscrit dans la bonne voie.

La flexibilité, c'est des sources d'énergie diversifiées qui n'instaurent pas un état de dépendance totale dans un domaine donné : par exemple, le chauffage domestique. L'obligation de construire des conduits de fumée dans les constructions neuves va dans le sens de cette flexibilité, comme les réseaux de chaleur alimentés multi-énergies ou en cogénération.

La flexibilité, c'est utiliser rationnellement les ressources nationales. Par exemple, au prix actuel de l'uranium, il vaut mieux l'acheter à l'étranger plutôt que de consommer nos réserves.

La flexibilité implique un haut degré de coopération internationale et particulièrement européenne. Les problèmes énergétiques et les problèmes d'environnement qui leur sont liés sont des problèmes globaux, qui nécessitent des solutions globales impliquant toutes les nations de la planète, et nous n'avons qu'une planète.

Par ailleurs, la coopération internationale peut seule tenter d'apporter des solutions aux pays en développement.

La coopération internationale est essentielle pour le développement et l'application de technologies nouvelles, comme dans l'investissement, en répartissant le risque. C'est dans cette optique que les rapprochements du type Framatome - Siemens par exemple doivent permettre de rationaliser les systèmes nucléaires et offrir un marché élargi. C'est une manière positive de répondre demain aux changements des conditions du marché.

Une politique de l'énergie, c'est la combinaison d'éléments techniques, économiques, politiques qui permettent à un pays d'assurer dans les meilleures conditions la croissance économique.

Il est important de garder en mémoire le fait que l'énergie est un moyen pour atteindre un but et non une fin en soi. La fin que nous recherchons est un meilleur niveau de vie pour nos populations.

Nous décidons de notre mode de vie, et ce faisant nous décidons de notre mode de consommation d'énergie. Aujourd'hui, sur notre planète Terre, ce choix n'est pas neutre du point de vue de ses conséquences sur notre environnement : pluies acides et effet de serre.

Si nous nous préoccupons de nos conditions de vie et de celles de nos enfants sur cette terre, notre attitude ne doit pas consister seulement à se réfugier derrière l'adage « les pollueurs paient ». Nous ne changerons pas véritablement nos attitudes tant que nous n'aurons pas réalisé que nous sommes nous-mêmes les pollueurs ou les gaspilleurs.

Reconnaissons que les nombreux problèmes qui opposent aujourd'hui énergie et société ne seront pas résolus par le seul progrès technologique mais par des efforts conjugués de chacun pour résoudre les problèmes institutionnels sérieux qui se posent.

Je dirai que nous atteignons ici la dimension culturelle du problème de l'énergie, avec le degré d'implication individuelle. La réussite ou l'échec d'une politique de l'énergie, donc de l'environnement, passe par le degré de conscience que nous aurons réussi à faire prendre à nos concitoyens.

Les problèmes sont vastes. Ils ne peuvent être résolus par un seul homme, ils ne peuvent être résolus ni par M. Bush, ni par M. Gorbatchev - même au large de Malte - ni par le Président de la République, ni par vous, ni par moi-même. (Sourires.) Mais ensemble, nous pouvons beaucoup.

Les problèmes qui se posent à la société ne sont pas uniquement des problèmes d'énergie, mais la communauté humaine et énergétique doit faire sa part de travail. Il n'est pas acceptable que les hommes prétendent que leur contribution individuelle soit si réduite et insignifiante qu'il ne sert à rien de l'apporter. A cet égard, je vous rappellerai, en guise de conclusion, ce mot d'Edmond Burke qui définit bien l'enjeu : « Personne ne commettrait de plus grave faute que de ne rien faire sous prétexte de ne pouvoir faire que de petites choses. » (Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe socialiste.)

**M. le président.** La parole est à M. Claude Gaillard, pour quinze minutes.

**M. Claude Gaillard.** Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, même si nous avons atteint un niveau record de consommation en 1988 - 205,5 millions de tonnes équivalent pétrole, contre 200 millions en 1979, année du précédent record -, je voudrais saluer les efforts faits dans notre pays depuis quinze ans.

Cela s'est traduit par un taux d'indépendance qui est passé de 22 à 50 p. 100 et par une facture énergétique qui s'élève aujourd'hui à 66 milliards de francs, après avoir atteint une pointe à 160 milliards de francs.

Une politique énergétique doit naturellement commencer par la maîtrise de l'énergie en assurant une gestion par les besoins et non par l'offre.

D'abord, je ferai un constat.

Depuis longtemps, des efforts ont été accomplis, mais ils sont trop sensibles aux signaux à court terme, tel le prix du pétrole. Toutefois, dès 1983, nous avons relâché ces efforts.

Je tiens d'ailleurs à votre disposition un tableau récapitulant les chiffres en la matière. Je l'ai extrait de la revue *Energie*, qui est fort documentée.

Il résulte de ce relâchement que, sur la décennie quatre-vingt, le taux d'élasticité, qui est le rapport entre le taux d'accroissement des consommations d'énergie et celui d'accroissement du P.I.B., n'a été que de 0,7, ce qui est désastreux, alors que l'objectif annoncé en 1981 était de 0,33.

Où sont passées les grandes résolutions de 1981 ! Allons-nous en tirer les leçons ?

Soyons clairs, il existe aujourd'hui un assez large consensus sur la nécessité de mieux maîtriser nos consommations. En effet, toute T.E.P. non consommée pour un service rendu ne pollue pas, allège notre commerce extérieur et améliore la compétitivité des entreprises ou le budget des ménages. C'est le pari de Pascal : on a tout à gagner, rien à perdre.

Je suis heureux d'entendre le Gouvernement proposer de faire des efforts. Il y a de bonnes propositions dans le rapport Brana, notamment sur la nécessité d'intervenir à contre-conjoncture, ce que nous avons bien du mal à faire. Mais augmenter de 40 millions de francs le budget d'intervention de l'A.F.M.E. n'est pas le signe décisif d'une grande politique de l'énergie. L'A.F.M.E. peut aujourd'hui être utile mais dans le cadre d'une politique globale et cohérente.

Il faut d'ailleurs constater que le secteur industriel a fait son travail, avec une diminution de 20 millions de tonnes équivalent pétrole en sept ans, et que les dérapages viennent du secteur résidentiel et tertiaire - plus 10 millions de T.E.P. - et des transports - plus 6 millions de T.E.P. - avec, pour ces deux secteurs, des dérives annuelles récentes très fortes, qui sont respectivement de 4 p. 100 et de 6 p. 100. D'ailleurs, ces deux secteurs contribuent respectivement pour près de la moitié et du quart aux consommations totales.

Les transports cumulent, on le sait bien, les inconvénients de la facture énergétique - pour 90 p. 100 d'entre eux, ils fonctionnent au pétrole avec une diversification difficile - de la pollution, des accidents, des pertes de temps. Même si des efforts ont été faits, ils l'ont été dans un contexte global pas toujours très clair et il semblerait qu'ils se relâchent.

Il est donc indispensable de prendre à bras-le-corps ce problème fondamental pour l'avenir car c'est aussi la vie dans nos cités qui est en cause.

Monsieur le ministre, il faut à la fois se soustraire des lobbies puissants et associer les collectivités locales afin qu'elles puissent s'impliquer.

Pour l'habitat, nous devons amplifier le développement des réseaux de chaleur - mais, en cette matière, les objectifs sont respectés - et appuyer les efforts de recherche et développement sur les matériaux nouveaux, la régulation, la conception des bâtiments, les appareils économes, notamment par le développement de la normalisation.

Après ce bref examen des besoins, je ferai une rapide analyse de l'offre en commençant par le nucléaire.

Je suis d'ailleurs frappé du contraste entre l'atmosphère manichéenne et politisée de 1981 et celle d'aujourd'hui. Mais je trouve cela très bien, et je m'en réjouis.

Souvenez-vous aussi du moratoire et de ses effets !

Il n'y a plus à ce jour de guerre de religion. Le nucléaire est reconnu comme un atout fort et comme une filière de production d'énergie sûre, compte tenu des compétences acquises depuis plus de quarante ans dans notre pays, et je le dis avec force. Je rappelle que c'est le premier secteur où l'on a appris la sécurité avant l'accident.

Le nucléaire civil est donc bien un atout formidable, à condition de rester lucides, c'est-à-dire ne pas avoir raison tout seuls, de bien gérer le suréquipement et d'avoir une bonne approche de la sécurité.

Nous devons ne pas avoir raison tout seuls. Je vais citer quelques chiffres. En France, les centrales nucléaires assurent environ 20 p. 100 de la consommation totale d'énergie, alors que la moyenne mondiale n'est que de 5 p. 100.

La France représente : 1 p. 100 de la production mondiale d'énergie, 2,5 p. 100 des consommations et 17 p. 100 de la capacité des puissances nucléaires installées dans le monde !

Il ne s'agit donc pas d'un unique problème de marché pour nos industries, dans l'attente d'un renouvellement de nos centrales qui est prévu à partir de 2005. A nous de bien y réfléchir, en étant actifs et, si possible, leaders sur la scène européenne de l'énergie. Cela nous obligera à confronter nos approches, nos habitudes et nos « certitudes » à celles fort différentes - et peut-être cependant respectables - de nos partenaires les plus proches.

Pour la « traversée du désert », nous sommes d'accord pour confier un rôle pivot au C.E.A., compte tenu de son expérience, de sa place et de la valeur de ses équipes.

Il convient aussi de bien gérer le suréquipement, en faisant attention à ne pas poursuivre une pénétration de l'électricité, peut-être déraisonnable, notamment dans le secteur résidentiel et tertiaire, au détriment de filières plus intéressantes pour les équilibres généraux du pays : réseaux de chaleur, géothermie, déchets, gaz, biomasse, etc.

Nous devons aussi faire attention à ce que la surcapacité ne freine pas, comme elle a eu tendance à le faire jusqu'à maintenant, le développement des usages intelligents de

l'électricité : à savoir ceux qui permettent de déplacer un maximum de thermies hydrocarbures avec 1 kilowatt-heure électrique. Les coefficients sont de 1 pour la chaudière vapeur, de 3 pour l'induction et de 5 pour la pompe à chaleur.

Il faut, enfin, faire attention à ce que cet atout nucléaire soit utilisé à fond là où il doit l'être pour renforcer la compétitivité des entreprises grosses consommatrices. A cet égard, je pense aux accords Péchiney-E.D.F.-Dunkerque.

En ce qui concerne la sécurité liée au cycle du combustible, j'évoquerai les déchets haute activité longue durée et le surgénérateur.

En matière de déchets haute-activité longue durée, il est raisonnablement admis que la sécurité d'une centrale nucléaire en exploitation est bien maîtrisée par les équipes françaises, qui ont acquis une expérience et un savoir-faire exceptionnels dans le monde. Il en va de même pour le traitement des déchets de faible et moyenne activités.

En revanche, nous ne savons pas encore résoudre de façon complètement satisfaisante le problème du retraitement des déchets alpha de haute activité et de longue période. Des percées technologiques remarquables ont été faites par les Français dans ce domaine, notamment la vitrification. Mais quelle est la fiabilité du discours technique d'un expert qui ose parler d'une durée de 1 000 ans, voire de 10 000 ans ?

Reconnaissons que nous n'avons pas la solution. Procédons à des stockages d'attente. C'est possible, puisque le volume total des déchets vitrifiés résultant du fonctionnement des centrales jusqu'à la fin du siècle représente, d'après les experts, un cube de quinze mètres de côté. Pour les déchets moyenne activité et longue durée, c'est un cube de quarante mètres de côté. Quand nous serons certains d'avoir maîtrisé l'évolution à long terme, on verra alors s'il y lieu d'enfourer ou pas.

Nous n'avons pas le droit de léguer cet « héritage » à nos descendants. Il s'agit donc d'un stockage d'attente à la surface, bien visible, qui devrait être signalé par l'inscription « Attention danger » peinte en rouge vif, en attendant d'avoir la vraie solution.

En ce qui concerne le surgénérateur, il nous faut un vrai bilan de Superphénix et voir où en sont les projets de réacteurs à neutrons rapides. Et cela ne doit pas seulement se faire au niveau des techniciens, ni même seulement entre Français.

Le problème des neutrons rapides n'est pas seulement celui des fuites de sodium dans l'eau ou celui du prix de l'uranium permettant ou non la compétitivité du fonctionnement de Superphénix. Le vrai problème, vous le savez tous, c'est celui du plutonium ; non celui de l'existence ou non d'un « marché » du plutonium, comme disent les spécialistes -, mais celui de sa manipulation, de son transport. Je crois savoir que la dose létale par ingestion pour l'homme serait de l'ordre d'un microgramme !

Pour ma part, je dis que, quelles que soient les promesses techniques et économiques, pour l'instant, cela suffit. Faisons porter tous les efforts des savants et des techniciens sur l'étape suivante, qui pourrait être celle de la fusion.

C'est ainsi, en pleine lucidité, que nous valoriserons au maximum notre atout nucléaire.

Il est clair que le nucléaire doit occuper une place très importante dans les budgets de recherche fondamentale et appliquée dans les vingt-cinq années à venir.

Vous comprendrez qu'il n'est pas possible de parler de la politique énergétique sans évoquer le pétrole, le gaz et le charbon, qui constituent à ce jour 90 p. 100 de l'énergie utilisée dans le monde, et vraisemblablement encore pour les vingt-cinq à trente années à venir.

Le pétrole, qui représente encore 42 p. 100 de notre bilan énergétique - contre 70 p. 100 en 1973 -, joue toujours un rôle directeur dans nos comportements et dans notre économie.

Cette source d'énergie fondamentale doit être une préoccupation planétaire. Il s'agit d'un problème d'équilibre entre les pays riches et les pays pauvres. N'oublions pas qu'actuellement 20 p. 100 de la population du globe se partagent 80 p. 100 de ses richesses. Le pétrole est justement une source de développement pour les pays pauvres, car c'est la seule énergie transportable facilement partout.

La nécessité pour la France de diminuer sa facture pétrolière n'est donc pas seulement un impératif économique. Il faut savoir que la majorité des compagnies, à l'exception d'Elf-Aquitaine, dont nous saluons ici les performances, ne reconstituent pas leurs réserves. Le prochain choc pétrolier risque de survenir dans les années quatre-vingt-dix. Pour une fois, n'ayons pas la mémoire courte.

Tout en s'attachant à diminuer la consommation, il ne faut pas négliger les problèmes de l'industrie du raffinage, problèmes que vous avez évoqués tout à l'heure, monsieur le ministre. Nous sommes conscients des efforts réalisés par la profession au cours des dernières années. Rappelons que cette profession a investi 20 milliards de francs, alors qu'entre 1978 et 1988, dix des vingt-trois raffineries ont été fermées. Il serait bon de garder une industrie du raffinage solide de façon à éviter d'importer des produits raffinés.

Le gaz, quant à lui, représente 12 p. 100 du bilan énergétique. C'est un combustible pratiquement idéal puisqu'il pose peu de problèmes d'approvisionnement et que ses réserves identifiées sont comparativement plus importantes que celles du pétrole. Même s'il comporte des risques sur les plans du transport et de l'utilisation, le gaz présente l'avantage d'une grande souplesse d'emploi et celui de ne provoquer pratiquement pas de pollution.

L'objectif défini en 1981 était de 20 p. 100 du bilan énergétique d'ici à l'an 2000. Je rappelle que la moyenne mondiale est de 19 p. 100. Certes, le développement de l'emploi du gaz est un processus lourd - contrats longs à négocier, construction de gazoducs -, mais il n'y a pratiquement pas eu de progrès depuis 1981. Attention, il ne reste plus que dix ans pour atteindre l'objectif de 20 p. 100 en l'an 2000 ! Comment pensez-vous vous y prendre, monsieur le ministre ?

En tant que Lorrain, je ne puis passer sous silence le problème du charbon. Rappelez-vous : en 1981, un objectif impossible de 30 millions de tonnes avait été préconisé. Et voici qu'on envisage, monsieur le ministre, 10 millions de tonnes pour 1990 ?

Chacun sait ce qu'il en est de la rentabilité du charbon en France. Cela tient à la profondeur de nos gisements et non aux hommes. Et je rends ici hommage aux efforts des mineurs, et plus particulièrement à la performance des Lorrains, qui sont les champions d'Europe sur le plan technique.

Je souhaiterais aussi avoir votre avis sur l'avenir de la gazéification, monsieur le ministre.

Comme la production mondiale du charbon est encore importante, même si elle pose de graves problèmes de pollution, pourquoi ne pas valoriser et faire fructifier les compétences des Charbonnages de France et des Houillères des bassins pendant qu'on a encore du charbon ? Je pense en particulier au rôle actif que nous pourrions avoir dans le négoce et dans le transfert mondial du charbon.

Enfin, en ce qui concerne les énergies renouvelables, je rappellerai que ce sont des ressources de flux et non des ressources de stock comme les autres énergies. Dans l'avenir, et à l'échelle de la planète, il est probable qu'elles joueront un rôle important. Aujourd'hui, il s'agit surtout d'un problème de recherche et de développement.

Je terminerai en évoquant le domaine institutionnel. Je ne pense pas que la solution soit de créer une mission interministérielle, et encore moins une haute autorité : cela aboutirait vraisemblablement à diluer encore plus les responsabilités.

Il ne faut pas réduire la politique énergétique à ses seuls aspects relatifs à la sécurité et à l'environnement, quelle qu'en soit l'importance.

Les compétences techniques et administratives existent avec la direction générale de l'énergie et des matières premières, l'Observatoire de l'énergie et le Service central de sécurité des installations nucléaires, notamment.

S'agissant de l'exécutif, il revient à Matignon d'assurer l'interministériel et d'y mettre de l'ordre. C'est une question d'organisation.

Le problème doit être traité entre l'exécutif et le législatif.

Il nous suffit de définir une méthode simple de fonctionnement au niveau de la commission de la production et des échanges, de développer les relations avec l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, de prévoir un rendez-vous annuel et suivi pour information mutuelle, d'élaborer un rapport annuel, et d'avoir un débat mutuel régulier tous les deux ou trois ans.

Avant, on créait des groupes de travail. Aujourd'hui, on ne peut se contenter de créer des hautes autorités. Notre problème n'est pas de savoir si telle ou telle décision doit être contresignée par le ministre de l'environnement ou par le secrétaire d'Etat chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs - en l'occurrence, c'est le même - mais d'être informés en temps utile de ce qui se passe et des évolutions afin que nous puissions remplir notre tâche. C'est pourquoi notre groupe n'est pas favorable à la création d'une haute autorité.

De plus, étant persuadé de la nécessité de renforcer le rôle du Parlement, je ne peux être favorable à la création d'une haute autorité « pleinement responsable et indépendante ». Cela reviendrait, au fond, à affaiblir le Parlement car ce serait le dessaisir d'une partie de ses responsabilités. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Golberg, pour vingt minutes.

**M. Pierre Goldberg.** Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le parti communiste français et ses élus ont toujours porté une grande attention aux problèmes de l'énergie parce qu'ils ont des implications essentielles sur la vie de la nation.

Les principes qu'ils ont défendus en la matière et qu'ils continuent à défendre conservent leur actualité. Ils peuvent se résumer aux points suivants.

Premièrement, la politique énergétique doit se fonder sur le principe d'indépendance nationale, de telle manière que la nation soit autant que possible à l'abri des aléas de la conjoncture internationale. Compte tenu de la nature inégale de la répartition des ressources énergétiques à l'échelle de la planète, les coopérations rendues indispensables avec d'autres pays ne peuvent se concevoir en dehors du principe de l'avantage mutuel.

Deuxièmement, la politique énergétique doit contribuer à la croissance et au plein emploi par le développement des activités industrielles, agricoles, de services et de communications, en visant les solutions les plus favorables à la protection de l'environnement.

Troisièmement, la politique énergétique doit s'appuyer à la fois sur le principe de diversification des différentes sources d'énergie, en même temps que sur le principe de complémentarité des sources d'énergie entre elles.

Quatrièmement, la politique énergétique suppose un effort soutenu de recherche, non seulement dans le domaine des énergies dites nouvelles, mais dans le domaine des énergies traditionnelles.

Cinquièmement, la politique énergétique doit être maîtrisée par la nation, ce qui implique le maintien et le renforcement des grandes entreprises nationalisées, ayant mission de service public, qui ont fait la preuve, malgré les multiples entraves mises à leur fonctionnement, de leur efficacité économique et sociale.

Sixièmement, corollaire du principe précédent, la mission de service public implique pour les personnels qui y travaillent, l'existence de statuts sociaux avancés, indissociables de la culture de service public, faite du sens de l'intérêt commun et du dévouement à cette cause.

Septièmement, la politique énergétique doit répondre aux besoins sociaux de la nation et permettre à tous les citoyens de disposer des moyens essentiels pour vivre dans des conditions normales en fonction des possibilités offertes par le développement des sciences et des techniques. Ces besoins sont loin d'être satisfaits si l'on se réfère aux écarts de consommation entre les diverses catégories de citoyens. Les perspectives de développement sont néanmoins très importantes.

Ces principes que nous avons défendus inlassablement n'ont pas trouvé - c'est le moins que l'on puisse dire - beaucoup d'écho auprès des gouvernements successifs. Leur politique découlant de la politique générale d'austérité s'est caractérisée par la recherche de solutions privilégiant la rentabilité financière à court terme, avec la volonté manifeste de déréglémenter, de privatiser. Cette politique s'avère ô combien néfaste, et même désastreuse sur le long terme.

En ce qui concerne le charbon, sous prétexte du moindre coût du charbon importé, la récession charbonnière nationale organisée depuis de longues années s'est traduite, comme malheureusement nous l'avions prévu, par un coût économique et social élevé du fait de l'abandon de nombreux sites d'extraction. De plus, la nécessité de recourir au charbon importé - y compris d'Afrique du Sud, ce qui est intolérable de la part d'un gouvernement qui prétend combattre l'apartheid - pèse lourdement dans la balance commerciale de la France.

Dans le même temps, toutes les recherches visant à réduire les pollutions et à améliorer les techniques d'extraction et d'utilisation du charbon sont mises en sommeil. Il en est ainsi des recherches sur la gazéification ou sur la technique dite des « lits fluidisés ». Le développement de la carbochimie s'en trouve fortement ralenti.

Pourtant, les ressources charbonnières sont les plus importantes des énergies fossiles à l'échelle planétaire et, pour la France, celles-ci sont, selon les estimations géologiques de Charbonnages de France, de 20 à 30 milliards de tonnes, ce qui laisse du champ pour l'avenir, même si, on l'a souligné, certains gisements sont très profonds.

Par ailleurs, les techniques d'extraction et d'utilisation du charbon pourraient être avantageusement valorisées par la recherche de coopérations avec les pays en voie de développement, dont le charbon constitue souvent la ressource énergétique essentielle.

Contrairement à de nombreux pays qui ont maintenu, voire développé leur industrie charbonnière, comme nos voisins allemands, les choix gouvernementaux en la matière s'avèrent désastreux.

En ce qui concerne le pétrole, la situation d'importateur quasi obligatoire, puisque la production nationale représente à peine 5 p. 100 de la consommation, appelle des solutions différentes de celles que traduisent les actes des deux compagnies nationales, Elf et Total, qui couvrent 60 p. 100 du marché national.

En effet, le comportement d'Elf et de Total est le reflet fidèle de celui des « majors ». Y a-t-il lieu de les copier et de se placer sur le terrain de la concurrence sauvage et des marchés « spot » ? Doit-on continuer à exploiter de nombreux pays en voie de développement, notamment d'Afrique, plutôt que de conclure des accords de coopération pour favoriser le développement de ces pays en valorisant leur production, notamment par un intéressement en aval, dans le raffinage et la distribution, qui favoriserait les échanges dans d'autres domaines ?

Pourquoi les compagnies nationales préfèrent-elles la spéculation financière et l'absorption de petites compagnies par O.P.A. au développement de la recherche et de la prospection, notamment dans le tiers monde ?

Total, par exemple, doit cesser ses investissements aux Etats-Unis dans le raffinage, alors que la France est importatrice de produits raffinés et que ces investissements ne s'accompagnent d'aucun retour en France.

Les ressources pétrolières, comme l'avait signalé la conférence mondiale de l'énergie à Cannes en 1986, et comme cela a été confirmé cette année même à Montréal, sont limitées. Les ressources américaines ne dépasseraient pas la décennie au rythme actuel de l'extraction. Les flux d'importation sont appelés à s'amplifier dans le sens Moyen-Orient - Etats-Unis et les prix du pétrole à augmenter dans un proche avenir.

La question se pose donc d'une manière renouvelée de développer la coopération avec l'U.R.S.S., devenue premier producteur mondial. Cette coopération peut s'instaurer dans le cadre de grands contrats recouvrant les domaines du parapétrolier - l'extraction-recherche par exemple, où la qualité des technologies françaises est mondialement reconnue -, dans le transport, notamment la construction navale, mais aussi le raffinage, la pétrochimie, voire la distribution, et impliquant les deux groupes français Elf et Total.

La coopération des deux groupes s'impose par ailleurs au niveau des compagnies nationales des pays de l'Europe du Sud, l'ENI pour l'Italie, REP-SOL pour l'Espagne ; afin de contribuer à leur développement et contrebalancer la puissance des « majors ».

La coopération s'impose encore en matière de raffinage, où la situation nationale est devenue critique à force d'abandons successifs. Les raffineries françaises ne peuvent faire face à la

demande, en relation d'ailleurs avec l'évolution du marché, qui se fait au bénéfice des produits légers et au détriment des produits lourds. Cette situation appelle la construction de raffineries modernes mettant en œuvre la technique dite conversion de la « profonde », qui permet de régler la production en fonction de la nature de la demande.

La maîtrise du raffinage est aussi décisive pour l'avenir, en ce sens que les recherches peuvent être conduites en coopération avec les constructeurs automobiles, notamment dans le domaine des moteurs propres et performants.

Le développement des plastiques et la multiplicité de leurs usages soulignent l'importance croissante de la pétrochimie et de la nécessaire maîtrise de cette activité par la nation.

En l'absence d'une politique délibérée de coopération avec les pays en voie de développement et avec les pays socialistes, notamment l'U.R.S.S., en l'absence d'une volonté délibérée de développement du raffinage, de la pétrochimie, de la recherche, de coopération des deux groupes Elf et Total, entre eux et avec les principaux utilisateurs de produits pétroliers, les risques sont grands, dans le cadre de la déréglementation européenne et la mise en cause des protections de la loi de 1928, d'assister progressivement à la perte de maîtrise du secteur pétrolier par la nation.

En ce qui concerne le gaz, la France est essentiellement importatrice depuis la fermeture des dernières usines à gaz de houille et le déclin relatif du gisement de Lacq.

G.D.F. jouit d'une autorité incontestée en matière de stockage, de transport et de distribution du gaz. Malheureusement, des contraintes multiples pèsent sur sa gestion. Sa mise en situation d'endettement permanent, et d'une manière délibérée, par les gouvernements successifs, l'oblige à des renouvellements d'emprunts toujours plus coûteux.

La tarification est par ailleurs imposée. Celle-ci favorise les industriels et pénalise les usagers domestiques, les plus nombreux. G.D.F. est parasité par l'existence de sociétés telles que la Compagnie française du méthane et la Compagnie des gaz du Sud-Ouest, dont le seul rôle est de prélever une rente sur le gaz transporté.

Il est impératif que G.D.F. retrouve ses prérogatives initiales en matière de monopole de production, de transport et de distribution du gaz. Cela suppose la suppression de la loi Armengaud, déjà vieille de près de quarante ans.

G.D.F. doit avoir la responsabilité de la sécurité des installations intérieures après compteurs, notamment domestiques, de manière à réduire les risques d'accidents par explosion.

En tant qu'énergie propre et abondante à l'échelle de la planète, le gaz a toute sa place dans de nombreuses applications. Encore faudrait-il que les réseaux se développent, ce qui suppose des investissements importants. De nombreuses villes petites et moyennes ne sont pas encore alimentées en gaz. La politique d'austérité actuelle et la gestion draconienne imposée à Gaz de France s'y opposent, c'est évident.

La production du gisement national de Lacq devrait être consacrée uniquement à l'industrie chimique. Ce qui, par un ralentissement de son débit, prolongerait l'activité autour de ce pôle pour une longue période dans l'intérêt de la région Sud-Ouest qui connaît, chacun le sait, une grave récession industrielle.

Au plan international, la coopération avec l'Algérie mérite une attention particulière, compte tenu des liens tissés par l'histoire entre nos deux pays.

La coopération actuelle n'est pas satisfaisante. En recherchant un alignement des prix sur ceux du marché international, sans tenir compte des spécificités de la production algérienne, les gouvernements successifs ont sacrifié de multiples possibilités de coopérations mutuellement avantageuses, non seulement dans le domaine gazier, pétrolier ou parapétrolier, mais dans le domaine industriel en général.

Enfin, des menaces graves pèsent sur G.D.F. avec les perspectives de mise en œuvre à l'échelle de l'Europe de la pratique du *common carrier*, c'est-à-dire de l'obligation d'assurer le transit d'un producteur européen vers un consommateur européen dans le cadre d'un marché déréglementé où seule joue la loi de l'offre et de la demande. Ce serait, nous n'hésitons pas à le dire, la fin du monopole d'importation de G.D.F., de possibles surenchères sur les prix au détriment des usagers domestiques et, probablement, de nombreux dysfonctionnements.

Cette pratique doit être absolument rejetée. Malheureusement, sous prétexte d'une situation plus favorable en matière d'exportation d'électricité, le Gouvernement français semble prêt à sacrifier G.D.F. en acceptant le *common carrier*.

L'exemple de l'énergie nucléaire est significatif. En France, la sécurité et la sûreté ont fait l'objet d'une attention et d'une lutte permanentes des travailleurs du commissariat à l'énergie atomique et d'E.D.F. D'abord au niveau de la conception et de la réalisation, où l'intervention du savoir-faire des ingénieurs, des techniciens et des ouvriers a permis à l'industrie française d'atteindre une fiabilité nucléaire qui la place, je le dis avec force, au tout premier rang dans le monde.

**M. Jean Tardito.** Très bien !

**M. Pierre Goldberg.** Ensuite, au niveau du fonctionnement des installations, où la présence d'emplois très qualifiés en nombre suffisant, une formation permanente très active s'appuyant sur de nombreuses simulations d'incidents et une organisation du travail très coopérative permettent d'approcher les zones de sécurité et de sûreté optimales. L'intervention de l'institut de sûreté nucléaire comme celle des comités d'hygiène et de sécurité complètent ces dispositions. Je suis convaincu que la population ignore, par manque d'information et de dialogue, ces conditions de fonctionnement des centrales nucléaires obtenues par l'action des travailleurs.

Assurer la sécurité des travailleurs des centrales nucléaires, c'est en même temps garantir les populations et préserver l'environnement. Cette idée-force a toujours motivé l'engagement des communistes dans leur soutien au développement du nucléaire civil. Cette réalité a rendu plus difficile la position des adversaires du nucléaire civil, qui reportent aujourd'hui le combat des centrales elles-mêmes vers l'amont, c'est-à-dire sur l'extraction d'uranium, et vers l'aval, sur le stockage des déchets.

Le nucléaire apparaît actuellement comme l'énergie disponible non polluante, à condition que l'on s'assure de la sécurité des installations. Les récents incidents dans les centrales de Gravelines, Nogent, Dampierre, Fessenheim et du Tricastin ont réactivé l'inquiétude à l'égard des dangers liés à la production d'énergie, notamment parce que la population ne perçoit pas les véritables causes de ces incidents. Pour la première fois, la référence à des « défaillances humaines » prend, dans les explications qui sont données au public, une dimension inquiétante. Loin de moi l'idée de nier leur existence, mais leur mise en évidence risque fort d'occulter les véritables causes.

Pendant près de deux mois, les conducteurs de centrales nucléaires ont mené une action revendicative pour obtenir plus d'effectifs et s'opposer au recours, pour la maintenance des installations, à du personnel extérieur à la centrale, dont la qualification - et ce n'est pas sa faute - est insuffisante du fait de la précarité des emplois. Ils insistaient sur le caractère aventureux que comporte l'organisation d'une concurrence entre les centrales à propos des durées de chargement et de déchargement des combustibles.

Gouvernement et direction E.D.F. ont masqué cette grève au grand public en faisant appel aux réserves des usines hydroélectriques pour pallier les insuffisances de production. Disons au passage que cette opération a pesé sur les disponibilités d'eau nécessaires pour répondre, par la suite, aux besoins exceptionnels engendrés par la sécheresse.

En refusant de répondre favorablement aux demandes du personnel des centrales nucléaires, les responsables ont fait passer la compétitivité avant la sûreté. La population doit être informée de cette situation car son intervention, je le répète, peut être décisive.

Le soutien que les communistes ont apporté au nucléaire civil, indissociable de leur souci que soient prises toutes les mesures de sécurité qui s'imposent à l'ensemble de la filière, y compris dans les secteurs de la production du minerai, du transport et du stockage des déchets, leur donne le droit aujourd'hui, devant les dangers que fait courir la dégradation des conditions de fonctionnement, d'exiger un large débat. C'est pourquoi je n'hésite pas à énoncer publiquement les données de cette situation.

En ce qui concerne l'électricité, mon ami Jean Tardito y reviendra plus longuement car cette question est d'importance, d'autant que la politique d'austérité en ce domaine, sur la base de l'existence d'un prétendu suréquipement, risquerait de compromettre le service public et, plus gravement, notre indépendance nationale.

Heureusement pour le pays, les personnels d'E.D.F. ont une haute idée du service public et leurs luttes ont permis et permettront d'empêcher de nouveaux mauvais coups.

Ils continueront d'avoir le soutien total des élus communistes, et en particulier des parlementaires.

Devant le rappel de votre mauvaise politique en matière d'énergie, nos propositions - chacun l'a bien vu - sont totalement à l'opposé. Elles vont peurant dans la bonne direction pour un pays comme le nôtre.

Les conséquences de la politique d'austérité en matière énergétique sont désastreuses pour l'avenir. C'est pourquoi le parti communiste français et ses élus mettront tout en œuvre, soyez-en sûr, monsieur le ministre, pour s'opposer à ces orientations néfastes pour la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Monsieur le président, je vous fais remarquer que j'ai respecté mon temps de parole.

**M. le président.** Tout à fait, monsieur Goldberg.

La parole est à M. Franck Borotra.

**M. Franck Borotra.** Monsieur le président, monsieur le ministre, un débat sur la politique énergétique du pays ne se pose plus aujourd'hui dans les mêmes termes qu'il y a huit ans.

**M. le ministre de l'Industrie et de l'aménagement du territoire.** C'est vrai !

**M. Franck Borotra.** A l'époque, un débat s'était ouvert, que l'un de vos éminents collaborateurs a qualifié en commission d'« épisode dramatique ».

Personne n'oserait aujourd'hui se lancer dans un débat sur l'évolution de la consommation et des prix tellement, au cours des dix ans qui viennent de s'écouler, on s'est trompé dans les prévisions.

Les préoccupations principales ne sont plus seulement stratégiques ou géopolitiques. Les contraintes d'approvisionnement ne sont plus primordiales.

Les vrais choix sont aujourd'hui des choix économiques - la maîtrise de l'énergie -, des choix d'environnement - la sûreté nucléaire -, point sur lequel Richard Cazenave, au nom de notre groupe, s'exprimera.

Les choix sont des choix technologiques, et Robert Galley définira notre position par rapport à la filière nucléaire.

Les choix sont, enfin, des choix industriels, ou'il me revient d'évoquer.

En effet, traiter de la politique énergétique de la France sans traiter de la santé et de l'avenir des entreprises énergétiques me paraît impossible. Procéder de la sorte rappellerait le temps où l'on parlait de politique industrielle en oubliant les entreprises.

Au même titre que l'environnement, que la sûreté nucléaire, que la maîtrise des énergies, la vie des entreprises énergétiques est l'un des enjeux centraux de la politique de l'énergie. Il faut, vis-à-vis de ces entreprises, avoir le courage d'être clair sur les orientations et sur les choix.

L'énergie reste d'abord le pétrole, qui fournit 42 p. 100 de l'offre d'énergie primaire.

La situation du raffinage français est préoccupante, même si, monsieur le ministre, vous vous êtes montré optimiste.

Malgré des efforts exceptionnels de restructuration et un effort très important d'adaptation de l'outil de production, les résultats du raffinage-distribution sont inquiétants : 88 milliards de pertes accumulées entre 1978 et 1988, même si jusqu'en 1985 une partie importante de ces pertes étaient due au contrôle des prix. Depuis la libération des prix, la situation reste très fragile : 4 milliards de pertes en 1987, des résultats nuls en 1988. Dans les dix ans qui viennent de s'écouler, les sept premiers raffineurs ont perdu la moitié de leurs fonds propres.

Les raisons de cette situation sont bien connues, et vous avez eu raison, monsieur le ministre, de dire qu'on devait tout faire pour améliorer la compétitivité de ce secteur industriel. Encore faut-il prendre des décisions.

Un certain nombre de décisions s'imposent.

La première consiste à alléger les charges spécifiques qui pèsent sur ces entreprises et leurs activités. En particulier, il faut diminuer fortement la T.I.P.P. sur le fioul, supprimer le prélèvement exceptionnel sur la production de pétrole nationale et libérer les entreprises de distribution du poids financier résultant du décalage d'un mois de la T.V.A.

La deuxième mesure consiste à effacer les contraintes spécifiques aux entreprises françaises. Il faut en particulier harmoniser sur le plan européen les stockages de sécurité. En République fédérale d'Allemagne et aux Pays-Bas, l'obligation qui reste à la charge des compagnies est devenue quasi nulle.

Il faut aussi lever l'obligation de pavillon, en autorisant le pavillon des îles Kerguelen.

La troisième mesure touche à la nécessaire harmonisation européenne de la fiscalité pétrolière, en unifiant les accises et les taux de T.V.A., produit par produit, et en autorisant la déduction de cette taxe pour le fioul domestique et pour les lubrifiants.

Un autre pôle industriel majeur est constitué par E.D.F., atout important de la compétitivité énergétique de la France. Il faut, là aussi, être clair et dire quelle est la stratégie voulue pour cette entreprise.

En premier lieu, il faut avoir une attitude claire face au déficit d'E.D.F. La crédibilité internationale de cette grande entreprise française est en cause. Faire apparaître des déficits est très mauvais pour son image et renforce l'idée répandue à Bruxelles, à Londres et ailleurs, que l'électricité française est subventionnée et qu'E.D.F. exporte à perte.

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** C'est vrai !

**M. Franck Borotra.** Or le déficit d'E.D.F., qui sera de 2 milliards de francs en 1989, renvoie à une question d'ajustement tarifaire qui dépend du Gouvernement. Les décisions doivent être prises pour permettre à cette grande entreprise de présenter des comptes en équilibre.

En deuxième lieu, E.D.F. doit avoir les moyens financiers et juridiques d'une stratégie européenne d'autant plus qu'à terme le monopole de distribution sera contesté.

Il faut permettre à E.D.F. d'acquérir ou de participer au capital de sociétés de distribution électrique à l'étranger, de « filialiser » certaines activités et d'échanger des participations croisées avec d'autres électriciens européens, ainsi que d'émettre des titres participatifs pour restructurer sa dette.

**M. Jean Tardito.** Vive la nationalisation !

**M. Franck Borotra.** En troisième lieu, il est nécessaire de prendre en compte l'organisation des entreprises d'équipements électriques. Les constructeurs d'équipements sont engagés dans un processus intense de restructurations et de fusions. La préférence nationale d'E.D.F., qui a facilité la construction d'une industrie électrique française forte, sera remise en cause par les directives européennes sur le contrôle des marchés publics. Il faut donc favoriser la constitution de « consortiums d'achats groupés » entre compagnies d'électricité européennes pour ouvrir la concurrence, tout en protégeant les intérêts de l'industrie française. De même, E.D.F. doit accroître le plus possible - du reste, elle le fait en Chine et en Union soviétique - ses interventions à l'étranger en partenariat avec les industriels français.

S'agissant toujours d'E.D.F., j'évoquerai enfin et d'un mot le problème de la sûreté nucléaire.

Le problème est évidemment essentiel. Le mode d'organisation de la sûreté détermine les choix. On ne peut pas créer une institution nouvelle sans se demander comment elle va évoluer compte tenu des pressions politiques qui s'exerceront sur elle. Pour ma part, je crois que la responsabilité du contrôle de la sûreté incombe par nature à l'Etat, relève du Gouvernement, et à lui seul. Celui-ci peut demander à des instances scientifiques, européennes ou internationales, des expertises ou des avis, mais la décision lui appartient en dernier ressort.

Une « haute autorité » - Mme Bouchardeau, en commission, a parlé, à propos de la nomination de ses membres, d'une procédure comparable à celle du Conseil supérieur de l'audiovisuel - n'apporterait à nos yeux qu'une confusion supplémentaire des responsabilités.

Dernier enjeu industriel que je souhaite brièvement évoquer : l'avenir des entreprises de la filière nucléaire.

Il faut, là encore, avoir le courage de « remettre à plat » et de redéfinir les structures industrielles de la filière nucléaire, devenues fragiles ou inadaptées. Dans cette phase de digestion de notre politique nucléaire, il faut en profiter pour redéfinir le rôle et le champ de chacun tout en préservant le potentiel technique de ces entreprises qui doivent, à l'évidence, s'ouvrir à des partenaires européens. Or, dans ce domaine, le flou est aujourd'hui de rigueur.

Les orientations du conseil interministériel sur le nucléaire d'octobre 1989 manquent de clarté. Le changement brutal des dirigeants au C.E.A., à la COGEMA, le désaveu que l'Elysée vous a opposé quand vous avez annoncé que C.G.E. serait l'opérateur industriel de FRAMATOME et certaines autres déclarations ont jeté le trouble.

Les orientations sur lesquelles est fondée l'organisation de la filière nucléaire sont-elles encore d'actualité ? E.D.F. n'a plus de réacteur à eau pressurisée à lancer au cours de la prochaine décennie ; l'offre mondiale abondante d'uranium exclut pour longtemps l'industrialisation en série de Superphénix ; de nouveaux concepts de réacteur à sûreté renforcée sont à l'étude à l'étranger.

Faut-il encore maintenir un lien entre le nucléaire civil et le nucléaire militaire ?

Faut-il encore isoler des quantités considérables de plutonium quand il n'y a plus de programme à court terme de surgénérateur ?

E.D.F. a-t-elle vraiment besoin de combustible MOX ou s'agit-il seulement d'une justification du retraitement, à l'usine de La Hague, et des besoins du Japon en plutonium ?

Faut-il lancer un programme de recherche sur le stockage définitif des déchets radioactifs non retraités ?

Comment suivre les recherches à l'étranger sur les nouvelles filières de réacteurs du futur ?

C'est à toutes ces questions, monsieur le ministre, que vous devez apporter des réponses, en particulier en définissant une nouvelle répartition des rôles, en clarifiant les liens entre les différents acteurs, en précisant la responsabilité d'E.D.F., du C.E.A., de COGEMA, de FRAMATOME dans les choix stratégiques, en facilitant les regroupements autour d'acteurs économiquement viables, en harmonisant enfin les circuits de financement de la recherche-développement avec la réalité des prestations.

Monsieur le ministre, il ne peut y avoir, et vous le savez mieux que quiconque, de politique de l'énergie qui ne soit aussi, j'allais presque dire qui ne soit d'abord, une politique de compétitivité des entreprises énergétiques. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** Merci, monsieur Borotra.

La parole est à M. Michel Destot, pour cinq minutes.

**M. Michel Destot.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, pour gagner du temps je voudrais tout d'abord exprimer mon accord global sur les termes et les conclusions du rapport de notre collègue Huguette Bouchardeau, notamment en ce qui concerne la prise en compte du souci permanent de la défense de l'environnement et la nécessaire relance de la politique de maîtrise de l'énergie, en particulier à partir des recommandations du rapport Brana.

Je me contenterai d'intervenir sur deux points.

En premier lieu, je reviendrai sur le rôle important que doit jouer à mes yeux le Parlement en matière d'évaluation des choix technologiques et de contrôle démocratique de la politique énergétique de notre pays.

Nous devons, à l'instar des parlements anglais, allemand, suédois ou du Congrès américain, donner, sur cette question essentielle de l'énergie, l'occasion d'une émancipation réelle du Parlement vis-à-vis de l'exécutif. C'est possible, si nous renforçons le rôle de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, ainsi que l'a proposé son excellent président, notre collègue Jean-Yves Le Déaut.

Je rappelle que l'Office est membre fondateur d'un réseau d'organismes européens d'évaluation qui va bientôt voir le jour. Non seulement il sera, par ce fait même, en mesure de mieux informer le Parlement sur les conclusions des études menées par nos partenaires étrangers sur des sujets de même

nature que ceux qu'il évoque, mais il pourra aussi élargir son cercle de contacts avec les milieux scientifiques étrangers et apporter à ses travaux l'éclairage des attitudes et des réactions des pays européens.

Je souhaite, pour ma part, que l'Office aille encore plus loin et n'hésite pas à recourir à des experts étrangers, comme il l'a d'ailleurs déjà fait pour le rapport sur la sûreté nucléaire et les conséquences de Tchernobyl.

Pour la clarté et donc la portée de l'information et de la réflexion, l'Office parlementaire doit être l'organe fédérateur des différents groupes d'étude et autres comités de sages existants ou destinés à être créés par l'ensemble des pouvoirs publics. Et si un organisme chargé de l'information sur les considérants et le suivi de la politique énergétique venait à être créé, pourquoi ne pas le placer en quelque sorte sous la « coupole » démocratique de l'Office, au sein duquel serait nommé un rapporteur permanent ?

Le second point de mon intervention portera sur la dynamisation de notre politique à l'exportation en matière énergétique.

E.D.F. mène depuis quelques années, nous le savons tous, une politique dynamique à l'exportation, politique rendue possible par une capacité d'offre suffisante et par la compétitivité de ses coûts de production. Cette politique d'exportation d'énergie est accompagnée par l'exportation de notre savoir-faire. Ainsi, vendredi soir dernier était annoncée la signature d'un contrat d'ingénierie nucléaire entre E.D.F. et l'Union soviétique. Des négociations sont en cours avec la Hongrie pour la construction d'une centrale nucléaire. Les choses sont donc en bonne voie mais sans doute faudrait-il encore accélérer les exportations de notre savoir-faire en matière de production d'énergie, pour laquelle nous disposons d'excellentes positions vis-à-vis de la concurrence internationale. Cela concerne le domaine nucléaire, bien sûr, mais aussi la recherche, l'expertise, la sûreté et la valorisation industrielle.

Il faut également renforcer notre potentiel industriel dans les autres technologies.

Ainsi, le marché des centrales thermiques est loin d'être en régression. Au contraire, des débouchés importants existent aux Etats-Unis pour le renouvellement du parc existant, dans les pays de l'Est pour améliorer les rendements et limiter les rejets polluants, et dans certains pays en développement à fortes ressources charbonnières.

La politique d'E.D.F., qui est de conserver soigneusement, et à juste titre, son potentiel de centrales thermiques classiques, devrait être appliquée également dans son principe à notre outil industriel de conception et de construction de ces centrales.

Les enseignements des expériences exemplaires de Gardanne pour la désulfuration et, bientôt, de Carling pour les lits fluidisés dits « froids » pourraient, à mon sens, être valorisés de manière à permettre à nos industriels d'être présents sur les marchés qui se dessinent.

Je sais, monsieur le ministre, que vous réfléchissez à ces questions avec M. Pecqueur. Permettez-moi de vous dire que cette réflexion est de la plus haute importance pour pousser notre avantage de compétitivité alors que s'ouvre le marché immense des pays de l'Est et qu'apparaissent encore plus criants les besoins des pays en développement.

Il est clair que les pays industrialisés doivent prendre en considération la situation des pays en voie de développement pauvres en énergie, et cela pour deux raisons : d'abord, parce que l'énergie est, selon l'expression de M. Pecqueur, un fluide vital du développement économique et social et, ensuite, parce que le problème est rendu plus complexe encore par la nécessité de prendre en compte les répercussions éventuelles sur l'environnement de la production d'énergie utilisable.

Il est clair que l'adaptation des techniques aux contextes humains et technologiques locaux est primordiale pour leur succès. Beaucoup reste à faire pour mettre au point notamment des centrales électriques de dimensions adaptées aux contextes locaux, des centrales fiables, peu coûteuses à l'exploitation et susceptibles d'utiliser différents types de combustibles.

Je connais la volonté de M. le ministre de la recherche de renforcer la recherche industrielle française. Un nouveau champ très concret pourrait être ouvert, avec l'aide des organisations internationales compétentes, pour réaliser ces trans-

ferts de technologie et de connaissances que tout le monde s'accorde à reconnaître indispensables et qui le sont plus encore dans le domaine de l'énergie, clé du développement.

Il faut renforcer notre politique internationale par l'accueil de stagiaires, chercheurs, formateurs étrangers, par des missions d'expertise à l'étranger, par le développement de la coopération internationale en matière de recherche. A cet égard, le C.E.A. a de nouvelles perspectives.

Voilà, monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, ce que je souhaitais dire brièvement sur ce sujet capital qu'est la politique énergétique.

Donnons à l'Office parlementaire la place importante qui lui revient (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République) car elle assurera la meilleure efficacité à la réflexion et à l'information sur ces enjeux d'une importance capitale pour notre pays.

Valorisons enfin notre savoir-faire technologique en l'exportant autant que faire se peut sur les marchés extérieurs et ne tenons pas pour négligeables les moyens de production d'énergie dont nous avons pu nous rendre maîtres et indépendants grâce à notre politique nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Claude Gatignol, pour cinq minutes.

**M. Claude Gatignol.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, mes chers collègues, de prime abord, je tiens à souligner que la brièveté du temps accordé à ce débat, inversement proportionnelle à l'importance du sujet, est fort regrettable.

Le nombre d'auditions réalisées par la commission témoigne du volume et de la diversité des informations nécessaires pour bien aborder le problème de l'énergie, ou plutôt des énergies, tant les différences sont grandes par les origines et par les impacts technologiques, économiques, écologiques ou sociologiques. Je me limiterai donc à un aspect restreint du débat.

Il apparaît nettement que la maîtrise de l'énergie est un fait dominant sur les plans quantitatif et qualitatif. La prise de conscience d'une réduction ou d'une croissance plus rationnelle de la consommation, déclenchée par les fameux chocs pétroliers, a eu pour effet non seulement de limiter la dépense globale, mais aussi d'améliorer les rejets dans l'atmosphère. Le souci de protection de l'environnement rejoint celui de l'obligation de l'économie, en dépit des sollicitations des consommateurs, industriels ou individuels.

La constatation de phénomènes inquiétants, tels que les pluies acides et le risque de l'effet de serre, nous oblige à prendre des mesures restrictives dans l'utilisation des combustibles fossiles en particulier. A cet égard, le rapport de Pierre Brana propose certaines mesures intéressantes et dans le domaine des économies par isolation thermique ou l'utilisation des énergies renouvelables, nous pensons que les incitations fiscales sont déterminantes quand elles vont, bien entendu, dans le bon sens, ce qui n'est pas toujours le cas - je pense en particulier à la taxe proposée sur les véhicules diesel, qui sont avant tout des véhicules professionnels. Cependant, cette amélioration à des limites, vite atteintes actuellement. Son application passe nécessairement par un soutien de la recherche dans ce domaine et aussi par une large diffusion de l'information.

La crise de l'énergie des années 70 a trouvé une grande part de solution par le développement rapide et important de la production d'électricité d'origine nucléaire, qui atteint 70 p. 100 en 1989. Je rends hommage à ceux de vos prédécesseurs, monsieur le ministre, qui ont eu la volonté et la clairvoyance de doter la France d'un tel outil de production, labellisé E.D.F., avec le concours du C.E.A., de COGEMA, de Framatome, d'Alsthom et de beaucoup d'autres et qui nous permet à ce jour d'avoir cinquante-cinq réacteurs en fonctionnement. Nous en mesurons toute l'importance aujourd'hui, ce qui nous permet d'envisager plus sereinement les années à venir.

Notre place de second producteur mondial et les caractéristiques de notre parc nous permettent d'avoir dans ce domaine une avance technologique exceptionnelle et d'en faire bénéficier notre balance du commerce extérieur. Il en résulte une plus grande sûreté des installations, une plus

grande maîtrise du fonctionnement, une sécurité accrue pour l'environnement, ce dont nous nous félicitons, en plus de notre indépendance énergétique.

Mais, monsieur le ministre, quelle décision envisagez-vous de prendre pour les nouvelles et futures installations qui seront nécessaires dans peu de temps ?

E.D.F., concepteur, constructeur et exploitant, associé à Framatome, devenu le Denis Papin nucléaire du XX<sup>e</sup> siècle, sera-t-elle bientôt en mesure de proposer de nouveaux produits plus sûrs encore, plus performants, se hissant ainsi au rang d'une grande industrie nucléaire européenne, capable de faire face à la concurrence japonaise et américaine, qui sera rude, on ne doit pas en douter lorsqu'on voit le défilé de nombreuses délégations étrangères, en particulier à La Hague.

La conférence mondiale de l'énergie, à Montréal, n'a-t-elle pas conclu au retour prochain du nucléaire, une partie de son solide argumentaire étant fondée sur une meilleure protection de l'environnement - certains en seront peut-être surpris - en raison de l'absence de rejets de gaz carbonique, d'oxyde de soufre, d'azote, de chlore, etc. ?

Certes, le nucléaire, entaché d'un fait militaire encore présent dans notre mémoire collective et, plus récemment, de l'in vraisemblable erreur de techniciens russes, est et sera toujours, je pense, contesté. Vous avez donc l'obligation d'une grande vigilance quant à la sûreté des installations et d'une très grande transparence de l'information, que justifie pleinement la demande de l'opinion publique.

Alexis de Tocqueville, qui fut député de Valognes, n'écrivait-il pas déjà : « Je ne puis m'empêcher de craindre que les hommes n'arrivent à ce point de regarder toute théorie nouvelle comme un péril, toute innovation comme un trouble fâcheux. » ?

Dans ma seule circonscription, monsieur le ministre, je compte deux réacteurs à Flamanville, le centre de stockage de l'ANDRA et l'extraordinaire usine de retraitement de La Hague, maillon essentiel d'une véritable maîtrise du combustible nucléaire. Dans le Cotentin, le nucléaire est donc connu et il ne nous manque, si je puis dire, que la mine d'uranium et la fabrication de combustibles, mais nous ne sommes pas demandeurs. (*Sourires.*)

Président de la commission de Flamanville, vice-président de la commission de La Hague, je suis particulièrement sensible à toutes les formes de communication sur ce sujet difficile, qui est souvent l'occasion, d'ailleurs, d'une désinformation dirigée.

Aussi ai-je lu avec intérêt les conclusions de trois journalistes de *L'Express*, du journal *Le Monde* et de l'A.F.P., qui se déclarent satisfaits des réunions de presse d'E.D.F. sur les dossiers du nucléaire, de la permanence qui leur permet d'être informés rapidement de tous les événements qui se produisent dans les centrales nucléaires. Ils utilisent le magazine *Magnuc* et ils se sentent bien informés par le service central de sûreté des installations nucléaires du ministère de l'industrie.

Je souhaite que cette transparence se maintienne.

Les publications mensuelles que vous faites y contribuent et améliorent cette information très spécifique. Il ne nous paraît pas nécessaire de compliquer les choses par la création d'une structure dite « haute autorité » ou d'une structure interministérielle. Je pense, moi aussi, que l'office parlementaire pourrait être le réceptacle privilégié de l'information à venir.

La transparence de l'information est une nécessité absolue pour un pays qui a fait le choix du cycle complet du combustible nucléaire et donc de son retraitement. Nous possédons dans ce domaine une technologie industrielle d'avant-garde qui fonctionne de façon satisfaisante. Nous avons acquis une maîtrise exceptionnelle dans les systèmes de maintenance et le colloque international de Cherbourg, auquel vous avez assisté, monsieur le ministre, nous révèle notre position dans ce domaine.

**M. le président.** Monsieur Gatignol, il vous faut conclure !

**M. Claude Gatignol.** Je conclus, monsieur le président.

Nous le devons aux chercheurs, aux constructeurs, aux exploitants, à tous ceux qui, de grande valeur humaine et hautement qualifiés, nous permettent d'avoir confiance envers une activité industrielle si spécifique et si sensible. Les décisions d'orientation vous incombent, monsieur le ministre, et,

à vous seul, la prospérité de notre pays et la qualité de notre environnement, sa capacité à faire face aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle en dépendent. Les parlementaires du groupe U.D.F. y seront particulièrement attentifs. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean Tardito, pour dix minutes.

**M. Jean Tardito.** Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, en ce qui concerne l'électricité, les faits démontrent l'inexistence d'un prétendu suréquipement (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** Alors ça, c'est la meilleure !

**M. Jean Tardito.** Malgré la politique d'austérité qui pèse sur le développement des usages domestiques, la consommation continue de croître à un rythme voisin des 5 p. 100 par an, en raison, notamment, de l'utilisation de l'électricité en substitution à d'autres sources d'énergie, dans le cadre d'investissements de modernisation industrielle.

En se fondant sur une perspective de croissance de l'ordre de 2,5 p. 100 et en accréditant la thèse du suréquipement, les gouvernements et la direction générale d'E.D.F. ont repoussé les investissements nucléaires en passant de deux tranches par an à une tranche tous les trois ans. Ils ont arrêté de nombreuses centrales thermiques à flamme et quasiment bloqué les programmes de développement de l'hydraulique.

Cette orientation se traduit aujourd'hui en période de pointe par l'importation de 2 000 mégawatts de puissance électrique, et les risques d'interruption de fourniture sont envisagées par le centre national des mouvements d'énergie.

Je signale d'ailleurs que les effacements dits « jours de pointe » ont déjà été en partie utilisés.

Les arguments des directions d'E.D.F. visant les incidents dans les centrales nucléaires et l'accroissement de durées de réparation, la sécheresse ou les vagues de froid, voire les grèves, comme en 1988, ne peuvent tenir lieu d'excuses. Une politique cohérente visant à répondre réellement aux besoins doit intégrer ces aléas dans les prévisions et conserver une marge de sécurité en toute circonstance.

Devant ces insuffisances, il y a donc lieu de relancer en urgence les investissements en matière de production électrique non seulement dans le nucléaire mais dans les domaines du thermique - on a parlé du charbon il y a quelques instants - et de l'hydraulique dont l'insuffisance actuelle est criante au niveau de la « courbe de charge ». En effet, si le nucléaire assure à peu près correctement la « base », les pointes saisonnières et journalières sont mal assurées du fait du ralentissement déjà ancien des programmes hydrauliques et de la récession massive du parc thermique : en cinq ans, cinquante-quatre unités de production ont été ferrailées et cinq neutralisées, l'ensemble représentant 7 200 mégawatts.

Le caractère particulièrement grave des incidents qui se produisent dans les centrales nucléaires, utilisées de la manière qui a été décrite il y a quelques instants par mon collègue et ami M. Goldberg, découle de la recherche systématique de la rentabilité financière tant au niveau des conditions d'exploitation que de l'entretien des centrales. La tendance à faire appel à du personnel non statutaire pour les gros travaux d'entretien, de déchargement et de rechargement des tranches nucléaires s'avère dangereuse.

Insuffisamment formé, soumis à des conditions de travail difficiles, parfois même surexposé aux rayonnements ionisants, ce personnel peut-il vraiment être motivé dans les domaines de la sécurité et de la sûreté ?

N'ayant plus de responsabilité d'exploitation une fois son intervention terminée, il se révèle incontestablement moins responsabilisé que le personnel statutaire, formé à cette culture de service public née du statut et de la nationalisation d'E.D.F.

Pour disposer d'un parc de production répondant à la demande, il faut embaucher et former soigneusement le personnel afin d'obtenir les meilleures garanties.

Sur le plan de la gestion d'E.D.F., les politiques d'austérité, de mise en situation d'endettement massif sont intolérables. L'entreprise nationale est soumise à de multiples ponctions, que ce soit au niveau des remboursements d'em-

prunts, des subventions directes ou indirectes vers le C.E.A., les Charbonnages ou la Compagnie nationale du Rhône, organismes n'ayant aucun lien avec la mission d'E.D.F.

La politique tarifaire tend à favoriser largement la grande industrie.

Entre 1984 et 1988, la baisse du prix du kilowatt-heure en francs constants a été de 13 p. 100 pour le secteur domestique, de 16 p. 100 pour les abonnés en moyenne tension, de 23 p. 100 pour les gros industriels desservis en haute tension.

Des opérations du genre de celle de Dunkerque, avec Pechiney, où le kilowatt-heure est manifestement bradé sans que le prix puisse être connu - je pose la question de la transparence -, représentent une atteinte grave aux principes de fournitures au prix coûtant et d'égalité de traitement entre catégories d'usagers de même nature.

D'autres contrats seraient en préparation, avec Solvay, Atochem ou la sidérurgie. Quant à Pechiney, il mettrait comme condition au maintien de sa production sur le sol national une tarification plus favorable de l'énergie. Ne serait-ce pas au Gouvernement, qui a pris la décision, d'en assurer la charge, au lieu d'E.D.F. ?

La direction d'E.D.F. vient de rendre publiques les dispositions envisagées dans le plan stratégique pour les années 1990, 1991 et 1992. Elles confirment les orientations néfastes déjà prises et les aggravent.

Aujourd'hui, la divulgation d'un tel plan fait apparaître de graves menaces sur la nationalisation d'E.D.F.

La perspective de 1992 sert de prétexte pour retourner à la privatisation de l'énergie électrique. Les orientations prises dans ce plan stratégique remettent en cause les fondements mêmes du service public nationalisé.

Le programme d'investissements est sous-dimensionné. Les hypothèses de disponibilité des centrales nucléaires sont irréalistes et conduiront inévitablement à des conditions d'exploitation très tendues, susceptibles de mettre en cause la sûreté des installations.

Le plan stratégique tend à faire d'E.D.F. une entreprise préoccupée du seul résultat financier. Est-il possible, au nom de ce concept, de mettre en concurrence directe par exemple E.D.F. contre G.D.F. ? Toute référence à la notion d'optimum collectif qui a fondé le calcul économique à E.D.F.-G.D.F. est abandonnée au profit de préoccupations mercantiles pudiquement baptisées « pilotage par les marges », autrement dit guidées par le critère du profit financier. C'est une orientation qui rejettera tout investissement rentable comme l'amélioration et l'extension des réseaux.

En matière tarifaire, je l'ai déjà dit, le principe d'unicité de traitement est mis en cause « pour maintenir et développer sélectivement les marchés rentables », selon les termes de la direction.

Sur le plan des statuts des personnels, la casse est envisagée par le développement « d'une nouvelle culture d'entreprise » s'opposant à la culture du service public par la déréglementation, la mise en cause de la grille, l'abandon progressif du catalogue de fonctions et du système de classification, les atteintes aux garanties de l'emploi par l'extension du travail précaire.

Sur le plan idéologique, un effort sans précédent est engagé envers les cadres, utilisés comme vecteurs de ces objectifs que l'on pourrait qualifier d'« objectifs de type patronal ».

Ce plan stratégique, prétendument élaboré pour le grand service de la distribution, s'apparente plutôt à une préparation à la privatisation. Il conduit à la suppression des directions régionales et transforme les centres de distribution actuels en centres de résultats dont le seul objectif de gestion sera le profit. Ainsi seront abandonnés tous les critères qui caractérisent le service public : qualité de service, qualité de tension et continuité du service, égalité de traitement des abonnés. Déjà, certains centres de distribution ne dépassent plus, la nuit ou le week-end, les abonnés domestiques, sous prétexte que ce n'est pas rentable, et s'ils le font, ils le font au coût maximum, c'est-à-dire à un prix hors de portée des petits revenus.

Confirmant nos craintes, le conseil d'administration d'E.D.F. du 27 octobre dernier et celui de G.D.F. du 25 octobre dernier ont approuvé les grandes orientations d'un projet de réforme de l'organisation et du fonctionnement interne de la direction de la distribution.

Ce projet a notamment pour conséquence de réduire à neuf seulement le nombre de circonscriptions territoriales de regroupement de centres de distribution.

Ce projet d'arrêté doit être soumis à l'avis du conseil supérieur de l'électricité et du gaz afin qu'il approuve une nouvelle délimitation des circonscriptions territoriales, annulant ainsi l'arrêté du 27 novembre 1957.

En matière sociale, l'objectif est de déréglementer, de mettre en cause une à une les dispositions statutaires, tant au niveau des salariés, par l'introduction de l'intéressement, que des systèmes de classification et de reconnaissance des qualifications.

La perspective de privatisation de la distribution, qui s'inscrit dans les projets européens, peut être le prélude à la destruction de l'édifice cohérent que représente la nationalisation de l'électricité : production, transports, distribution.

La mise en œuvre de ce plan stratégique conduira à des disparités tarifaires, à des disparités dans la qualité du service, à une détérioration de l'alimentation dans les zones rurales, à une dégradation du service aux petits usagers et à l'augmentation des coupures pour impayés.

Les directions rencontrent une forte opposition des fédérations syndicales à ce projet. Nous les soutenons.

Ce plan stratégique est particulièrement antidémocratique. Conçu d'une manière technocratique avec la volonté manifeste de le faire passer vite et coûte que coûte, il traduit à la fois le mépris pour le personnel et pour les représentants des usagers que sont les élus. Ceux-ci, autorité concédante des réseaux de distribution publique, sont très attachés au respect des divers cahiers des charges de distribution publique qui régissent les rapports entre autorités concédantes et le concessionnaire. A l'évidence, le plan stratégique fait peu de cas des avis et propositions des élus, notamment des élus locaux.

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Tardito.

**M. Jean Tardito.** Je vais conclure, monsieur le président.

Par exemple, que deviendront les comités régionaux de la distribution après la suppression des directions régionales d'E.D.F. ? Qui sera l'interlocuteur des élus à ce niveau ? Le caractère dangereux dans le domaine économique et social de ce plan stratégique d'E.D.F., doublé de son aspect antidémocratique, appelle son rejet pur et simple.

Enfin, sur le plan international, les perspectives tracées par la commission de Bruxelles concernant la mise en place de l'obligation de transit pour le compte de tiers, ou, plus spécialement, la possibilité pour une centrale française de desservir à travers le réseau européen une usine en Allemagne ou au Portugal, de conclure un contrat de fourniture avec elle, traduit la volonté d'établir un véritable marché de l'énergie du type du marché du pétrole en Europe, aboutissant à une désorganisation de l'outil énergétique que représente l'E.D.F. pour la France.

**M. le président.** Monsieur Tardito, je vous demande de conclure.

**M. Jean Tardito.** Je finis, monsieur le président, mais le sujet est important. *(Sourires.)*

**M. le président.** Certes, mais votre temps de parole est écoulé.

**M. Jean Tardito.** Cela veut dire que la loi de la jungle s'établira également dans ce domaine, que l'indépendance nationale sera mise en cause, que si, par accident ou par insuffisance de moyens, il faut faire des délestages, c'est la Bretagne, ou le Languedoc - ou la Provence - que l'on privera d'électricité pour alimenter le Rhin.

La commission de Bruxelles envisage aussi de soumettre à autorisation la construction de centrales électriques ou de grosses installations énergétiques. C'est là aussi la perte de l'indépendance nationale.

**M. le président.** Monsieur Tardito, veuillez résumer votre propos, sinon je serai obligé de vous retirer la parole !

**M. Jean Tardito.** Pour finir, je dirai que ces choix vont à l'encontre des intérêts de la nation moderne que doit être la France, que nous ne pouvons pas laisser démanteler ce qui a été construit par Marcel Paul sous le premier gouvernement de l'après-guerre présidé par le général de Gaulle et que nous

combattons les conséquences de la politique d'austérité. Merci, monsieur le président. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Robert Galley, pour dix minutes.

**M. Robert Galley.** Je tiens à vous dire, monsieur le ministre, quelle joie est la mienne d'assister à un débat qui se déroule dans une pareille sérénité ! J'ai encore, avec Claude Birraux, le souvenir de la foule hurlante des députés socialistes élus sur la suppression du programme nucléaire, et qui, sur ces bancs, cherchaient tous les moyens de l'arrêter. Alors, quand je vois aujourd'hui les conversions, y compris les conversions tardives, à ce programme nucléaire, vous ne pouvez pas vous imaginer la joie d'un homme comme moi en montant à cette tribune ! (*Applaudissements et rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Nous sommes en présence de plusieurs problèmes. En France, aujourd'hui, l'électricité d'origine nucléaire est de 15 à 30 p. 100 moins chère que celle produite à partir du charbon. Quelles sont les perspectives de compétitivité ? Les données montrent que le coût du kilowatt-heure nucléaire comprend trois parts : l'investissement, pour 53 p. 100, les frais d'exploitation, pour 19 p. 100 et les charges de combustible, pour 28 p. 100.

Il est bien évident que, dans ces conditions, la diminution des coûts d'investissement doit demeurer un axe prioritaire de recherche pour notre pays. Des progrès très sensibles ont été obtenus avec la standardisation des modèles de réacteurs et l'augmentation progressive de la puissance unitaire des centrales. Sans remonter à Marcoule où nous étions dans la bande des 200 mégawatts, je crois que le passage de 600 à 900, puis à 1 300, puis, plus récemment, à 1 450 mégawatts électriques a été très appréciable. Cela a permis à la France de compenser les exigences accrues et justifiées en faveur de la sûreté.

Une autre voie de l'amélioration des coûts par réduction de la part des investissements consiste, et c'est peut-être assez mal connu, à allonger la durée de vie des réacteurs. Nous savons qu'E.D.F. a entrepris des études en ce sens, et la durée de vie de certains réacteurs actuellement en fonctionnement pourrait être portée au-delà de quarante ans.

Il est bien évident que les études sur le vieillissement des matériaux et les effets de l'irradiation sur les composants contribuent aussi à la sûreté générale.

Je crois que les charges d'exploitation peuvent difficilement être réduites. Mais des économies substantielles peuvent être espérées sur les frais de combustibles, et trois voies, à mon sens, doivent faire l'objet de recherche.

La première, c'est l'enrichissement de l'uranium, pour lequel le développement d'un nouveau procédé de séparation isotopique par laser pourrait sans doute entraîner des coûts nettement plus faibles que l'actuel procédé par diffusion gazeuse exploité dans l'usine Georges Besse d'Eurodif.

La deuxième, c'est la recherche d'amélioration, pour les usines de retraitement des combustibles irradiés, qui doit conduire à une sensible réduction des coûts. Il est certain que l'expérience acquise par Cogema, combinée avec les travaux de recherche des laboratoires scientifiques du C.E.A., doit permettre d'apporter un certain nombre de simplifications aux procédés et aux installations, afin de diminuer à terme l'incidence économique de cette opération sur le cycle des combustibles.

Un troisième domaine, qui est plus mal connu et auquel, je crois, il faut que nous attachions beaucoup d'importance compte tenu du blocage de la filière des surgénérateurs, c'est la réutilisation des matières - uranium et plutonium - séparées lors du retraitement. Elle permettra, à terme, de réduire les besoins en uranium naturel et, par conséquent, l'incidence de ce poste sur les charges de combustible.

Nous avons appris avec beaucoup de plaisir qu'E.D.F. commence à recycler du plutonium dans certains réacteurs de son parc. L'intérêt de cette opération, pour laquelle le C.E.A. et la COGEMA effectuent des travaux importants, devrait croître, surtout en cas d'augmentation du prix de l'uranium naturel, ce qui paraît très probable à moyen terme.

La compétitivité du nucléaire paraît devoir être sensiblement améliorée par les actions que je viens d'indiquer. Il faut que nous soyons tous bien conscients que l'effort de recherche en matière nucléaire ne doit pas se relâcher. Pour

s'en convaincre, il suffit de relire la récente déclaration de l'amiral Watkins, secrétaire d'Etat à l'énergie des U.S.A., qui annonce l'inévitable reprise du programme de centrales nucléaires aux U.S.A., notamment pour des considérations ayant trait à l'environnement.

Dans quel sens travailler ?

L'évolution des réacteurs à eau, au cours des deux dernières décennies, s'est faite dans la continuité, en cherchant à bénéficier progressivement d'un effet d'accroissement de puissance unitaire et à améliorer la sécurité.

Le N4 de Framatome symbolise parfaitement cette évolution. C'est certainement un des réacteurs les plus avancés du monde et il doit constituer un argument très appréciable pour l'action de nos industriels, notamment Alsthom, à l'exportation.

Mais nous ne sommes pas seuls. Une démarche similaire a été suivie par KWU avec le modèle Convoy, par Westinghouse en association avec Mitsubishi ainsi que par General Electric, Toshiba et Hitachi pour le réacteur à eau bouillante de la même génération. Ces modèles sont dans la gamme des 1 300-1 400 mégawatts. Tous répondent aux normes de sûreté actuelles et ne nécessitent pas de démonstration ou de qualification à grande échelle, leur conception étant dans la continuité de l'expérience antérieure.

Les projets américains de réacteurs de 600 mégawatts électriques, AP 600 de Westinghouse ou SBWR de General Electric, sont encore partiellement dans la continuité puisqu'ils font assez largement appel à des composants traditionnels. Néanmoins, l'intention des concepteurs est de réaliser des modèles plus simples et utilisant au maximum des dispositifs de sûreté passifs.

Par contre, une troisième catégorie de projets s'écarte aujourd'hui complètement des réalisations passées. Ce sont les projets suédois de 300 à 600 mégawatts ou le projet S.I.R. de Grande-Bretagne et des Etats-Unis à 300 mégawatts. On voit apparaître très clairement la recherche de petits réacteurs beaucoup plus sûrs que les grands et vraisemblablement placés dans un environnement différent, c'est-à-dire intégrés dans une cuve ou entourés d'une piscine dans un caisson en béton précontraint. L'objectif est de disposer d'une inertie thermique plus grande et, par conséquent, d'assurer automatiquement le refroidissement de secours pendant des périodes plus longues.

Dans ce contexte, la France doit conduire trois types d'actions.

Premièrement, travailler sur le programme français REP 2000, piloté par le C.E.A. et E.D.F., et, parallèlement, sur le projet européen E, F, R, mené à l'initiative d'un groupe d'électriciens. L'objectif de REP 2000 est de préparer un nouveau modèle de réacteur à eau avancé destiné à prendre la relève du parc actuel à partir de 2005. Le programme correspondant vise à tirer parti de l'expérience acquise tout en simplifiant et en améliorant la sûreté de ce type de réacteur.

Deuxièmement, nous devons améliorer techniquement les différents projets qui sont les nôtres en nous inspirant de ce qu'il y a de bon dans l'analyse des projets étrangers, et notamment l'AP 600 de Westinghouse.

Troisièmement, il nous faut mener des réflexions approfondies sur les évolutions de concepts, en particulier par la recherche d'améliorations au niveau de la sûreté. Ces réflexions doivent déboucher sur des programmes de recherche et de développement portant sur les thèmes d'innovation, en particulier dans les domaines du combustible, du confinement, de l'évacuation de la puissance résiduelle mais, surtout, de l'automatisation de la conduite des réacteurs.

Dans ces perspectives, quelle place comptons-nous donner au projet de création d'une haute autorité compétente en matière de sûreté nucléaire ?

Ceux qui proposent de bouleverser l'organisation de la sûreté nucléaire devraient d'abord se poser la question de savoir si la réussite du nucléaire en France, dont nous nous félicitons, n'est pas due, pour une grande part, à notre actuelle organisation. La sûreté nucléaire française - permettez, monsieur le ministre, à l'ancien président de la commission de criticité du C.E.A. de vous en parler - repose sur plusieurs facteurs mais surtout sur la prise en compte des risques en amont, c'est-à-dire dès la conception des installations. Elle résulte d'une organisation complexe répartissant les rôles de recherche, de développement industriel, de

contrôle des installations, de surveillance de la sécurité des personnes entre divers intervenants, tous placés sous l'autorité et la responsabilité de l'Etat.

Créer, comme le propose M. Fabius, une nouvelle instance dont l'Etat devrait attendre l'avis conforme, ce serait certainement alourdir le système et y introduire des blocages. Un autre effet pervers sur le plan de la sûreté - et je parle en connaissance de cause - serait de déresponsabiliser les services compétents, en particulier ceux qui effectuent les études.

En revanche, il existe une organisation internationale - et Tchernobyl nous a montré que les problèmes se posent à ce niveau-là - qui offre des capacités d'expertise indépendante : c'est l'A.I.E.A., avec les missions Osart.

Mais je crois surtout, et je rejoins en cela M. Destot, que l'office parlementaire peut être un excellent support de cette autorité.

**M. Franck Borotra.** Absolument !

**M. Robert Galley.** Il remplit bien son rôle, encore que nous regrettons qu'il soit placé dans une semi-clandestinité. Mais lui donner la capacité de s'auto-saisir semble indispensable. Il me paraît difficile de demander aux élus un travail supplémentaire d'inquisition scientifique, mais l'office devrait pouvoir s'appuyer sur un conseil scientifique. L'Académie des sciences a été créée pour conseiller le Gouvernement, qui sollicite son avis, y compris sur le nucléaire ; je crois savoir qu'un rapport sur les faibles doses de radioactivité, sujet de controverse, est sous presse aujourd'hui. Souhaitons que les médias lui fassent une large publicité et que le Gouvernement s'inspire de cet exemple pour bâtir cette haute autorité si elle lui paraît nécessaire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Brana, pour cinq minutes.

**M. Pierre Brana.** Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, chers collègues, quand, dès septembre 1988, le Premier ministre m'a parlé de la mission sur la maîtrise de l'énergie qu'il voulait me confier, les chiffres inquiétants de la consommation énergétique de la France pour 1988 n'étaient pas encore connus et les problèmes de l'effet de serre n'avaient pas encore fait la une des journaux et des congrès internationaux. Pourtant, le Premier ministre s'inquiétait déjà des conséquences du laisser-aller énergétique ambiant sur une croissance retrouvée dans notre pays.

La mission a été mise en place en janvier dernier et, après six mois de travail et 115 auditions, notre constat confirme les intuitions du Premier ministre.

Un record vieux de neuf ans pulvérisé : celui de la consommation d'énergie de la France, avec 205 millions de T.E.P. en 1988 contre 199 en 1979 !

Un secteur des transports en pleine explosion : 4,4 p. 100 de croissance annuelle depuis 1985 après une stabilité de plus de six ans.

La démobilisation complète des acteurs : suppression des déductions fiscales et du Fonds spécial des grands travaux, démantèlement de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, chute de son budget, comme de celui de l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, le tout dans un contexte de bas prix du pétrole, de surenchère des producteurs et de surcapacité nucléaire, autant de raisons qui se cumulent pour expliquer cette profonde démobilisation.

Nos auditions ont fait apparaître très clairement trois points.

Tout d'abord, la nécessité de manifester clairement la priorité qu'accorde le Gouvernement à la maîtrise de l'énergie et de l'environnement, dont chacun s'accorde à souligner les synergies profondes.

Ensuite, l'urgence de réagir avec vigueur au fatalisme ambiant devant la croissance explosive des consommations et des pollutions des transports, et de prendre conscience des effets pervers d'une consommation débridée d'électricité.

Enfin, la nécessité de remobiliser l'ensemble des acteurs : les chercheurs et les industriels, mais aussi les collectivités territoriales, point naturel d'ancrage et d'animation de ces

politiques nécessairement décentralisées, mais aussi le grand public, soumis au battage publicitaire et aux surenchères des producteurs d'énergie.

Pour renverser la vapeur, nous avons choisi d'avancer des propositions concrètes, pragmatiques, dans toute une série de domaines. Peu onéreuses, elles ont tout d'abord valeur de signal d'une volonté de la nation de sortir du laxisme actuel. Parmi plus d'une trentaine, j'en citerai seulement quatre pour illustrer la démarche proposée :

La création d'un fonds d'information du public sur l'énergie, financé par une contribution volontaire des producteurs d'énergie sur leurs budgets de publicité ;

La baisse de la T.V.A. sur des produits exemplaires de maîtrise de l'énergie et de l'environnement ; j'insisterai en particulier sur les matériels performants d'utilisation des énergies renouvelables ; cette mesure viendrait logiquement compléter celle que vous avez adoptée l'an dernier pour les abonnements de gaz, d'électricité et de réseaux de chaleur ;

La prise en compte explicite de la réhabilitation thermique dans les déductions fiscales afférentes aux grosses réparations de la résidence principale ;

La création d'une taxe « pollueur-payeur » sur les ordures ménagères, de trois francs par tonne, pour alimenter un fonds régionalisé de financement des systèmes de dépollution, notamment des installations d'incinération.

Pour redonner la vigueur et la capacité d'animation indispensables à la mise en œuvre de l'ensemble des mesures proposées dans un environnement européen très motivé par ces thèmes, nous suggérons deux initiatives de caractère institutionnel :

La création auprès du Premier ministre d'une mission interministérielle de maîtrise de l'énergie et de l'environnement chargée d'impulser cette politique ;

Le renforcement et la coordination des différents partenaires concernés au niveau des régions, en particulier en encourageant des expériences de regroupement ou de fusion des échelons décentralisés des agences - l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, l'Agence pour la qualité de l'air - avec les partenaires régionaux.

L'ensemble de ces mesures coûterait en année pleine moins de 150 millions de francs - 600 à 700 millions de francs de recettes pour 700 à 750 millions de francs de dépenses - soit un millième de la dépense de surinvestissement nucléaire qui a conduit à la situation d'aujourd'hui.

**M. le président.** Monsieur Brana, je vous prie de conclure.

**M. Pierre Brana.** J'ai terminé, monsieur le président.

Ce n'est pas cher payer la relance d'une politique énergétique plus soucieuse à la fois des grands équilibres du court terme, des réalités du développement local, de nos responsabilités internationales et des problèmes d'environnement à long terme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Michel Pelchat, pour cinq minutes.

**M. Michel Pelchat.** Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la question que j'aborderai aujourd'hui a été soumise par la commission de la production et des échanges à l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. Elle n'occupe certes pas une grande place dans le débat actuel sur la production énergétique nationale, mais elle mérite d'être posée pour l'avenir : il s'agit des réacteurs calogènes. Peut-on envisager d'étendre l'utilisation du nucléaire à autre chose qu'à la production d'électricité, comme c'est aujourd'hui le cas en France ?

Après le premier choc pétrolier, plusieurs pays avaient porté un grand intérêt au réacteur destiné au chauffage urbain ou industriel. Il ne faut pas oublier, en effet, que plus du quart de l'énergie utilisée dans le monde sert à chauffer soit des immeubles, soit des usines. Dans certains pays au climat particulièrement rigoureux, ce pourcentage peut même dépasser largement 40 p. 100. On comprend donc que, dans le désarroi qui a suivi le choc pétrolier, ces Etats aient très sérieusement envisagé d'utiliser l'énergie nucléaire pour résoudre leurs problèmes de chauffage. Toutes les solutions qui avaient alors été envisagées ont peu à peu été aban-

données pour des raisons techniques ou économiques, mais aussi parce qu'il était difficile de les faire accepter par les populations concernées.

Si la commission de la production et des échanges a demandé à l'office parlementaire d'évaluation de faire le point sur cette question, c'est parce que des informations récentes parues dans la presse spécialisée font état de la reprise des recherches en ce domaine, et cela dans plusieurs pays. Divers facteurs concourent à ce regain d'intérêt, en dehors du prix du pétrole qui reste faible. L'un d'entre eux est l'augmentation de la concentration de CO<sup>2</sup> dans l'atmosphère. A ce propos, j'aborderai un sujet connexe à notre débat : celui des rapports entre la production d'énergie et la pollution atmosphérique.

Les grandes installations de combustion étaient, il y a quelques années encore, les principaux responsables de la pollution. Des progrès importants ont certes été accomplis, du moins dans les pays de l'Europe de l'Ouest, pour limiter les émanations de poussières, de SO<sup>2</sup> de NO<sup>x</sup>, etc. La France, en grande partie grâce à son parc de centrales nucléaires - il faut le rappeler -, a obtenu des résultats spectaculaires dans ce domaine.

Aujourd'hui, un problème nouveau mobilise les experts du monde entier, celui de l'effet de serre, qui se réduit en majeure partie à l'accumulation de CO<sup>2</sup> dans l'atmosphère. Cet élément nouveau dans le débat sur l'énergie nous amènera, qu'on le veuille ou non, à nous interroger sur le recours à l'énergie nucléaire, seul moyen efficace, en tout cas pour le moment, pour obtenir de l'énergie en grande quantité et à un coût modéré, en substitution des énergies fossiles. C'est en raison de cette aggravation de la pollution atmosphérique que l'office d'évaluation a été conduit à faire le point sur la question des réacteurs calogènes.

Ces réacteurs, généralement de faible puissance et destinés au chauffage urbain, avaient en effet été étudiés en France à la fin de la décennie précédente. C'était le projet Thermos du C.E.A. Il s'agissait de construire un réacteur de petite taille, de 100 à 200 mégawatts, et de conception simple, afin d'en rendre l'exploitation et l'entretien faciles, mais aussi extrêmement sûrs. Ainsi, son fonctionnement aurait été intégralement automatisé, comme le suggérait à l'instant notre collègue Robert Galley.

Le coût d'un réacteur Thermos, assurant la fourniture d'eau chaude entre 130 et 180 degrés dans un environnement géographique moyen, avait été estimé à 350 millions de francs en 1980, compte non tenu de certaines dépenses annexes. A raison de ce prix, et pour une durée prévisible de fonctionnement de 3 500 heures sur sept mois par an, on espérait à l'époque obtenir un coût de chaleur produite environ deux fois plus faible qu'avec une chaudière à fioul de mêmes caractéristiques.

Cependant, ce prix de revient semble aujourd'hui quelque peu optimiste par rapport aux réalités, notamment compte tenu du prix actuel du pétrole.

Deux sites avaient été envisagés pour ce réacteur Thermos - Grenoble et Saclay - mais, en définitive, aucun de ces deux projets n'a vu le jour pour des raisons essentiellement économiques. Le prix du fioul était revenu, entre temps, à un niveau beaucoup plus faible ; les tentatives d'exportation, en particulier en Hongrie, qui avaient été envisagées n'ont pas non plus été couronnées de succès. En 1984 le C.E.A. et Technicatome, qui avaient conjointement étudié le projet, ont décidé de clore le dossier Thermos définitivement.

Aujourd'hui un autre problème rendrait un tel projet difficile : celui de l'acceptabilité par la population de telles installations qui seraient obligatoirement situées en périphérie des agglomérations et multiplieraient, d'une façon jugée inacceptable, les sites nucléaires avec tout le train des mesures de sécurité, de surveillance et de contrôle que cela entraîne.

Telle est la situation dans notre pays en la matière. En revanche, malgré toutes les contraintes économiques et psychologiques, des pays étrangers travaillent actuellement sur des projets de réacteurs calogènes, destinés, pour l'instant, à alimenter des réseaux de chauffage urbain.

**M. le président.** Monsieur Pelchat, il vous faut conclure.

**M. Michel Pelchat.** Je vais conclure très rapidement, monsieur le président, j'ai presque terminé.

Tel est le cas du Canada avec le projet Slowpoke. L'université canadienne fait étudier par E.A.C.L. un projet de cette nature. Le réacteur prévu aurait une puissance de l'ordre de 10 mégawatts et serait d'un coût de l'ordre de 55 millions de francs. L'E.A.C.L. prendrait en charge cet investissement et revendrait la chaleur à l'université.

D'autres projets sont peut-être envisageables, notamment pour l'implantation de sources d'énergie autonomes dans des îles lointaines vers lesquelles le transport d'énergie peut s'avérer difficile, voire impossible. Des réacteurs de petite puissance pourraient apporter l'énergie à ces pays et leur permettre, le cas échéant, un développement différent de celui qu'ils connaissent aujourd'hui.

C'est pourquoi, ces projets bien qu'abandonnés par la France nous posent tout de même des questions pour l'avenir. De nombreux pays étrangers, qui ne sont certainement pas tous dans l'erreur, continuent de les étudier, persévèrent dans leurs études. Je crois donc que, sans qu'il y ait de concrétisations immédiates à prévoir, la France ne devrait pas complètement abandonner les projets de réacteurs de type calogène. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Didier Migaud, pour cinq minutes.

**M. Didier Migaud.** Permettez-moi tout d'abord, monsieur le ministre, de vous remercier d'avoir accepté, au nom du Gouvernement, l'organisation de ce débat et d'avoir réussi à surmonter des réticences que l'on pouvait sentir ici et là à l'encontre de sa tenue. Il est tout à fait normal et légitime que les parlementaires éprouvent le besoin de parler de la politique énergétique qu'il convient de conduire au niveau de la France et de l'Europe.

Nous pouvons toutefois regretter que le débat ait été organisé ce matin sur une durée trop courte, ce qui ne nous a pas permis d'entendre avec suffisamment de clarté les propositions que Mme Huguette Bouchardeau a dû formuler en accélérant le rythme à la fin de son intervention. Je souhaite que nous puissions renouveler ce type de débat et que, chaque année, le Parlement puisse être saisi de ce sujet.

Je voudrais, dans le cadre de ce débat et durant le temps qui m'est imparti, évoquer trois sujets sur lesquels je vous poserai des questions, monsieur le ministre, laissant le soin à mon collègue M. Metzinger de vous interroger sur le charbon, dossier auquel, vous le savez, je suis sensible également.

J'évoquerai d'abord l'information et le contrôle dans le domaine nucléaire. Des progrès ont été réalisés en matière de sûreté nucléaire ces dernières années, plus particulièrement cette année. C'est le résultat des décisions relevant de votre autorité et de celles de M. Lalonde, secrétaire d'Etat à l'environnement. Toutefois la méfiance subsiste encore. Des parlementaires - on l'a déjà souligné - ont proposé la création d'une haute autorité de la sûreté nucléaire qui serait une instance indépendante des exploitants et des pouvoirs publics, qui disposerait de pouvoirs spécifiques et serait dotée de moyens financiers propres.

Informé n'est pas affolé et contrôlé - on l'a vu dans le passé - peut se révéler utile. Dans ce domaine, la France a du retard ; telle est, du moins, l'impression que nous donnons, l'impression qu'en a l'opinion publique.

Je vous disais, au mois d'avril dernier, que la France était l'un des rares pays au monde où les producteurs du nucléaire étaient aussi les contrôleurs. Vous m'aviez alors repris, monsieur le ministre, en me répondant que cela n'était pas tout à fait exact. Il est cependant indéniable que les décideurs sont en fait leurs propres contrôleurs ; c'est peut-être cela qui différencie la situation de la France de celle de beaucoup d'autres pays.

Vous avez mis en place un certain nombre d'institutions à propos desquelles on a parlé tout à l'heure de semi-clandestinité. Certaines travaillent même - je pense au conseil des sages - dans la clandestinité la plus complète. Or il serait important qu'une haute autorité puisse avoir un pouvoir de contrôle et d'information, des pouvoirs d'investigation, d'interpellation, ce qui nécessite la mise de moyens à sa disposition. Pour autant, cela ne signifie pas que cette haute autorité se substituerait au pouvoir de décision qui doit rester

aux mains du Gouvernement. Je souhaiterais que le Gouvernement fasse preuve de plus d'audace dans l'acceptation d'un tel organisme.

Le deuxième sujet que je vais traiter est relatif à la centrale de Creys-Malville et à la filière des surgénérateurs.

La centrale de Creys-Malville est la seule centrale nucléaire à neutrons rapides refroidie au sodium, de dimension industrielle. Son coût à la construction était élevé, trop élevé, et son coût à la production l'est également.

Il s'agit d'une filière contestée sur le plan scientifique comme sur le plan économique. De plus, le retraitement industriel du combustible des surgénérateurs se révèle délicat. Quelle est la faisabilité de ce retraitement ? Quel serait son coût ? Où en sont les projets en la matière ? Evoquant le statut de Creys-Malville et l'avenir de cette filière, vous m'aviez renvoyé, en avril dernier, au débat d'aujourd'hui. Je désirerais, monsieur le ministre, que vous puissiez préciser la position du Gouvernement sur cette centrale d'un type différent des autres centrales et sur l'avenir de cette filière.

Ne serait-il pas temps que le Gouvernement admette que si nous avions à prendre la décision aujourd'hui, nous ne trancherions pas dans le même sens et que, peut-être, à l'époque, lorsque cela a été décidé, le Gouvernement a commis une erreur ? L'Etat, comme le Gouvernement, se grandiraient à reconnaître des erreurs qu'ils ont pu commettre.

La haute autorité ou toute autre structure de ce type qui serait mise en place devrait pouvoir s'exprimer sur un tel sujet et, éventuellement, sur l'opportunité de la transformation de cette centrale en centre de recherche performant en matière nucléaire.

J'aimerais également connaître, monsieur le ministre, le sort réservé aux centrales vieillies et considérées comme moins fiables. Je pense notamment à Phénix ou aux centrales à filière graphite-gaz. Je crois d'ailleurs savoir que Chinon A III devrait être fermée au printemps prochain. Qu'en est-il des autres ? Pouvez-vous nous apporter quelques précisions en ce domaine ?

Le dernier sujet dont je parlerai sera ma conclusion, monsieur le président.

La mise en place du marché unique européen, l'instauration d'une réelle concurrence entre les formes d'énergie et entre les systèmes de production seront pernicieuses par la libre circulation des produits énergétiques. Quelles seront les conséquences du marché unique sur l'objectif affiché ces dernières années de l'indépendance énergétique de la France ? Cette dernière aura-t-elle encore une signification avec l'instauration du marché unique européen ?

Telles sont les quelques questions, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, que je souhaitais vous poser dans le cadre de ce débat. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Richard Cazenave.

**M. Richard Cazenave.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention est centrée exclusivement sur le premier chapitre du rapport de Mme Bouchardeau relatif à la maîtrise de l'énergie.

En ce qui concerne le constat de la situation actuelle, je partage globalement l'analyse de Mme Bouchardeau à une remarque près : s'il est vrai que le gouvernement de 1986 a réduit fortement les moyens de l'A.F.M.E., le gouvernement suivant avait la possibilité et les moyens de faire mieux dès le collectif de 1988 ainsi qu'en 1989. Or elle a elle-même souligné la modestie des mesures prévues pour 1990.

Le contre-choc pétrolier a fait porter ailleurs les priorités de ces deux gouvernements, et il n'est pas nécessaire d'accuser la philosophie libérale d'autant que, elle l'a souligné, les premières actions dans ce domaine datent de 1974.

Cela étant, je crois qu'il est dangereux de baisser plus longtemps notre garde. Je l'ai souligné déjà lors du débat budgétaire et j'ajoute aux considérations qui ont été développées tout à l'heure - indice des prix, commerce extérieur - que c'est aussi un enjeu en termes de compétitivité économique.

Il faut savoir que si nous pouvons nous féliciter d'avoir accru notre efficacité énergétique de 30 p. 100 en quinze ans, le Japon, lui, l'a amélioré dans le même temps de 60 p. 100. Je pense donc qu'il faut s'intéresser de très près aux moyens

permettant d'accroître très fortement les performances, notamment dans le tissu des P.M.E. et P.M.I. où des gisements très importants d'économies d'énergie existent.

Le débat sur le long terme étant repoussé à plus tard, j'en viens à ce qui constitue à mes yeux les enjeux énergétiques majeurs des prochaines années. J'en distinguerai trois : tirer le meilleur parti du parc de production nucléaire, accroître l'efficacité énergétique du pays et diversifier les sources d'énergies en développant les énergies les plus favorables à l'environnement.

Tirer parti du parc de production nucléaire nécessite à mes yeux trois conditions.

D'abord, il faut améliorer la pénétration de l'électricité dans les usages les mieux adaptés à cette énergie et dans les usages les plus performants ; tel est le cas notamment de l'industrie.

Ensuite, il convient, à mes yeux de stopper le développement tous azimuts du chauffage électrique qui équipe 70 p. 100 des logements neufs. En effet, il consomme de l'énergie produite - cela a été souligné - en période de pointe, c'est-à-dire soit par des centrales nucléaires sous-utilisées, soit par des combustibles fossiles brûlés avec des rendements inférieurs à 40 p. 100, donc dans des conditions économiques mauvaises et avec des atteintes accrues à l'environnement.

Nous devons, enfin, - Franck Borotra l'a souligné - développer les exportations.

Le deuxième enjeu est l'efficacité énergétique.

Bien sûr, il faut poursuivre une politique active d'économies d'énergie, car nous savons tous qu'en l'état actuel des techniques, il est plus facile d'économiser l'énergie que de la produire et cela revient moins cher. Les experts indiquent qu'un tiers de l'énergie est encore économisable.

Je suis donc d'accord avec la plupart des mesures préconisées, notamment par le rapport Brana. En revanche, je ne vois pas la nécessité de créer pour cela de nouvelles taxes. Je tiens même à marquer mon hostilité à l'encontre des taxes qui vont pénaliser les combustibles fossiles, donc ceux qui les utilisent, c'est-à-dire les ménages et les collectivités territoriales. Je suis également opposé à la taxe sur les déchets.

Je crois plutôt que les moyens nécessaires à la mise en œuvre des mesures proposées peuvent être pris sur la fiscalité existante, notamment sur celle qui frappe les carburants, laquelle est déjà l'une des plus élevée d'Europe. On a d'ailleurs déjà souligné qu'il serait probablement difficile de la maintenir à son niveau actuel. Elle permettrait facilement de dégager, me semble-t-il, le financement des mesures préconisées dans le rapport de notre collègue.

Par ailleurs, j'estime qu'il faut favoriser l'exploitation des ressources locales - rejets thermiques, biomasse, géothermie - et, plus généralement, rechercher systématiquement une plus grande diversité, une plus grande souplesse et une meilleure adaptabilité du système énergétique.

Enfin, cela me paraît très important, il faudrait développer des outils de production décentralisés, adaptés à la production d'énergie aux heures de pointe, en particulier favoriser la cogénération. La cogénération d'électricité présente, en effet, trois qualités : elle est produite pour les besoins de pointe avec un rendement excellent, à proximité des consommateurs ; elle consomme deux fois moins d'énergie fossile que les centrales thermiques classiques ; elle est beaucoup moins chère à l'investissement, ce qui signifie moindre risque, moindre pollution, moindre dépendance, moindre coût !

Sur ce point, je regrette un peu la timidité des conclusions du rapport d'information qui se bornent à encourager E.D.F. à réviser sa position et à adopter une attitude plus ouverte vis-à-vis d'une technique qui a fait ses preuves. Je crois, au contraire, que c'est un sujet sur lequel nous devons marquer très fermement la volonté nationale et ne pas nous dérober.

De même, je pense qu'il est hautement souhaitable de favoriser le développement des réseaux de chaleur, lesquels constituent le support premier d'une plus grande souplesse et d'une adaptabilité du système énergétique. Pour cela, étudions de très près tout ce qui peut contribuer à mettre sur pied une égalité de traitement réelle, tout ce qui peut permettre de réhabiliter le chauffage collectif, tout ce qui peut permettre de modifier le système fiscal car celui qui est actuellement appliqué aux ordures ménagères, dissuade pratiquement de recycler, pour la chaleur, la destruction des ordures ménagères.

Examinons également - le rapport Brana en parle - tout ce que nous pouvons faire pour l'information des acheteurs, car il ne s'agit pas simplement de penser au coût d'investissement. Il faut aussi songer au coût d'exploitation, ce qui a été souligné par différents intervenants.

Le troisième enjeu énergétique consiste à développer la part des énergies les plus favorables au regard de l'environnement : gaz, combustibles peu soufrés, énergies renouvelables. Pour les énergies renouvelables, je partage les conclusions du rapporteur. Les Etats-Unis et le Japon sont très présents dans ce domaine. C'est un signe. Pensons aussi au développement du tiers monde ; cela a également été dit.

Je veux insister sur ce point pour formuler deux remarques.

Je tiens d'abord à souligner l'interdépendance de plus en plus grande aujourd'hui de l'activité économique, de l'utilisation d'énergie, de la production des déchets et des effets sur l'environnement. Ces problèmes interdépendants appellent une animation publique, car si le marché ne peut ni anticiper ni assurer les arbitrages indispensables, à l'opposé la réglementation ne peut prétendre assumer, à elle seule, l'ensemble des problèmes d'une société en mouvement, d'où la nécessité d'une animation publique, à côté du domaine réglementaire, regroupant l'ensemble des structures qui travaillent actuellement en ordre dispersé.

Tous ces thèmes - l'environnement, la maîtrise de l'énergie et les questions qui leur sont liées - doivent bien être regroupés, mais, à mes yeux, à un échelon proche des besoins, proche du terrain.

Je reviens ici aux enjeux énergétiques définis précédemment pour indiquer que, s'il est clair que le premier objectif - tirer parti du parc de production nucléaire - qui concerne la production et le transport d'énergie, relève d'une politique et d'un outil de dimension nationale, par contre, les politiques à mettre en œuvre pour accroître l'efficacité énergétique du pays - maîtrise de l'énergie et diversification, maîtrise de l'impact sur l'environnement - seront d'autant plus efficaces qu'elles seront décentralisées.

La décentralisation devrait couvrir deux domaines dans lesquels les collectivités locales sont les acteurs les mieux placés pour prendre ou inciter à faire prendre les décisions les plus efficaces et les plus cohérentes, au regard des objectifs énergétiques et environnementaux : la distribution des énergies de réseau et la maîtrise de l'énergie.

La distribution des énergies de réseau - gaz, électricité, chauffage urbain - réalisée de manière décentralisée sous l'autorité des collectivités locales permettrait, en effet, de garantir avec davantage d'efficacité une meilleure coordination entre le développement des divers réseaux ; une mise en valeur plus facile, grâce à la concertation mise en place ; des ressources énergétiques à caractère local - rejets thermiques, incinération des ordures ménagères, cogénération ; une prise en compte plus efficace des contraintes environnementales ; une meilleure souplesse et la combinaison des systèmes permettant de lutter contre les atteintes à l'environnement.

Voilà des raisons qui militent en faveur d'une décentralisation de la distribution des énergies de réseau.

De son côté, la maîtrise de la demande d'énergie et la valorisation des déchets repose sur la capacité et la volonté de décider de milliers d'acteurs locaux. C'est bien, en effet, en fonction des décisions prises par les responsables des collectivités locales, des hôpitaux, des entreprises industrielles, par les particuliers et par l'ensemble des acteurs locaux que des résultats seront, au bout du compte, obtenus en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie, de mobilisation des ressources énergétiques renouvelables et de valorisation des déchets.

Dans cette perspective, le succès de toute politique dans ces domaines dépendra, pour l'essentiel, de la façon dont on saura créer les conditions favorables aux prises de décisions locales, en tenant compte de la diversité des acteurs, de leurs motivations, de leurs compétences et des contraintes de toute nature auxquelles ils sont soumis.

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Cazenave !

**M. Richard Cazenave.** Le niveau régional est le bon niveau pour l'animation de ces politiques.

Il convient enfin de noter qu'un schéma décentralisé au niveau de la distribution et de la maîtrise de l'énergie n'est pas contradictoire avec un système fort et centralisé de production et de transport. Au contraire, il permet, par une utilisation plus rationnelle de l'énergie et la création d'outils de production de pointe décentralisés, de conforter les capacités exportatrices d'E.D.F.

Telles sont donc sur ce chapitre les remarques et les propositions que je vous fais aujourd'hui au nom du groupe du R.P.R. Elles résultent d'expériences régionales et nous souhaitons, pour la réussite des objectifs sur lesquels, je crois, dans l'ensemble, nous nous accordons ici sur ces bancs, qu'il en soit tenu le plus grand compte car ces pistes sont, à nos yeux, les seules qui soient pleinement efficaces. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Gaston Rimareix pour cinq minutes.

**M. Gaston Rimareix.** Ce débat, monsieur le ministre, se déroule, contrairement à celui de 1981, dans une phase de détente sur le marché mondial de l'énergie. C'est, je pense, l'occasion d'aborder la politique énergétique avec un certain recul, plus de sérénité peut-être, et aussi avec une vision à plus long terme.

C'est un débat important et l'on ne peut que regretter la durée trop courte de cette séance, comme on peut regretter que l'hémicycle ne soit pas plus rempli. Est-ce une preuve d'indifférence n'y aurait-il plus de débat sur ce sujet ?

**Mme Maria-Noëlle Lienemann.** Si, si !

**M. Gaston Rimareix.** Le débat doit être à la hauteur des enjeux en cause : enjeux stratégiques et géopolitiques, enjeux économiques et industriels, enjeux de société aussi à travers les problèmes d'environnement, de sécurité, voire d'éthique.

Il y a, je crois, et vous l'avez rappelé, monsieur le ministre, ainsi qu'un grand nombre d'orateurs, un large accord sur les objectifs de la politique de la France dans ce secteur compte tenu de ses ressources en énergie.

Il y a une certaine continuité, c'est indéniable, de la politique suivie depuis plus de dix ans. Les objectifs arrêtés lors du débat de 1981 demeurent, même si, à l'évidence, des adaptations sont nécessaires.

Il est bon de rappeler ces objectifs.

D'abord, rechercher une plus grande indépendance énergétique par la maîtrise des consommations, le développement des productions nationales, et notamment du nucléaire, la diversification de nos approvisionnements.

Ensuite, assurer l'approvisionnement, la fourniture d'énergie à des prix compétitifs tant pour les ménages que pour l'industrie.

J'ajouterai un autre objectif indissociable des précédents : maintenir et développer notre avance technologique dans toutes les industries du secteur de l'énergie pour profiter de ce que certains ont appelé notre rente technologique.

Enfin, deux objectifs qui, aujourd'hui plus qu'en 1981, doivent être pris en compte dans notre politique : la protection de l'environnement, qui dépasse d'ailleurs le cadre national et doit faire l'objet d'une approche internationale, et la mise en place d'une politique commune de l'énergie au niveau européen, qui ne doit pas remettre en cause notre politique française mais, au contraire, lui donner une nouvelle dimension compte tenu de la compétitivité de nos entreprises.

Les résultats de la politique menée, vous l'avez rappelé monsieur le ministre, ont été positifs. La consommation a été maîtrisée, dans le cadre, il est vrai, d'un ralentissement de la croissance. La part du pétrole a largement diminué. Le taux d'indépendance énergétique de la France s'est amélioré. Il atteint presque 50 p. 100. La France n'a jamais souffert d'une rupture physique des approvisionnements. Aujourd'hui, les importations énergétiques représentent moins d'un mois d'exportations au lieu de 3,4 mois en 1981. C'est d'abord dû à la baisse du prix du brut, bien entendu, mais aussi à la politique suivie.

Toutefois, il ne faudrait pas oublier que cette situation reste fragile et incertaine.

Le marché énergétique mondial est très lié à la situation économique et politique internationale sur laquelle il est difficile de faire des prévisions à long terme ainsi que le montre ce qui se passe dans les pays de l'Est. Il faut également rappeler que 65 à 70 p. 100 des réserves de pétrole sont situées au Moyen-Orient.

La reprise de la croissance se traduit déjà par une augmentation sensible de la consommation énergétique, et cette évolution est beaucoup plus générale dans l'ensemble des pays développés.

Tous ces éléments, monsieur le ministre, confirment et justifient la nécessité de poursuivre une politique énergétique ambitieuse et volontariste, de ne pas lever le pied, ni sur la politique de maîtrise de l'énergie, comme cela a été fait en 1986, ni sur la politique nucléaire même si, aujourd'hui, le parc de centrales est largement suffisant.

Il ne saurait y avoir une politique énergétique à courte vue. Recherche, prospection, technologie, investissements, modifications des comportements supposent la durée.

Quelques remarques, pour terminer, sans reprendre les préoccupations qui ont été longuement développées et que je partage : protection de l'environnement, priorité absolue des problèmes de sécurité, nécessité d'un contrôle démocratique, information de l'opinion publique, qui sont la condition même de la crédibilité de notre politique énergétique.

Première remarque, la France doit maintenir son avance technologique dans le domaine nucléaire où il est nécessaire de poursuivre la recherche, la mise au point de nouvelles technologies, l'effort de compétitivité de l'outil industriel pour ne pas manquer la reprise du marché qui devrait se confirmer avant la fin de ce siècle.

Deuxième remarque, le marché unique de l'énergie est sans aucun doute une chance pour la France, notamment pour son commerce extérieur. La libre circulation des énergies, la recherche de complémentarités entre les pays membres, doivent être poursuivies. Elles ne doivent pas casser le développement de nos entreprises. La fiscalité, le transport pour le compte de tiers, sont des points qui méritent d'être regardés de très près.

Enfin, ma dernière remarque concerne la coopération internationale. Je serai bref puisque M. Destot en a longuement parlé. Elle doit se développer entre pays développés et avec les pays de l'Est : recherche - développement, prospection technologique dans le domaine de l'environnement et de la sécurité, en particulier. Sur la coopération Nord-Sud, tout a été dit. Les pays développés sont énergétivores et pollueurs. Ils ont une responsabilité dans la situation énergétique des pays en voie de développement. Une coopération est nécessaire.

Voilà, monsieur le ministre, quelques réflexions rapides, trop rapides, qui mériteraient d'être approfondies et nuancées.

C'est dire que ce débat doit être poursuivi et qu'il ne faut pas attendre huit ans, qu'il doit être décentralisé aussi, et je rejoins ce qui a été dit par plusieurs orateurs. Il faudrait notamment le reprendre après les travaux de l'office des choix scientifiques et technologiques dont - je le souligne en passant - la création avait été décidée lors du débat de politique énergétique en 1981. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. François-Michel Gonnot.

**M. François-Michel Gonnot.** L'orateur qui m'a précédé à cette tribune commençait son propos en soulignant la détente sur les marchés de l'énergie. Je me féliciterai pour ma part de celle qui a régné ce matin dans l'hémicycle, monsieur le ministre, et qui montre que l'énergie suscite aujourd'hui moins de propos passionnels qu'il y a quelques années. Finalement, tant mieux !

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** Dans l'hémicycle mais pas dans l'opinion !

**M. François-Michel Gonnot.** Aujourd'hui, le risque qui menace le plus une action cohérente et rationnelle dans le domaine énergétique, aussi bien en France que dans l'ensemble des pays industrialisés, est celui d'un retour à l'euphorie des années soixante.

A l'évidence, nous vivons depuis quelques années sur la vague d'une reprise économique mondiale qu'a favorisée le troisième choc pétrolier, à la baisse cette fois-ci, permettant d'alléger la facture énergétique de la France, de combattre l'inflation et de relancer l'investissement productif.

Rien, néanmoins, ne serait plus dangereux, dans ce contexte, que de penser que nous en avons fini avec la crise de l'énergie, d'abord parce qu'il est absolument nécessaire d'éviter un retour aux déséquilibres d'hier, ensuite, parce que la politique de l'énergie doit en permanence intégrer l'impératif de l'environnement ainsi qu'on l'a souligné maintes fois ce matin.

Les déséquilibres qui ont conduit aux deux chocs pétroliers des années soixante-dix peuvent se reproduire plus rapidement qu'on ne le croit.

Sous l'effet de la baisse des prix, on constate déjà une propulsion des consommateurs d'énergie à renoncer aux efforts qu'ils s'étaient imposés hier sous la pression des événements.

Les chiffres concernant la France, qui ont déjà été donnés ce matin, sont à cet égard très significatifs.

La consommation d'énergie primaire a dépassé, en 1988, le niveau de consommation de l'année 1979.

Élément très révélateur de l'évolution des comportements, la consommation du secteur résidentiel tertiaire a progressé de plus de 4 p. 100 en 1988. Ce chiffre s'explique très bien puisque l'on enregistre simultanément une très forte chute des ventes de produits d'isolation dans l'habitat, par exemple.

Cette évolution, comme celle qui est constatée dans l'industrie et les transports, confirme l'impact d'une croissance économique retrouvée, mais aussi le retour à une moindre attention portée aux économies d'une énergie momentanément meilleur marché.

Il y a là un élément très préoccupant. Si l'on n'y prend pas garde, les conditions d'un nouveau *stop and go* de l'énergie seront à nouveau réunies, selon un cycle désormais connu et valable à l'échelle mondiale.

Aucun gouvernement responsable, monsieur le ministre, ne peut admettre une telle fatalité et nous attendons, bien entendu, que votre gouvernement nous éclaire sur les initiatives qu'il entend prendre, y compris sur le plan international, pour s'y opposer.

Le deuxième impératif majeur à prendre en compte est celui de l'environnement, ainsi qu'un grand nombre de nos collègues l'ont déjà souligné ce matin.

Au niveau planétaire, le défi le plus important est celui dit de « l'effet de serre », provoqué pour une part importante par le dégagement excessif d'oxyde de carbone.

Dans une période qui incite peu aux visions à long terme, il faut donc agir à contre-courant, en jouant sur les trois leviers que sont les économies d'énergie, le recours préférentiel au gaz naturel, qui dégage moins d'oxyde de carbone, et le développement des énergies qui ne dégagent pas du tout d'oxyde de carbone, c'est-à-dire le nucléaire et les énergies naturelles.

Pour le nucléaire, la France ayant un programme particulièrement important, la priorité est claire et fait désormais, je crois, l'objet d'un consensus. C'est celle de la sécurité, avec ce que cela suppose de mobilisation permanente des hommes, d'explication et de transparence en matière d'information.

De cette brève analyse découlent trois interrogations auxquelles je souhaite, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, que le Gouvernement réponde.

Dans le domaine des économies d'énergie, au moment où les efforts se relâchent, semble-t-il, quelles mesures concrètes le Gouvernement entend-il prendre ?

Les mauvais résultats enregistrés dans les dépenses des particuliers ne devraient-ils pas conduire le Gouvernement à revenir, par exemple, sur la suppression, peut-être un peu trop rapide, de certaines incitations fiscales ?

Pour le développement des énergies les plus favorables au regard de l'environnement, quel est le plan d'action concret du Gouvernement ? Sur ce point, monsieur le ministre de l'industrie, vous ne nous avez pas tout à fait répondu tout à l'heure.

Nous enregistrons avec satisfaction néanmoins l'annonce du développement d'une « voiture propre » avec le concours de nos deux grands constructeurs. Mais notre effort de recherche ne saurait se limiter à ce domaine.

Enfin, il me paraît nécessaire de souligner l'opportunité qu'il y aurait à revoir le partage des responsabilités dans le domaine énergétique, point qui a également été rappelé maintes fois ce matin par nos collègues.

A l'image de ce qui se passe chez nos voisins dont le bilan énergétique est le plus satisfaisant - la R.F.A. et le Danemark par exemple -, l'action des pouvoirs publics sera d'autant plus efficace qu'elle s'appuiera sur un dispositif décentralisé, et ce dans deux dimensions essentielles : la maîtrise de l'énergie, où le processus de décision doit être adapté à la diversité des acteurs, et la distribution des énergies de réseau.

Telles sont, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, les questions que je souhaitais vous poser, et pour lesquelles j'attends vos réponses. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Charles Metzinger, dernier intervenant, pour cinq minutes.

**M. Charles Metzinger.** Je vais décevoir M. Galley. Je ne suis pas converti au nucléaire, je le dis en toute sérénité.

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** Enfin un !

**M. Charles Metzinger.** Mon intervention s'adresse non à M. le ministre, à M. le secrétaire d'Etat et à tous mes collègues.

Pour aller vite, je présenterai la première partie de mon intervention en style télégraphique ; veuillez m'en excuser.

Il me semble qu'il est vain de vouloir définir notre politique de l'énergie sans tenir compte des politiques énergétiques pratiquées en Europe.

La disparité dans l'utilisation des énergies primaires est grande en Europe. Cela n'aide pas à savoir les prix de revient réels.

L'énergie est devenue un produit marchand. Ses coûts de production doivent être transparents.

Une meilleure coordination, tout le monde le sait, ferait gagner des milliards à la Communauté, donc aussi à notre pays.

Plaidant pour une politique mieux coordonnée au plan européen, je suis amené à parler de l'importance du charbon européen. C'est ce point que je vais développer davantage. J'en parlerai volontiers pendant des heures, monsieur le ministre, mais je me contenterai de moins !

Dans sa *Petite Encyclopédie de l'énergie*, le ministère écrit : « Le charbon est une énergie que le monde possède en abondance et dont le coût d'exploitation reste modéré. En outre, ses principaux producteurs sont distincts des grands fournisseurs de pétrole et de gaz. Autant de facteurs auxquels le charbon devra d'être sans doute l'énergie de substitution qui sera appelée à jouer le rôle le plus important à l'échelle de la planète dans les décennies à venir. »

C'est l'Europe de l'Est qui semble avoir les plus grandes réserves : 29 p. 100. C'est cette Europe qui est en train de s'ouvrir à nous. En tiendrons-nous compte ?

L'Europe occidentale possède 9 p. 100 des réserves. Ce sont donc des réserves importantes. En tenons-nous compte dans l'élaboration de notre politique énergétique ? Cela faciliterait, me semble-t-il, l'existence de notre propre industrie du charbon.

Je parle d'autant plus facilement du charbon que je le sais indispensable. Je viens d'apprendre tout récemment qu'E.D.F. a dû faire appel plus que prévu au charbon ces derniers jours. Il a fallu importer, par exemple, 300 000 tonnes de charbon de la R.F.A., en provenance de la Sarre.

On ne se passe donc pas du charbon. L'Europe a des réserves, nos charbonnages sont capables de hautes technologies et le ministère écrit que, dans les décennies à venir, le charbon jouera un grand rôle. Il n'est donc pas insensé de demander que l'on se penche également, avec attention sur des critères de choix concernant le charbon européen qui est également le nôtre.

La construction de nouvelles centrales thermiques devrait être favorisée par les nouveaux progrès réalisés dans la production de l'environnement et permettant une diminution singulière des rejets à plusieurs reprises stigmatisés dans ce débat.

Nous avons un bel exemple en Lorraine avec le lit fluidisé de la centrale de Carling qui a déjà été cité ce matin.

Selon le rapport Pecqueur, notre industrie nucléaire aura à faire face à une grave traversée du désert et, sur le plan charbonnier, notre position devrait être définie en partant, bien sûr des perspectives réalistes de consommation, mais aussi des améliorations possibles des conditions de combustion. N'abandonnons donc pas trop vite ce qui peut être consommé demain.

Si la consommation d'énergie primaire a atteint, en 1988, le niveau le plus élevé jamais atteint, c'est la preuve qu'il y a abondance en la matière. L'énergie est désormais un produit marchand. Il répond aux lois de l'offre et de la demande. Des prix relativement modérés depuis quelques années ont facilité des comportements de consommation où le souci de l'économie de l'énergie est devenu moindre.

Faut-il favoriser ces comportements ? Les sources d'énergies primaires ne sont-elles pas trop précieuses, malgré leur abondance, pour qu'on en fasse à travers le produit énergie un bien de consommation banal ?

Il me paraît indispensable que la maîtrise de l'énergie soit d'avantage institutionnalisée.

Il serait également bon que soit créée cette haute autorité de l'énergie, dont il a déjà été beaucoup question ce matin, la politique énergétique, elle, étant définie par le Parlement qui a besoin d'être éclairé par l'office des choix technologiques ou par la haute autorité.

Déjà, l'importance des interventions fait apparaître qu'un débat de trois heures suffit à peine, mais il était bon, monsieur le ministre, qu'il ait repris aujourd'hui devant l'Assemblée nationale. Il faudra qu'il se poursuive, comme le demande notre rapporteur, Mme Bouchardeau, comme vous le souhaitez-vous même et comme nous le voulons tous également.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai parlé du charbon, mais je n'ai pas l'impression d'être un dinosaure pour autant ! (*Sourires. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** la parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.

**M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat.** Je remercie l'Assemblée nationale de nous avoir donné l'occasion de ce débat, ainsi que Mme le rapporteur, M. le président de la commission de la production et des échanges et M. le président de l'office d'évaluation.

Avant de répondre aux principales interrogations de la matinée, je ferai quatre remarques.

Première remarque : comme ma présence en témoigne, l'interaction entre les problèmes d'environnement et les problèmes d'énergie est désormais multiple, à tous les niveaux, que ce soit au niveau local ou au niveau planétaire. Le souci de l'environnement devient donc primordial, au point qu'il doit être intégré avant même que l'on ne prenne les décisions. C'est notamment le cas dans le domaine de l'énergie, ainsi que tous les orateurs l'ont bien souligné, et c'est un point acquis.

Deuxième remarque : à côté de la représentation nationale, il existe de très nombreux acteurs du débat sur l'énergie. Nous connaissons leur engagement, nous savons leurs craintes et leurs espoirs et nous pouvons aussi leur dire que le débat doit être poursuivi et élargi.

Troisième remarque : nous parlons facilement de sources d'énergie, de vecteurs d'énergie, mais, bien entendu, la question essentielle est celle de l'utilisation finale. Certains orateurs l'ont noté. Il faut penser à la vie quotidienne de chacun de nos contemporains, aux façons de la soulager, de répondre aux besoins, pas toujours forcément aux désirs d'ailleurs, mais la question de l'utilisation finale demeure la plus importante. Et il doit être clair pour tout le monde que le mieux n'est pas forcément le plus.

A cet égard d'ailleurs, j'ai apporté quelque chose. C'est une ampoule qui ne fait que 18 watts, et qui éclaire néanmoins autant qu'une ampoule de 100 watts. La voici. Nous devons favoriser ce genre de produits qui économisent l'énergie. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Nous réfléchissons en ce moment, avec Mme Neiertz et avec la Commission européenne, à la création d'un label pour des « éco-produits ». La quantité d'énergie utilisée pour la fabrication des produits doit être intégrée dans ce label.

Même pour les sources d'énergie, notre comptabilité est insuffisante. Selon M. Boiteux, l'ancien responsable d'Électricité de France, qui a présidé la conférence mondiale sur l'énergie, toutes les sources d'énergie ne sont que des transitions vers l'énergie solaire. Parfait ! Voilà un consensus sympathique ! N'oublions pas néanmoins que l'énergie solaire est déjà la première source d'énergie. Imaginez que le soleil s'éteigne, et vous verrez si l'économie fonctionne. Simple-ment, notre comptabilité n'en tient pas compte. Si je vous avais dit il y a un an : « Imaginez que la pluie cesse de tomber ! »... C'est pourtant ce qui est arrivé cet été ! Nous connaissons maintenant le prix de l'eau. Il faut souhaiter que les actuelles perturbations climatiques ne soient pas dues à notre boulimie énergétique !

Ces quelques remarques étant faites, le dossier le plus important pour le Gouvernement, c'est l'effet de serre, qui apparaît comme la principale menace pesant sur l'équilibre de notre planète et sur l'ensemble des activités humaines - même si, pour l'instant, cet effet de serre représente non la victoire du nucléaire, mais la défaite des combustibles fossiles. Le problème qu'il pose est tel que nous avons créé un groupe de travail interministériel destiné à prévenir les risques d'incohérence dans l'action des différentes administrations.

À l'échelon international, la France est partie prenante, de façon très active, aux discussions visant à établir une convention internationale sur la protection du climat. Ces discussions seront difficiles en raison de la disparité des situations sur la planète. Bien entendu, la France milite pour une stabilisation des émissions, par les pays industriels, de gaz entraînant un effet de serre. Et je me suis inquiété d'avoir entendu le président Bush et M. Gorbatchev envisager, au sommet de Malte, de réunir rapidement une convention sur le climat, car ce serait alors une initiative soviéto-américaine. Or les États-Unis produisent annuellement cinq tonnes de carbone par habitant, l'U.R.S.S. quatre tonnes, la R.D.A. 10 tonnes. C'est dire que les deux plus grands pollueurs en carbone sont les pays de l'Est et les États-Unis. Le champion des économies d'énergie, si je puis dire, le pays qui émet proportionnellement le moins de carbone, c'est la France, avec 2 tonnes par habitant - l'Europe se situant à 2,3 tonnes. La Communauté européenne pourrait, je pense, se fixer comme objectif 1,7 tonne. Voyez l'extraordinaire différence entre l'Europe, d'une part, et les États-Unis et l'U.R.S.S., d'autre part. Il y a là un effort à faire au plan international. Croyez bien que ce n'est pas facile ! C'est pourquoi les perspectives proposées par la conférence mondiale sur l'énergie prévoyant une augmentation de la consommation individuelle de 20 p. 100 dans les pays riches sont inacceptables. Nous avons donc beaucoup d'efforts à faire.

À cet égard, je ne peux pas ne pas vous faire part de mon inquiétude devant la question des transports, notamment au niveau de la Communauté européenne. Là aussi, des décisions importantes s'imposent, car des études sur l'impact éventuel de l'unification du marché des transports prévoient un accroissement de 50 p. 100 de la circulation des camions. C'est, là encore, totalement inacceptable. Aussi devons-nous faire de sérieux efforts sur les transports ferroviaires, de même que sur la circulation péri-urbaine, dont vous a parlé M. Fauroux. Nous assistons à une explosion de la circulation automobile dans nos grandes villes. Ayons le courage de dire que la voirie doit servir davantage aux transports en commun qu'à la circulation automobile ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

Vous avez tous évoqué le problème du gaz naturel. Il est exact que ce dernier constitue un allié dans la lutte contre l'effet de serre. À condition qu'il n'y ait pas de fuite, car le méthane entraîne un effet de serre encore plus important que le gaz carbonique ! C'est pourquoi Gaz de France vérifie qu'il n'y a pas de fuite sur l'ensemble de son réseau de distribution.

Je suis évidemment très sensible à l'argumentation selon laquelle l'énergie doit rester chère. C'est un choix stratégique extrêmement important pour nos sociétés, et je m'inquiéterais d'une harmonisation fiscale européenne qui conduirait à une baisse immédiate des prix des carburants. Cela me paraîtrait absolument inacceptable. J'ajoute que la fixation à un niveau

élevé du prix des combustibles fossiles est la meilleure garantie de la sécurité nucléaire dans notre régime de concurrence entre les différentes sources d'énergie - sécurité nucléaire qui est bien entendu une priorité évidente.

Les énergies renouvelables, nous en avons parlé. Je suis tout à fait favorable à leur développement.

Je voudrais insister sur une énergie renouvelable très importante en France, qui est le bois. Nous avons des ressources considérables en bois, mais nous ne les utilisons pas assez. Le bois n'ajoute pas à l'effet de serre, car le bois, en poussant, « reprend » du gaz carbonique. Une plus large utilisation du bois, même comme source d'énergie, est donc favorable à la lutte contre l'effet de serre. Je ne parle même pas de son utilisation comme matériau, où le gain est encore plus net ! Nous devons donc développer l'utilisation du bois.

En matière d'énergies renouvelables, on a cité l'exemple de Tahiti. Mais il est bien certain que, pour le reste du monde, l'énergie solaire est appelée à jouer un rôle considérable - de même que d'autres sources d'énergies renouvelables.

Les élus pourraient aussi, eux qui réclament sans cesse une extension de l'électrification rurale, envisager de remplacer, dans certains cas, l'électrification rurale par un développement de sources d'énergies renouvelables.

On confirme donc que la lutte contre l'effet de serre est une priorité absolue.

C'est mon premier point.

Deuxième point : les pluies acides.

Il ne s'agit plus d'un problème planétaire, mais d'un problème continental.

La Communauté a pris les décisions qui s'imposaient, avec la directive sur les grandes installations de combustion.

De même, nous devons maintenant faire des progrès dans le domaine de la désulfuration du raffinage.

Enfin, une décision a été prise au sujet des voitures propres. Bien entendu, dans mon esprit, le pot catalytique n'est qu'une étape - en ville - avant les transports en commun. Car il ne faudrait pas concevoir le pot catalytique comme une excuse ou un alibi qui nous permettrait d'utiliser nos véhicules pour aller à l'épicerie du coin chercher notre baguette ! Le pot catalytique permet de lutter contre les pluies acides, non contre l'effet de serre. Nous devons être cohérents dans notre politique.

Je ne parlerai pas de l'ensemble des interactions nombreuses dues aux « marées noires » et aux risques de pollutions en tous genres.

Je me bornerai à évoquer les risques nucléaires.

M. le ministre de l'industrie répondra tout à l'heure à certaines questions concernant la stratégie industrielle.

Je confirme que nous avons un certain nombre de réacteurs nucléaires qui ont une durée de vie donnée. Par conséquent, la question de leur renouvellement à l'orée du siècle prochain se pose et devra être discutée.

L'utilisation de la chaleur des réacteurs, par exemple, pose un problème aux responsables de la sécurité. Or une implantation près d'une ville peut permettre de diminuer par trois le nombre des réacteurs si l'on récupère la chaleur. C'est une question que l'on pourra se poser pour l'avenir. En attendant, nous devons vivre avec les installations existantes.

J'en viens à la maintenance. Cette question a une histoire. Au départ, nous étions plus attachés au matériel. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à des problèmes de maintenance et nous devons comprendre qu'il y a une « histoire » de la sûreté. À chaque fois, nous devons adapter notre vigilance et notre politique à cette « histoire » de la sûreté.

Le Gouvernement a déjà pris de nombreuses dispositions en matière de sûreté et de surveillance, ainsi qu'en matière d'information. Il a notamment mis fin à ce qui était considéré, à juste titre, comme un monopole inacceptable en matière d'information et de surveillance de la radioactivité. Moi-même, dans mon administration, et en liaison avec les associations et les élus, j'engage tous les réseaux de surveillance de la pollution atmosphérique à se doter de détecteurs de radioactivité. Ce sont les fameuses « balises ».

Cela est fait, bien entendu, mais je dois dire que j'ai une grande confiance dans le service central de sûreté des installations nucléaires et dans l'excellence de ses équipes. Mon

collègue M. Fauroux et moi-même avons engagé ceux qui le souhaitent, notamment la presse, à s'adresser directement à ce service pour connaître toutes les informations dont certains ont pu naguère se sentir frustrés.

J'ai demandé par ailleurs au Commissariat à l'énergie atomique de réfléchir à la création et à la mise sur le marché de certains outils susceptibles de permettre à chaque Français, individuellement, de se faire sa propre opinion sur la situation en matière de radioactivité. Car je crois que les Français n'aiment pas, et à juste titre, devoir faire confiance aux autres. Chacun aimerait pouvoir mesurer par lui-même la situation. Pourquoi donc ne pas favoriser l'appréhension par la population d'une technique, de ses avantages et de ses inconvénients ?

J'ajoute que je tiens beaucoup à conserver à l'Etat sa compétence en matière de sûreté nucléaire. Et l'une des nouveautés de ce gouvernement est d'ailleurs que le secrétariat d'Etat à l'environnement, qui est déjà chargé des problèmes de sûreté industrielle, s'est vu charger des problèmes de sûreté nucléaire. Nous prenons cette tâche avec grand sérieux, et nous l'exerçons avec beaucoup de vigueur, ce qui ne veut pourtant pas dire que ce n'était pas le cas auparavant.

C'est un point important dans l'histoire de la sûreté nucléaire, qui nous rapproche un peu de la situation en Allemagne, où mon collègue ministre de l'environnement est également responsable de la sûreté nucléaire. J'ajoute que la proposition de préparer, avec les services de l'industrie, une réforme de l'organisation de l'Institut de la protection de la sûreté nucléaire me paraît excellente.

Il me semble également excellent - et je le dis d'autant plus que j'ai soutenu l'idée de créer un office d'évaluation des choix techniques au sein du Parlement - de favoriser la participation du Parlement, qui jouera ainsi pleinement son rôle.

Mme Bouchardeau a suggéré la création d'une haute autorité. Mon Dieu ! il y a beaucoup de « hautes autorités », de conseils, de collèges, de ceci et de cela, et nous devons faire un effort de cohérence dans l'utilisation de l'ensemble de ces organismes. Cela dit, il est très important que l'Etat garde toute compétence et que nous évitions, par souci de crédibilité, de porter atteinte à la réalité de l'organisation de la sûreté. Je reste néanmoins ouvert à toute formule susceptible d'assurer à la fois la réalité et la crédibilité de l'information en matière de sûreté nucléaire.

Dans la perspective européenne et internationale, à laquelle on a déjà fait allusion, les procédures O.R.S.A.T. de contrôle ou d'ouverture ou les procédures mises en œuvre à l'occasion de la révision décennale à Fessenheim, association des commissions et les élus, me paraissent excellentes. Il faut les encourager. Et je ne vois pas, à terme, d'objection à une certaine européanisation. Même dans la gestion de notre parc, il ne serait pas mauvais que E.D.F. aille jusqu'à assurer les besoins de base de la consommation électrique européenne. Cela nous permettrait de couvrir d'une autre manière nos besoins aux heures de pointe. En effet, comme on l'a fait remarquer ici, lorsqu'on fait appel à des centrales à charbon, par exemple, on constate que le chauffage électrique finit par déverser dans l'atmosphère plus de gaz carbonique qu'il n'est censé en économiser.

Par conséquent, il est exact que le principe des heures de pointe entraîne des effets pervers. Electricité de France doit veiller à ne pas pousser sans cesse à consommer plus d'énergie.

La fin de cycle est une préoccupation générale et il est clair que l'option du non-retraitement est d'autant plus réelle que les surgénérateurs ne sont plus de saison.

A cet égard, je peux vous rassurer : il n'y a pas d'histoire de pompe qui n'aurait pas été livrée ! Il y a eu simplement une discussion sur la disponibilité d'une installation de remplacement du barillet, qui, maintenant, fonctionne. Croyez bien que les services de sûreté sont très attentifs en ce qui concerne l'installation de Super-Phénix.

De toute façon, il faudra accroître nos capacités de stockage de déchets non retraités. En outre, s'agissant du recyclage du plutonium et de la construction d'une usine, il ne faut pas prendre de décision avant que nous n'ayons une vue claire et complète de l'ensemble des problèmes posés, notamment en aval.

Par ailleurs, revenant à mon propos initial, je dirai qu'il convient de situer très simplement les problèmes : le nucléaire ne représente que 4 p. 100 de la consommation mondiale ; en France, il représente 25 p. 100 de notre consommation d'énergie.

Monsieur Galley, je ne crois pas qu'il y ait de « convertis » ; nous sommes « contraints » au nucléaire.

Il fut un temps, pas si lointain, où nous n'avions aucune possibilité de discuter de décisions qui avaient été prises. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Nous sommes contents de pouvoir enfin engager la discussion et d'ouvrir un peu l'information.

Mais enfin, les termes du débat ont changé. Certes, pour ceux qui vivent autour de Tchernobyl il est important de savoir si tel comité d'experts va fixer à tant de rems ou à telle autre limite la décision de l'évacuation. C'est évidemment une question vitale ! Mais il en est de même aujourd'hui de l'effet de serre, qui risque de provoquer une montée d'un mètre du niveau des mers. C'est un quart du Bangla Desh évacué ! C'est 15 p. 100 de la surface agricole de l'Egypte évacuée ! Ce sont des millions et des millions de réfugiés !

Par conséquent, il est important que, dans l'ensemble de ces débats, que ce soit ici ou dans la population, on ne pratique pas une écologie partielle. En tout état de cause, il faut avoir une vision complète de l'ensemble des problèmes, des avantages et des inconvénients de chaque chose et de chaque utilisation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur de nombreux bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, il me revient de conclure ce débat, au moins provisoirement car j'espère bien que l'ébranlement que nous avons donné à ces discussions se poursuivra au sein de l'opinion.

Je voudrais d'abord faire quatre remarques.

Je constate en premier lieu que l'énergie peut être un objet de débat en France. Le nombre et la qualité des interventions qui ont eu lieu ce matin l'attestent.

Deuxième constatation : les grandes options de notre politique énergétique sont très largement approuvées.

Mais je voudrais ajouter en même temps - et ce sera ma troisième remarque - que le débat intérieur ne suffit pas. Et je sais gré à M. Destot d'avoir noté que les implications européennes, les problèmes mondiaux, en particulier l'évolution des relations entre les pays du Sud et ceux du Nord, déterminent aussi largement, et peut-être plus, notre destin énergétique que ce que nous pouvons en dire ici.

Quatrième remarque : je vais, hélas ! devoir, dans ma réponse, laisser de côté beaucoup d'éléments qui ont été excellemment traités ici, soit parce que M. Brice Lalonde en a parlé, soit parce que je les ai moi-même évoqués dans mon intervention liminaire, soit tout simplement parce que le temps presse. Et il n'a pas cessé de nous presser depuis que Mme Bouchardeau a eu trois minutes et demie pour énoncer les dix propositions qu'elle avait à nous présenter !

Je laisserai donc de côté plusieurs questions fort importantes qui concernent le pétrole et le secteur parapétrolier.

Je ne parlerai presque pas du charbon, tout en reconnaissant volontiers que c'est un vrai et grand sujet et que l'on n'est pas un « fossile » si l'on en parle ! Encore une fois, je n'en n'ai pas la possibilité. Aussi, je vous demande de bien vouloir pardonner le « pointillisme » auquel je vais me livrer. Les grandes perspectives ont été suffisamment tracées.

Je me limiterai donc à trois grands domaines : les économies d'énergie, les énergies renouvelables et le vaste sujet du nucléaire.

Vous avez certainement deviné que ce choix n'est pas tout à fait innocent. Il y a cinq ou dix ans, on n'aurait peut-être pas parlé de l'énergie en focalisant une intervention dans ces termes-là. Et, surtout, je ne suis pas sûr que le ministre de l'industrie aurait donné une telle importance aux thèmes des économies d'énergie et des énergies renouvelables. Mais

deux éléments m'y incitent. D'une part, ce sont des domaines où nous pouvons véritablement faire quelque chose, et éventuellement faire quelque chose de nouveau. D'autre part, si je me félicite, comme vous tous, de la sérénité qui règne dans cet hémicycle, nous avons aussi le devoir de faire en sorte qu'une même sérénité règne sur ces questions en dehors de cette enceinte.

Ce sont trois questions sur lesquelles nous avons le devoir d'éclairer l'opinion et à propos desquelles nous devons prendre un certain nombre de mesures concrètes.

Premièrement : les économies d'énergie.

C'est à la fois une question de culture et de technique. Il est dommage - et M. Brice Lalonde en a fait la remarque - qu'une certaine évolution des comportements, c'est-à-dire l'action de l'homme dans ses gestes quotidiens, annule, année après année, les progrès qui ont été réalisés par la technique. Je ne sais pas si c'est un geste anticivique que de prendre sa voiture pour faire 300 mètres, mais en tout cas cela contribue probablement à augmenter la facture énergétique que tant et tant de techniciens s'efforcent de réduire.

La politique urbanistique, la mise en place de moyens de transport, tout cela n'est pas innocent en termes d'énergie. La dimension énergétique doit être présente dans toutes les décisions de grande politique que nous avons à prendre et qui conditionnent notre avenir.

Il faut renforcer les moyens consacrés aux économies d'énergie. Je dirai sans méchanceté à M. Cazenave que nous aurions peut-être moins de peine à remonter la pente des crédits si on ne l'avait pas dévalée à une certaine époque. Vous savez à quel point la méthode des cliquets fonctionne en matière budgétaire. Quoi qu'il en soit, nous avons augmenté de 40 millions de francs les crédits de l'A.F.M.E. cette année.

Je voudrais dire, pour répondre à plusieurs intervenants, en particulier Mme Bouchardeau, M. Bataille, M. Brana, que l'action de l'A.F.M.E. sera résolument une action régionale. Il me semble que c'est effectivement le niveau pertinent où l'action de l'agence peut le mieux s'exercer. Les 40 millions de francs seront essentiellement destinés à accentuer l'action de l'A.F.M.E. dans les régions. J'ai constaté, d'ailleurs - et cette constatation m'a moi-même surpris - que la moitié des ingénieurs de l'A.F.M.E. travaille en province. C'est bien ainsi. Il faudra probablement que cette proportion d'ingénieurs travaillant sur le terrain croissent encore.

L'A.F.M.E. travaille bien. Elle a certes commis certaines fautes de jeunesse que la Cour des comptes avait relevées, mais le récent rapport de cette juridiction a effacé ses premiers jugements.

Pour terminer avec ce chapitre, je dirai que les actions de l'A.F.M.E., de l'ANRED et de l'Agence pour la qualité de l'air doivent être mieux coordonnées. Je suis, sur ce point, tout à fait d'accord avec la proposition qu'a formulée Mme Bouchardeau, dont je partage par ailleurs l'opinion selon laquelle il faut être extrêmement prudent en ce qui concerne une éventuelle baisse de la fiscalité sur l'énergie. En effet, une énergie bon marché est une énergie gaspillée. Il faut en être conscient. Il y a certes beaucoup de domaines où il est peut-être possible de desserrer la pression fiscale, mais je ne suis pas sûr que, quels que soient les impératifs de la construction européenne, il faille se presser d'abaisser le niveau de fiscalité de l'énergie. Et je ne dis pas cela seulement pour faire plaisir à M. Bérégovoy. (*Sourires.*)

Je pense aussi - et cela a été dit à plusieurs reprises - qu'il faut éviter des utilisations peu efficaces de l'électricité, en particulier éviter les débordements du chauffage électrique. Je suis d'accord sur ce sujet avec ce qui a été dit par la plupart des intervenants. Les inconvénients économiques de ce type de chauffage sont clairs. Il y a même un certain abus à utiliser sous une forme relativement peu évoluée une énergie aussi précieuse et aussi difficile à fabriquer. Cette utilisation présente également des inconvénients sociaux, qui ont été énumérés. Bref, nous devons y réfléchir.

A cet égard, nous avons tout récemment - et peut-être la préparation de ce débat a-t-elle particulièrement incité mon administration à le faire - constitué un groupe de travail, en liaison avec la Commission européenne, qui rassemble sous la présidence de l'A.F.M.E. tous les partenaires concernés par un bon usage de l'électricité, qu'il s'agisse d'E.D.F., qui partage d'ailleurs notre préoccupation, des fabricants de matériels ou des consommateurs domestiques et industriels. Il proposera dans quelques mois aux pouvoirs publics des mesures

propres à inciter à un usage économe, dans tous les sens du terme, de l'électricité. Le chauffage électrique est naturellement à inclure dans ce débat, cela afin d'éviter qu'une seule énergie prenne une part prépondérante dans le chauffage en France. Un rééquilibrage de la situation, en faveur de l'usage du gaz en particulier, est en cours et devra être continué.

Sur les énergies renouvelables, je dirai peu de choses. M. Brice Lalonde en a parlé. Pour ma part, je suis tout à fait partisan de mettre à l'étude la proposition de Mme Bouchardeau de créer un fonds de soutien aux énergies renouvelables. En effet, nul ne sait de quoi l'avenir sera fait. Comme cela a été dit à plusieurs reprises, les prévisionnistes se sont trompés. Ils continueront, n'en doutons pas, à se tromper.

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** Ça oui ! Ils continueront !

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Nous devons donc, à titre de veille technologique, de mesure conservatoire, continuer à soutenir les énergies renouvelables. Le niveau actuel des crédits, c'est-à-dire une vingtaine de millions de francs, est certainement insuffisant pour entreprendre une action valable, en particulier pour maintenir la position très favorable qui a été acquise par les industries françaises. Par conséquent, nous allons mettre à l'étude très sérieusement la proposition de Mme Bouchardeau.

J'en viens à ce vaste sujet du nucléaire.

Bien sûr, le nucléaire, ce sont des entreprises. Telle est la réalité la plus tangible. Comme vous, j'estime qu'il faut penser à établir une meilleure définition des missions des différents acteurs en ayant à l'esprit le double souci - et vous savez que celui-ci est toujours très présent dans le mien - du service public et de l'optimisation des ressources nationales ainsi que du respect des cultures des entreprises.

Et lorsqu'on parle d'entreprises, on parle aussi de relations sociales. Je voudrais dire à ce sujet, pour répondre à une intervention de l'un d'entre vous, que les travailleurs du nucléaire qui n'appartiennent pas aux grands établissements à statuts doivent être couverts par des conventions collectives. Dans un domaine où la sécurité est un facteur tellement sensible, il convient d'éviter le travail précaire.

Quand il s'agit de sûreté, nous devons aussi parler de technique. En effet, la sûreté est davantage une affaire de technique, une affaire de recherche, une affaire de discipline dure plutôt qu'une affaire de sentiments, voire d'incantations.

A cet égard, je tiens à indiquer à M. Galley que les missions du C.E.A. en matière de recherche n'ont pas cessé, ne sont pas affaiblies. Le champ reste très vaste. Des recherches sur les réacteurs de demain ont lieu. Elles portent à la fois sur le surgénérateur et sur les réacteurs à eau pressurisée de la seconde génération. Ces derniers finiront par naître. Je ne sais pas sous quelle forme, mais les Américains y pensent et nous aussi.

Quant au surgénérateur, je tiens à indiquer que, contrairement à ce que l'on dit souvent, ce n'est pas un grand malade. Il a connu certes quelques difficultés de démarrage. Mais quelle est l'industrie, quel est l'établissement sophistiqué qui n'en a pas ? Aujourd'hui, c'est devenu un réacteur nucléaire classique comme les autres, à un détail près : le prix du kilowatt qu'il produit est beaucoup plus élevé que celui que produisent les réacteurs classiques.

Toujours est-il que ce n'est pas le gouvernement auquel j'appartiens qui a décidé la construction du surgénérateur. Cela date de 1977. Puisqu'il est là, qu'il a été payé - et chèrement payé -, il serait véritablement absurde de ne pas continuer à le faire fonctionner. C'est un excellent prototype, un excellent outil de laboratoire qui est de nature à nous permettre de maintenir notre avance dans une filière qui est loin d'être condamnée. Il n'existe pas beaucoup de secteurs où nous avons un tel leadership technique, et il serait vraiment très condamnable de l'abandonner.

J'ajoute qu'il est exclu de lancer un second surgénérateur : Superphénix restera pendant assez longtemps puissant et solitaire. (*Sourires.*)

J'en viens au problème des déchets. C'est un problème qu'il est relativement urgent de traiter.

Je précise d'abord que l'énergie nucléaire est la seule forme d'énergie où l'homme conserve la maîtrise des déchets. Lorsque nous brûlons du charbon ou du pétrole, nous nous

débarrassons du problème en envoyant les déchets dans l'atmosphère et nous nous soucions peu de ce qu'il en adviendra pour les futures générations.

En matière de nucléaire, nous sommes tenus, de par la nature technique de cette forme d'énergie, et de par ses retentissements psychologiques de prendre soin des déchets. Et nous en prendrons soin. C'est-à-dire qu'au terme d'un délai assez long - fort heureusement -, qui nous laissera le temps de réfléchir et nous permettra certainement d'avoir plusieurs débats de ce type qui vous donneront la possibilité d'infléchir les choix des gouvernements à venir, il vous faudra que nous enfouissions pour très longtemps les déchets nucléaires résiduels.

Vous connaissez le calendrier : c'est aux alentours de 2010 que le stockage définitif commencera. Nous avons donc encore vingt ans pour réfléchir à cette question. Cette période comportera des étapes incontournables et pour lesquelles la représentation nationale a un rôle à la fois d'explication et de soutien à jouer.

J'en arrive à ce grand problème qui est celui de la sécurité, et à la suggestion qui a été faite - et que le Gouvernement accepte - d'autoriser le Parlement à intervenir dans le contrôle de la sûreté nucléaire.

Là encore, on peut aborder ce problème dans la sérénité, sans que personne ait le sentiment d'être agressé ou d'être un agresseur. Mais il est clair - et Mme Bouchardeau l'a fait très justement observer - que le dispositif actuel doit évoluer dans un sens qui permette de renforcer sa crédibilité vis-à-vis du public. Selon moi, c'est d'ailleurs la condition de la poursuite du programme nucléaire.

La situation vous la connaissez : nous avons des exploitants qui font fonctionner les installations sous le contrôle d'une autorité administrative. On ne peut donc pas prétendre que les exploitants sont en même temps les contrôleurs. Une distinction est établie entre ceux qui font marcher les machines et les contrôleurs. De même, deux ministres sont compétents s'agissant de la responsabilité gouvernementale qui préside à ce dispositif. Je ne veux pas dire par là que l'un soit l'accélérateur et l'autre le frein, mais nous avons chacun nos responsabilités, nos sensibilités propres. Le fait d'avoir associé le secrétariat d'Etat chargé de l'environnement aux décisions qui étaient prises jusqu'à présent par la seule autorité du ministre de l'industrie est en soi une bonne chose. Nos pouvoirs ne s'annulent pas. Au contraire, ils se renforcent.

J'estime - et cela a été dit - que l'Etat ne peut guère ou ne peut pas déléguer ou sous-traiter ses responsabilités dans un domaine comme celui-ci. Néanmoins, je considère qu'il est possible d'associer le Parlement au fonctionnement de ces activités.

Je ne suis pas sûr que nous puissions aujourd'hui formuler d'une manière extrêmement précise comment le rôle de la représentation nationale s'articulera avec celui de l'Etat. Toutefois, dans le prolongement de ce débat, nous devons réfléchir aux modalités qui permettraient au Parlement d'assurer le contrôle le plus approfondi possible sur l'autorité administrative de sûreté, laquelle dépend de mon ministère.

Je vous propose donc dès maintenant de confier aux parlementaires, assistés du concours d'experts indépendants qu'ils auraient choisis, le soin de débattre chaque année d'un rapport public sur la sûreté de nos installations et de nos procédures. Cela leur donnerait l'occasion de vérifier au cours de l'année comment fonctionnent les procédures, de se familiariser avec elles, de manière à pouvoir, en connaissance de cause, une fois par an, indiquer à l'opinion quel est leur jugement sur la manière dont fonctionne la sûreté nucléaire.

Je suis pour ma part tout à fait convaincu que nos dispositifs de sécurité sont extrêmement sûrs. La meilleure preuve en est que l'énergie nucléaire n'a jamais tué en France. Mais je suis aussi persuadé que la communication est peut-être moins bonne. On a beaucoup parlé de Tchernobyl, on a beaucoup critiqué les services de contrôle et de sûreté nucléaire. En fait, ce qu'on a surtout critiqué, c'est une certaine maladresse dans la communication, car on n'a jamais reproché aux différents services qui ont été impliqués dans cette affaire d'avoir mal fait leur travail. En définitive, à ma connaissance, Tchernobyl n'a pas eu sur la santé des Français des conséquences fâcheuses. Simplement, les Français n'ont pas su. Ils n'ont pas reçu l'information dans les bons délais et sous une forme qu'ils étaient aptes à comprendre.

Il est important que, parallèlement et de manière complémentaire aux décisions qui doivent rester du ressort de l'Etat par l'intermédiaire des organismes qu'il a habilités pour cela, le Parlement ait un rôle à jouer, et ce peut-être sous la forme que je vous ai indiquée.

En ce qui concerne les organes administratifs, il convient probablement de mieux articuler les statuts du service central de sûreté et de l'information nucléaire et ceux de l'I.P.S.N. Même si l'I.P.S.N., qui est logée à l'intérieur du C.E.A., dispose d'une très grande autonomie de jugement et de décision, il faudrait mieux garantir cette autonomie en créant à l'intérieur du C.E.A. une cellule qui isole les fonctionnaires de l'I.P.S.N., sans que pour autant soient interdits les aller et retours entre l'I.P.S.N. et le reste du C.E.A. En effet, c'est au sein du C.E.A. et de son gisement de recherche, que ces fonctionnaires peuvent le mieux se « ressourcer », ce qui leur permet de mieux jouer leur rôle de contrôleur.

De même, comme le propose Mme Bouchardeau, il n'y a aucun inconvénient à favoriser la mise en place d'un réseau indépendant de contrôle de la radio-activité. Cela aurait même des avantages. Ce n'est peut-être pas à l'Etat de le faire, parce qu'il a déjà fait, mais celui-ci ne verrait pas d'un mauvais oeil que des laboratoires indépendants, agréés par une commission *ad hoc* - il ne faut tout de même pas laisser des charlatans intervenir dans ce domaine sensible -, prennent des mesures et les diffusent ensuite très largement. Dans ce domaine, l'Etat ne prétend à aucun monopole.

A chacun son métier : l'Etat contrôle et le Parlement jugera. Au Parlement de décider quel est l'organisme qui sera le mieux apte à jouer ce rôle. Plusieurs députés ont suggéré que ce pourrait être l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. C'est une bonne idée. Cet office a fait la preuve à la fois de sa compétence, de sa ténacité et de son aptitude à recueillir des informations et à les énoncer. Pourquoi cet office ne jouerait-il pas ce rôle ? C'est à vous d'en décider.

Je me permettrai à mon tour de faire une suggestion - et c'est une idée que je crois avoir notée dans les dix dernières propositions de Mme Bouchardeau : pourquoi cette procédure de contrôle serait-elle limitée au nucléaire ? Après tout, le nucléaire n'est pas la seule industrie dangereuse. C'est peut-être d'ailleurs la moins dangereuse de toutes celles qui existent. Pourquoi ne pas élargir le domaine des compétences de cette autorité à la maîtrise des risques technologiques en général et instituer une sorte d'office de contrôle de la sûreté industrielle, et pas seulement de la sûreté nucléaire ?

Je conclus, monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, en disant que notre politique énergétique est à la fois très puissante et très fragile.

Elle est puissante car elle a toujours été, en France, un domaine d'élection de politiques publiques qui ont été continues, rationnelles et ont réussi à s'imposer à l'opinion. Nous avons eu la capacité de mobiliser nos ressources, d'obtenir de bons résultats et de passer d'une situation passive de consommateurs - ce qui n'est pas honorable sur le plan mondial et ce qui est surtout fort dangereux - à une situation d'acteur sur la scène énergétique mondiale, c'est-à-dire que nous avons conquis notre souveraineté dans ce domaine.

Mais il faut dire aussi que cette situation est fragile car elle suppose que la bonne acceptation par l'opinion publique des options qui font la force de cette politique et qui la soutiennent ne se dérobe pas. Il nous faut donc apporter des réponses aux préoccupations de l'opinion. Les propositions qui viennent d'être mentionnées et qui visent à un meilleur contrôle du Parlement sur les questions de sûreté me paraissent aller dans le bon sens. Nous serons mieux à même, si nous réussissons à les mettre en œuvre, de démontrer que la transparence et la sincérité de l'information sont propres à conforter une bonne industrie, une bonne technique, et ne les affaiblissent pas.

En tout cas, ce débat parlementaire aura été un succès si nous avons réussi à convaincre l'opinion et peut-être à nous convaincre nous-mêmes que le problème de l'énergie ne se réduit pas à un dialogue entre technocrates, mais qu'il s'agit d'un sujet politique au meilleur sens du terme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** Merci, monsieur le ministre. Le débat est clos.

2

**ORDRE DU JOUR**

**M. le président.** Cet après-midi, à seize heures, deuxième séance publique :

Déclaration du Gouvernement sur les perspectives de la Communauté européenne après le Conseil européen de Strasbourg et débat sur cette déclaration.

A vingt-deux heures, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

*(La séance est levée à quatorze heures dix.)*

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,*

CLAUDE MERCIER